

Analyse des Besoins Sociaux

2013



SOMMAIRE ABS

Introduction	page 04
Partie I - Cadrage sur l'environnement social	
1 - Démographie-population	page 07
<i>Zoom sur l'évolution des diplômés à Grenoble</i>	page 14
2 - Logement	page 22
<i>Zoom sur les ménages aidés pour leur logement</i>	page 28
3 – Économie-emploi	page 31
<i>Zoom sur l'évolution du chômage</i>	page 39
4 – Revenus-précarité	page 44
<i>Zoom sur l'évolution des revenus</i>	page 54
5 - Accès et non-recours aux droits sociaux	page 58
<i>Zoom sur le Baromètre du non-recours</i>	page 63
6 – Santé	page 69
<i>Zoom sur les données de l'Agecsa</i>	page 74
Partie II - Approche par les publics	
1 - Ménages demandeurs d'aide sociale facultative	page 79
2 - Personnes âgées	page 83
3 - Enfance-Familles	page 93
4 - Ménages demandeurs d'hébergement d'urgence et d'insertion	page 100
Partie III - Approche territoriale	
1 - Atlas cartographique commenté	page 108
2 - Fiches Secteurs	Outil disponible sur demande
Conclusion	page 114
Remerciements	page 116
Annexe	page 117



INTRODUCTION

PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE L'ABS 2013

L'Analyse des besoins sociaux (ABS) est **une démarche d'observation et de veille sociale**. Elle vise à donner des outils d'aide à la décision au Conseil d'administration du CCAS afin de permettre l'adéquation des actions engagées par le CCAS aux besoins observés. Cette dynamique d'observation est menée conformément à l'article R123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui indique que « les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population qui relève d'eux, et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration ».

Le CCAS de Grenoble alterne chaque année entre une Analyse des besoins sociaux (ABS) généraliste et une spécifique, dédiée à une thématique ou à un public. Après les jeunes en 2012, **l'ABS est donc généraliste cette année**. Elle vise à mieux connaître le territoire de Grenoble, ses secteurs et quartiers, ainsi que la population grenobloise, sur des aspects tels que la démographie, le logement, les revenus, l'emploi et l'activité économique ou, entre autres, la santé. Tout au long de ce document, nous avons choisi de mettre l'accent sur les principales évolutions observables à Grenoble, lorsque les données statistiques étaient disponibles. Nous nous arrêterons également sur les publics du CCAS car, comme l'avance l'UNCCAS, les CCAS en France jouent de plus en plus le rôle « d'amortisseurs sociaux », en première ligne pour atténuer les effets de la crise économique. En cela, observer les publics du CCAS permet de mesurer les demandes d'aides, de les qualifier et de repérer d'éventuels besoins émergents.

LES CLÉS DE LECTURE DU RAPPORT

L'ABS est structurée en 3 parties complémentaires :

- **Partie 1** : Un état des lieux statistique de la population grenobloise, avec six entrées thématiques.

Nous avons introduit un « **zoom** » à chaque chapitre, qui traite une question de manière approfondie.

- **Partie 2** : Une approche par les publics du CCAS de Grenoble

Cette partie aborde les publics du CCAS, c'est-à-dire ceux connus des dispositifs, des services et des établissements. Elle présente les ménages demandeurs d'aide sociale facultative, les personnes âgées, les enfants de moins de 3 ans, les ménages demandeurs d'hébergement et de logement d'insertion.

- **Partie 3** : Une approche territoriale

Plusieurs **cartes commentées** sont disponibles à la fin de l'ABS. Elles permettent de comprendre en quoi certains phénomènes socio-économiques se jouent à l'échelle des quartiers de Grenoble.

Ces cartes sont complémentaires à l'outil « Fiches-secteur », produit par la Ville et le CCAS de Grenoble et réactualisé cette année. Il indique de manière simple et lisible les principales spécificités des 6 secteurs administratifs de Grenoble, avec un nombre limité d'indicateurs. Il cherche également à éclairer les écarts les plus significatifs de chaque secteur par rapport à la moyenne ville. Cet outil est disponible sur demande au service Observation sociale de la Ville et du CCAS de Grenoble.

LA METHODE

L'ABS se base principalement sur des données statistiques issues du CCAS et de la Ville de Grenoble, de différents partenaires locaux (CAF, Conseil général, AGECSA, GEG...) et de la statistique publique (INSEE). Les points de vue de professionnels, du champ de l'action sociale par exemple, ont été mobilisés pour avoir une analyse partagée de ces données. Plusieurs éléments sont également repris aux productions de l'Observatoire social, économique et urbain de Grenoble.

Les données statistiques portent sur plusieurs échelles d'observation. La maille la plus fine est celle des IRIS (Ilots regroupés pour la diffusion d'Informations statistiques). Ils permettent de reconstituer les six secteurs de la Ville de Grenoble (voir en annexe la définition et la carte des IRIS et des secteurs).

La situation grenobloise est également mise en perspective avec des études ou des éléments de cadrage locaux ou nationaux. Plusieurs encarts sont ainsi insérés dans le texte. De plus, une comparaison entre Grenoble et plusieurs villes est présente lorsque cela s'avère opportun et possible. Ces villes font partie du panel repris chaque année pour l'ABS : Nîmes, Toulon, Le Mans, Reims, Angers, Saint Etienne, Brest, Le Havre, Dijon et Rennes.

PRECISIONS ET LIMITES DES DONNEES DU RECENSEMENT

Les données du recensement de population (INSEE) sont celles disponibles à l'heure où l'ABS est finalisée. Ce sont les **données millésimées 2010**. Avec la nouvelle méthode de recensement, elles résultent du traitement statistique des **données recueillies par sondage sur 5 années d'enquête, entre 2008 et 2012**.

Les évolutions sont calculées sur la période 1999-2010 pour suivre les recommandations de l'INSEE. Cependant, certaines évolutions ne sont pas calculables du fait de changements dans la méthode de recensement ou dans la formulation des questions.

Enfin, **les données ne permettent pas d'isoler la population étudiante**. Or, elle est nombreuse à Grenoble (21 400 Grenoblois élèves, étudiants ou stagiaires au dernier recensement) et elle pèse sur plusieurs constats faits dans l'ABS (importance des ménages vivant seuls dans leur logement, de la mobilité résidentielle, du nombre d'allocataires de la CAF...).

PARTIE 1



Cadrage sur l'environnement social

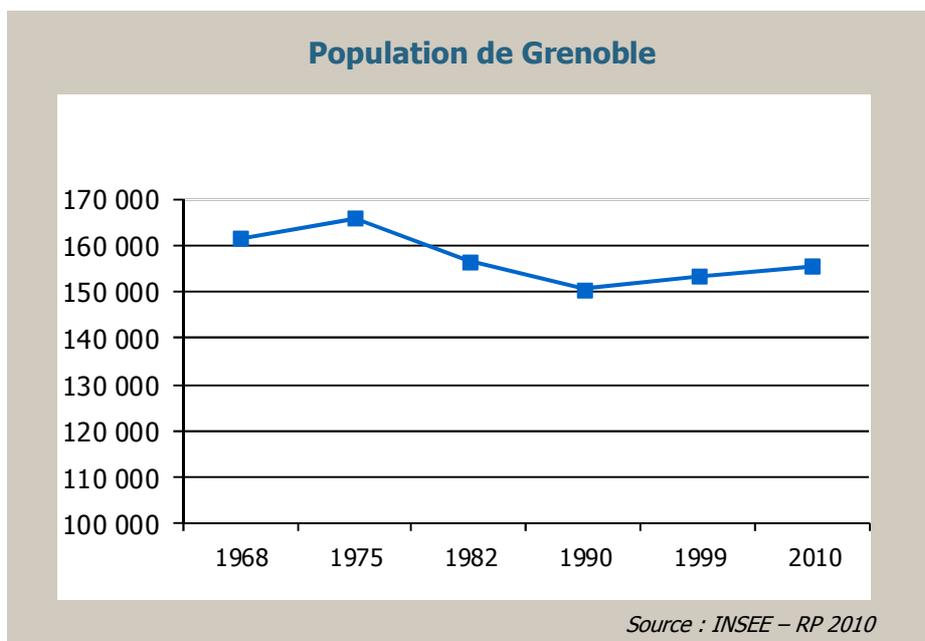
Démographie - Population



Population totale	155 640
Évolution annuelle moyenne 1999-2010 (en %)	+0,1
Densité de population (hab/km ²)	8 584
Naissances (2012)	2 343
Évolution annuelle moyenne 1999-2012 (en %)	+1,9
Décès (2012)	1 081
Évolution annuelle moyenne 1999-2010 (en %)	-0,1

Source : INSEE, Recensement de population 2010 et État civil 2013

La population grenobloise : en hausse depuis les années 1990



Avec 155 640 habitants, Grenoble est la 16^e ville française. **Son nombre d'habitants augmente, ce qui n'est pas le cas de la majorité des villes de comparaison.** De plus, cette dynamique est récente. Grenoble a connu une croissance soutenue de sa population jusqu'en 1975 avant d'en perdre jusqu'en 1990. Ce constat est à mettre en parallèle avec le développement de l'agglomération grenobloise et les différentes vagues d'urbanisation. Saint-Martin-d'Hères et Fontaine connaissent par exemple un mouvement similaire. A l'inverse, des villes comme Echirolles puis Claix, Eybens ou encore Gières se sont fortement développées dans les années 1990. La périurbanisation explique également la tendance dans ces années-là, avec l'essor d'un habitat pavillonnaire résidentiel, la hausse des coûts du logement dans la ville centre et un meilleur équipement des ménages en voiture.

CHIFFRE CLÉ :

+ 0,1% de croissance annuelle
moyenne de la population grenobloise
entre 1999 et 2010

Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2010

France Métropolitaine	+ 0,6 %
Nîmes	+ 0,6 %
Toulon	+ 0,2 %
Dijon	+ 0,1 %
Grenoble	+ 0,1 %
Rennes	0 %
Le Mans	- 0,2 %
Angers	- 0,2 %
Reims	- 0,4 %
Saint Étienne	- 0,5 %
Brest	- 0,5 %
Le Havre	- 0,8 %

Source : INSEE - RP 2010

Grenoble est située sur un territoire de 18,46 km². La densité y est forte, qu'elle soit mesurée en termes de population (8 584 hab/km² en moyenne) ou de logements (48 logements/ha). Elle l'est surtout dans les quartiers du centre-ville qui, contrairement à ce qu'on pourrait penser, sont plus denses que les grands ensembles du sud grenoblois. Il faut enfin rappeler que la densité a été plus importante dans les années de croissance soutenue de la population grenobloise, comme en 1975 où elle a atteint 9158 hab/km² en moyenne.

Les secteurs 2 et 4 : une population équivalente à des grandes villes

Avec plus de 30 000 habitants chacun, les secteurs 2 et 4 sont les plus peuplés de Grenoble. A eux seuls, ils regroupent 4 Grenoblois sur 10. Pour donner un ordre d'idée, **si le secteur 2 était une ville, il serait en population la 4^e commune de l'agglomération grenobloise** et il ferait partie des 200 communes les plus peuplées de France métropolitaine (sur plus de 36 500 communes).



Une croissance de la population uniquement due au solde naturel

Seul le solde naturel¹ contribue à la hausse de la population grenobloise. Autrement dit, **Grenoble perdrait en habitants si les naissances n'étaient pas supérieures aux décès. En effet, le solde migratoire² est négatif.** Les nombreux départs ne sont pas compensés par les nombreuses arrivées. Il en est de même depuis 1968 ; le solde migratoire était encore plus négatif dans les années 1970 et 1980 avec la périurbanisation et le développement de l'agglomération.

Le rôle important de la fécondité n'est pas propre à Grenoble. A Angers, Reims ou encore Saint Etienne, elle limite fortement la baisse de la population. La comparaison entre villes démontre en quoi la fécondité dépend notamment de la situation économique d'un territoire, de son attractivité pour les jeunes, à côté d'autres facteurs plus structurels (politiques publiques de soutien à la natalité, évolution de l'emploi féminin...).

¹ Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Lorsque le solde naturel est positif, le nombre de naissances est supérieur à celui des décès et il y a donc accroissement de la population.

² Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans Grenoble une année donnée et le nombre de personnes qui en sont sorties.

Facteurs de la variation de la population entre 1999 et 2010

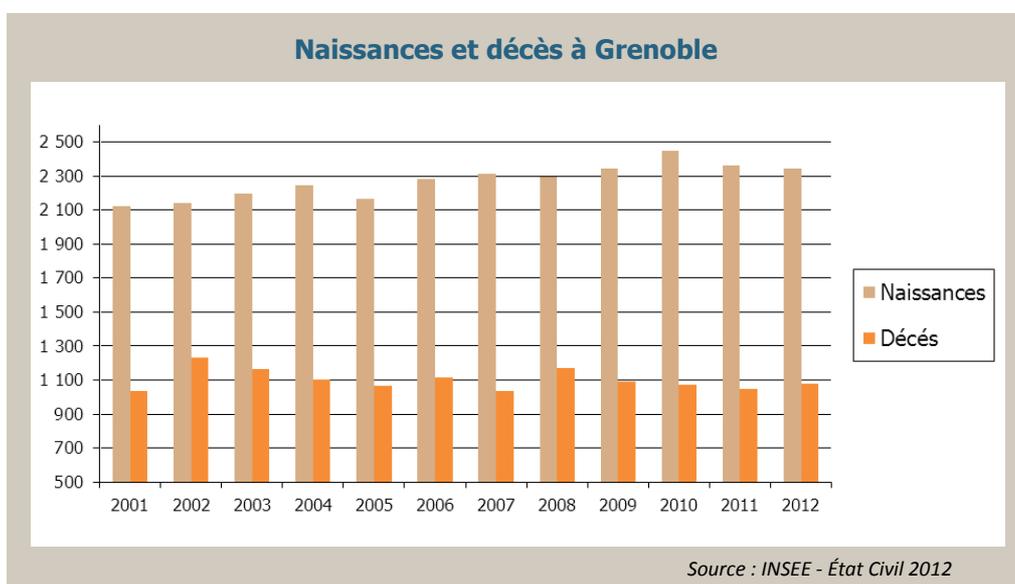
VILLES	Variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel	Variation annuelle moyenne de la population due au solde apparent des entrées sorties
Grenoble	+ 0,7 %	-0,6 %
Angers	+ 0,6 %	- 0,8 %
Reims	+ 0,6 %	- 1 %
Rennes	+ 0,6 %	- 0,6 %
Nîmes	+ 0,5 %	+ 0,1 %
Dijon	+ 0,5 %	- 0,4 %
Le Havre	+ 0,5 %	- 1,2 %
Brest	+ 0,4 %	- 1 %
France Métropolitaine	+ 0,4 %	+ 0,2 %
Le Mans	+ 0,4 %	- 0,6 %
Saint Étienne	+ 0,3 %	- 0,8 %
Toulon	+ 0,2 %	0 %

Source : INSEE - RP 2010

Les naissances sont en hausse à Grenoble. Elles concernent bien sûr les secteurs accueillant des familles (le 4 et le 6) mais surtout les quartiers aux constructions récentes de logements. Vigny Musset est depuis plusieurs années le quartier qui détient la palme des naissances. Plus récemment, on observe une hausse des naissances à Beauvert, Paul Cocat, Diderot, Cours Berriat ou encore à Championnet (avec la Caserne de Bonne).

CHIFFRE CLÉ :

+ 1,9% par an de naissances depuis 1999



D

eux tendances non contradictoires : un rajeunissement et une hausse du grand âge dans les années à venir

Part des - 30 ans	46 %
Part des 65 ans et +	15 %

Source : INSEE - RP 2010

La population grenobloise est très jeune : près d'un habitant sur deux a moins de 30 ans. Il s'agit d'un fait urbain. A l'exception de Toulon, toutes les villes de comparaison ont une part des moins de 30 ans plus importante qu'en France métropolitaine (37%). Cela est encore plus marqué dans les pôles universitaires comme Angers ou Rennes (47% et 48% de moins de 30 ans). Les migrations dites "résidentielles" expliquent en partie cette caractéristique jeune. D'un côté, de nombreux jeunes viennent chaque année pour leurs études ou pour débiter leur vie professionnelle. De l'autre, il y a davantage de personnes âgées qui sortent de Grenoble qu'il n'en entre (retour dans leur région d'origine, départ dans le sud de la France ou dans des communes où le coût du logement est plus faible, recherche d'un mode de vie moins urbanisé...).

Cette caractéristique de Grenoble s'accroît. **La classe d'âge des 15-29 ans est celle qui augmente le plus depuis 1999**, atteignant désormais un tiers des habitants, soit près de 50 000 personnes.

Une seule autre classe d'âge augmente : les + de 75 ans. Elle représente toutefois moins de personnes que les jeunes : 13 700 personnes (en grande majorité des femmes). Parmi elles, 1 260 ont plus de 90 ans. Le **grand âge** prend une place plus importante à Grenoble, ce qui soulève de nombreux enjeux : adaptation de la ville à cette population, prise en charge de la dépendance, liens familiaux et intergénérationnels...

Ces deux tendances sont différentes selon les secteurs de la ville. Plusieurs quartiers du nord rajeunissent (grâce aux 15-29 ans), tandis que d'autres vieillissent, notamment là où il y a de l'habitat social.

U

ne hausse des ménages seuls, une baisse des familles avec enfants

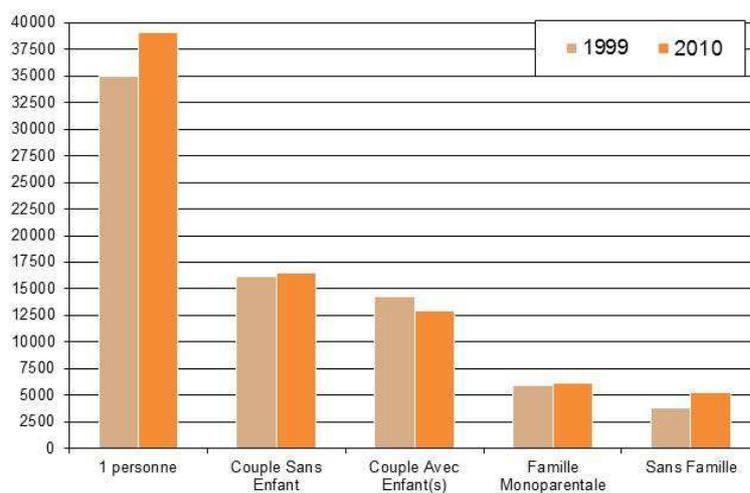
Nombre de ménages	79 940
Nombre de ménages d'1 personne	39 110
<i>Évolution des ménages d'1 personne 1999-2010 (en % par an)</i>	<i>+1</i>
Nombre de ménages couple sans enfant	16 480
<i>Évolution des ménages couple sans enfant (en % par an)</i>	<i>+0,2</i>
Nombre de ménages couple avec enfant(s)	12 910
<i>Évolution des ménages couple avec enfant(s) (en % par an)</i>	<i>-0,9</i>
Nombre de familles monoparentales	6 220
<i>Évolution des familles monoparentales (en % par an)</i>	<i>+0,3</i>

Source : INSEE - RP 2010

79 940 ménages³ résident à Grenoble, soit environ 4 700 de plus qu'en 1999 (+0,6% par an). Leur nombre a davantage augmenté que la population totale, pour une simple raison : **la taille des ménages s'est sensiblement réduite**. Elle est actuellement de 1,9 personnes contre 2,9 personnes par ménage en 1968. C'est un mouvement de fond car dans le même temps, en France métropolitaine, on est passé de 3,1 à 2,3 personnes par ménage.

³ Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Structure familiale à Grenoble



Source : INSEE - RP 2010

Deux phénomènes principaux expliquent la baisse de la taille des ménages à Grenoble.

Premièrement, la part des ménages d'une personne a fortement augmenté pour atteindre près de la moitié des ménages grenoblois, voire plus dans certains quartiers. L'écart est net avec la France métropolitaine (34% de ménages d'une personne), mais moins qu'avec les villes de comparaison. Le fait d'être une ville, universitaire en plus, y participe. Les 15-19 ans et les 20-24 ans vivent beaucoup plus seuls à Grenoble qu'en France (20% contre 5% en France pour les premiers, 34% contre 19% pour les seconds). Toutefois, les ménages seuls ne se résument pas aux jeunes. On observe une hausse de ce type de ménages chez les 25-54 ans, pouvant regrouper des couples ne vivant pas dans un même domicile, des personnes célibataires ou séparées. Des différences existent en fonction du genre et de la catégorie socioprofessionnelle⁴. Enfin, en proportion, les 80 ans ou plus restent les plus concernés par la vie seule (52% d'entre eux).

Les 10 quartiers ayant la part des ménages vivant seuls

La plus élevée

Europole (secteur 1)	67 %
Gare (secteur 1)	65 %
Ile verte Maréchal Randon (secteur 2)	64 %
Jean Macé (secteur 1)	62 %
Cours Berriat (secteur 1)	61 %

La plus faible

Constantine (secteur 6)	35 %
Les Trembles (secteur 6)	33 %
Paul Cocat (secteur 5)	28 %
Village Olympique Nord (secteur 6)	26 %
Mistral (secteur 3)	22 %

Source : INSEE - RP 2010

⁴ Buisson G., Daguet F., "Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ?", *INSEE Première*, n°1392, fév. 2012.

Deuxièmement, le changement dans la taille des ménages s'explique par la baisse du nombre de familles avec enfant(s). Il y en a 19 050 en 2010 (soit 24% des ménages), en diminution de -0,6% par an depuis 1999. Grenoble perd donc des familles, comme ailleurs dans l'agglomération.

La majorité des familles avec enfant(s) sur Grenoble a un enfant (47%). Les familles nombreuses (3 enfants ou plus) sont de plus en plus rares, tandis que les familles monoparentales⁵ sont stables. Celles-ci représentent 8% des ménages (6 220 ménages), à un niveau proche de la France métropolitaine (9%) et de la plupart des villes de comparaison, hormis Nîmes, Le Havre et Toulon. On sait que les familles monoparentales ont principalement des femmes à leur tête, ayant entre 30 et 40 ans. L'enjeu est de pouvoir accompagner les personnes qui traversent cette période (souvent transitoire) pour en limiter les conséquences. En effet, la monoparentalité engendre fréquemment une perte des revenus et peut faire basculer dans la pauvreté.

Pour résumer, Grenoble est confrontée au **vieillissement démographique** (qui renforce le nombre de personnes vivant seules), **au départ des familles** et surtout **à l'évolution des structures familiales**. Celles-ci se sont transformées dès les années 1960 sur les plans biologiques (maîtrise de la fécondité), juridiques (égalité dans le couple) et sociaux (prédominance des naissances d'enfants hors mariage, mise en couple tardive)⁶. Les séparations croissantes, conjuguées à la hausse du célibat, ont un impact individuel (affectif et financier) mais également collectif. Le marché de l'immobilier en est un bon exemple, avec les besoins croissants de petits logements. Ainsi, à Grenoble, alors que la moitié des ménages comptent une personne, 38% des logements ont 1 à 2 pièces.



Comprendre la ville de Grenoble à travers les flux de population

On l'a vu, de nombreuses évolutions tiennent en partie au renouvellement régulier d'une forte proportion de la population grenobloise. Plutôt qu'en nombre d'habitants, il faut ainsi réfléchir en termes de flux. En l'occurrence, si Grenoble a gagné 2 200 nouveaux habitants depuis 1999, un nombre bien plus important de personnes y est passé et/ou s'y est installé.

Les flux apparaissent nettement lorsque l'on regarde la mobilité résidentielle. Rien qu'entre 2003 et 2008, 23 070 ménages (39 160 personnes) se sont installés à Grenoble alors que 24 290 ménages (49 170 personnes) l'ont quitté⁷. On mesure l'importance de ces chiffres pour une ville qui compte 79 940 ménages.

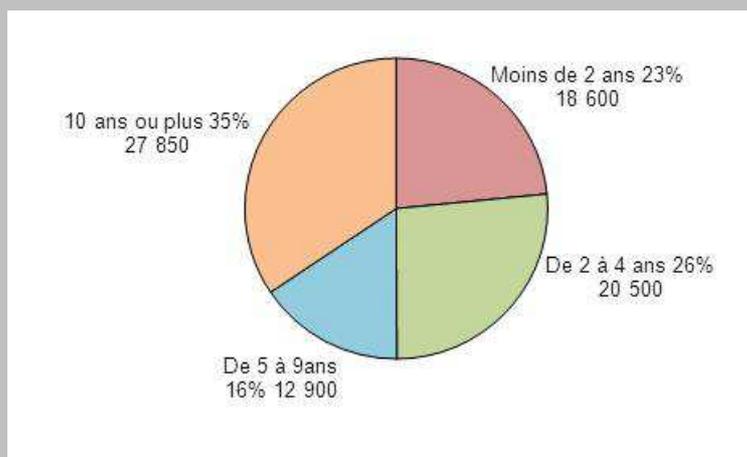
De plus, comme autre indicateur de ces flux, la moitié des ménages grenoblois ont emménagé dans leur logement depuis moins de 4 ans. A l'opposé, seulement 20% sont dans leur logement depuis plus de 20 ans. Grenoble se situe parmi les villes de comparaison où la mobilité résidentielle est la plus forte, avec Rennes, Angers et Dijon. Là aussi, on est loin des niveaux de France métropolitaine, où seulement un tiers des ménages résident dans leur logement depuis moins de 4 ans et 30% depuis plus de 20 ans.

⁵ Au sens du recensement de population, une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

⁶ A ce sujet, voir Damon Julien, *Les familles recomposées*, PUF 2012.

⁷ Pour en savoir plus, voir le volet 2 du Cahier thématique Logement-Habitat de l'Observatoire social, économique et urbain de Grenoble, 2012.

Ancienneté d'emménagement des ménages à Grenoble



Source : INSEE - RP 2010

La situation de Grenoble reflète un phénomène ancien et croissant en France : la concentration progressive de la population en milieu urbain, non plus seulement en Ile de France comme autrefois, mais également en province. La mobilité résidentielle s'est accrue sous l'effet de plusieurs facteurs (raréfaction ou concentration de l'emploi dans certains territoires, développement d'infrastructures de transport comme le TGV, divorce...). Cette mobilité est exacerbée à Grenoble, du fait de la fonction de ville-centre, d'une population jeune et étudiante (plus mobile) et d'un parc de petits logements avec une prédominance du secteur locatif.

Et encore, on parle là uniquement de flux résidentiels et donc de la population résidente, qu'il faut distinguer de la population présente sur le territoire grenoblois. Il y a en effet également de nombreuses personnes qui viennent chaque jour y travailler, étudier, consommer, se divertir, etc. Un seul chiffre à ce sujet : **plus de 840 000 déplacements ont lieu quotidiennement à Grenoble** (tous motifs et modes de transport confondus), dont seulement 30% sont le fait de Grenoblois⁸.

EN SAVOIR + :

Fiches Secteurs (disponibles sur demande)

Note de synthèse territoriale 2011 de l'Observatoire social, économique et urbain de Grenoble

⁸ Source : *Enquête Ménages-Déplacements 2010*, Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.

zoom ... l'évolution des diplômes à Grenoble

Le niveau de diplôme, un marqueur social et territorial fort

La profession et les revenus sont les plus souvent utilisés pour comprendre les disparités entre quartiers d'une ville et pour identifier la fragilité de certains habitants. Pour autant, si importantes soient elles, ces variables ne sont plus suffisantes. En effet, "tandis que le capital économique structurait hier les sociétés, désormais l'accès au capital culturel marque de plus en plus les écarts sociaux"⁹.

Le diplôme est la forme la plus connue du capital culturel et est facilement appréhendable par les statistiques. Il mérite l'attention puisqu'il donne une légitimité aux personnes qui détiennent des titres scolaires et qu'il détermine de nombreux domaines. Plus que dans d'autres pays, il conditionne en grande partie la trajectoire professionnelle, de l'entrée dans l'emploi jusqu'à la position sociale atteinte. Les sociologues parlent d'un "effet cicatrice" : il laisse très tôt une empreinte profonde et difficilement rattrapable. Des disparités en fonction du niveau de diplôme se retrouvent également en matière de revenus, de santé, de consommation, d'accès à la culture et aux nouvelles technologies... Dans tous ces domaines, les personnes faiblement diplômées sont les plus vulnérables.

Pour ces raisons, ce zoom s'intéresse à l'évolution des niveaux de diplôme entre 1999 et 2009 à l'échelle de Grenoble et de ses quartiers. Nous nous inspirons d'une étude du Compas¹⁰ invitant à regarder des formes de "**ségrégation culturelle du territoire, fondées sur le diplôme**", qui dessinent une "structuration profonde et à peine visible du territoire, d'abord entre les villes, mais aussi à l'intérieur de celles-ci". Cette structuration du territoire s'accroît : la tendance à l'élévation du niveau de diplôme en France n'est pas partout la même. La part de bac + 2 a augmenté le plus dans les villes qui en comptaient déjà beaucoup il y a 10 ans et certains quartiers voient une concentration très forte de population soit peu diplômée, soit fortement diplômée.

Précisions méthodologiques

Les découpages géographiques sont ceux de la commune et des IRIS ainsi qu'un regroupement d'IRIS (appelé les "grands quartiers", au nombre de 20 sur Grenoble). L'exploitation des données à l'échelle des IRIS est parfois déconseillée par l'INSEE à cause d'un faible nombre de personnes.

Les données utilisées sont les plus récentes au moment de la réalisation de l'étude (recensement de 1999 et de 2009). Dans tous les cas, les données 2010 auraient peu changé l'analyse, les évolutions sociales à l'échelle d'une ville et de ses quartiers étant lentes.

La population prise en compte concerne les individus de + de 15 ans qui ne sont pas en cours d'étude. Une partie des étudiants peuvent y être inclus ; ils sont recensés dans les actifs occupés dès qu'ils travaillent parallèlement à leurs études.

Le niveau de diplôme est le diplôme le plus élevé obtenu ou, dans le cas du recensement de 1999, le dernier diplôme obtenu. Nous avons établi trois catégories : faible niveau de diplôme (aucun diplôme, BEPC...), diplôme inférieur à bac + 2 (CAP et BEP, bac général et professionnel, 1ère année universitaire...), diplôme supérieur ou égal à bac +2 (BTS, IUT, diplôme d'ingénieur, diplôme d'une grande école, 2e ou 3e cycle universitaire dont médecine...). Notons qu'en 1999 la plupart des diplômes étrangers étaient reconnus au niveau déterminé par leur pays, ce qui n'est plus le cas. Dorénavant, une personne d'origine étrangère n'ayant pas demandée la reconnaissance de son diplôme auprès d'un rectorat d'académie sera comptabilisée au sein des non-diplômées et viendra augmenter le volume de ces dernières.

⁹ Louis Maurin, *Déchiffrer la société française*, La Découverte, 2009.

¹⁰ Compas, "La ségrégation culturelle du territoire s'accroît", n°4, nov. 2012.

Niveau de diplôme des + de 15 ans non scolarisés à Grenoble

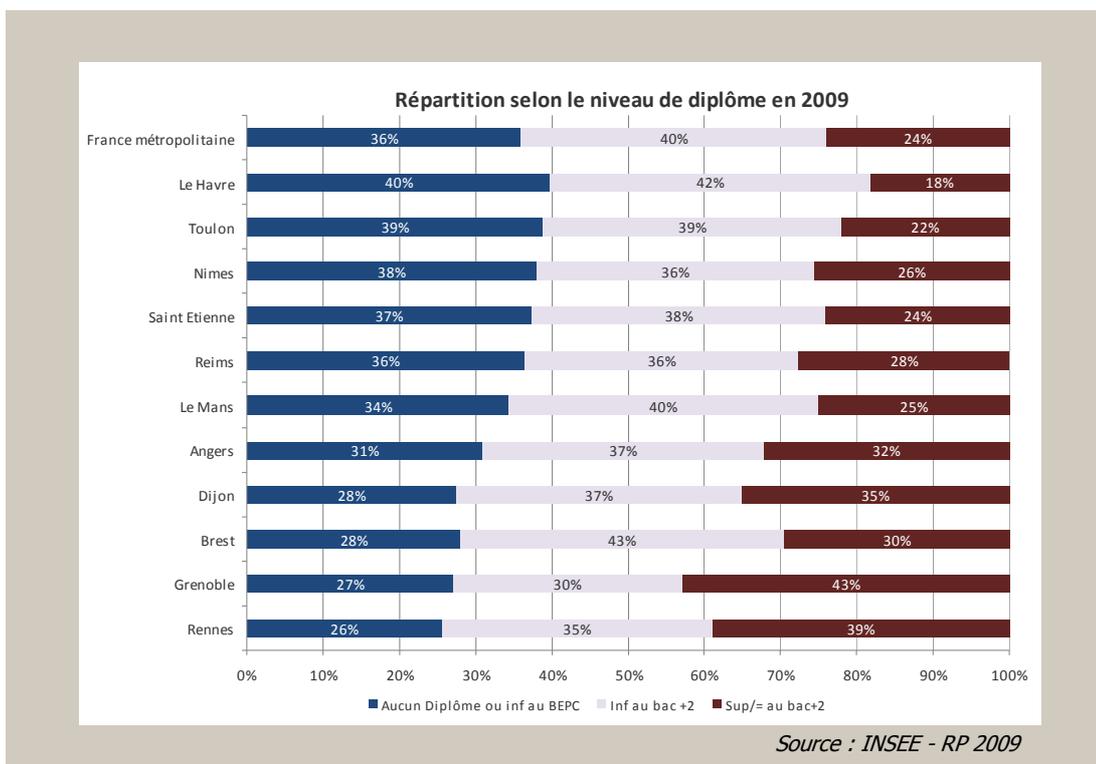
	Nombre	Part
Faible niveau de diplôme	30 240	27 %
Inférieur à bac +2	33 490	30 %
Supérieur ou égal à bac +2	48 020	43 %
Total	111 750	100 %

Source : INSEE - RP 2009

Grenoble est une terre de diplômés. Le constat n'est pas nouveau, mais il faut noter le profil très atypique de la ville : **plus on monte en niveau de diplôme, plus on trouve de Grenoblois.**

La situation est bien différente de la France où le niveau de diplôme est moins élevé que ce que l'on croit, puisque que l'on confond souvent le niveau à la sortie du système scolaire (avec le fameux "80% d'une génération au bac") et le niveau de l'ensemble de la population. Plus d'un tiers des Français ont au maximum le brevet des collèges, un quart dispose du CAP ou d'un BEP et seulement 13% ont un diplôme du supérieur long.

Par rapport aux villes de comparaison, Grenoble est celle qui compte le plus de hauts diplômés et la 2e ayant le moins de peu diplômés. Une seule ville partage ces caractéristiques : Rennes. L'écart avec d'autres villes comme Saint Etienne, Nîmes ou le Havre est saisissant, avec plus de 10 points de différence pour les peu diplômés et plus de 20 points pour les hauts diplômés.



... et des diplômés de plus en plus nombreux

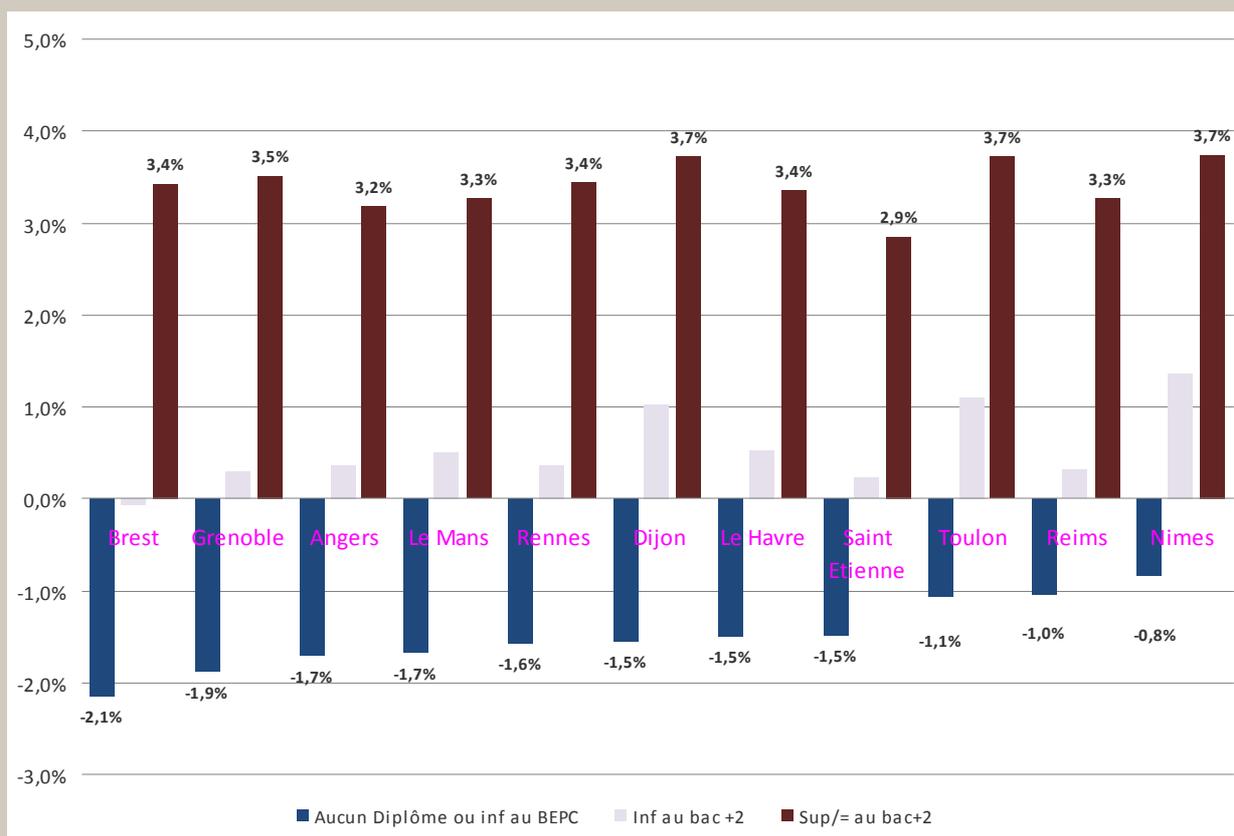
Le profil de Grenoble a évolué récemment. En 1999, la répartition des diplômés était très équilibrée (environ un tiers de la population dans chaque catégorie).

Entre temps, on observe un **effet ciseau** avec une baisse des peu diplômés (-1,9% par an, soit près de 6 000 personnes en 10 ans) et une hausse importante des très diplômés (+ 3,5% par an, soit près de 14 000 personnes en 10 ans). La part des diplômés intermédiaires est stable.

Toutes les villes de comparaison poursuivent une évolution similaire, mais pas dans les mêmes proportions. Grenoble est la ville qui a connu la plus forte évolution des hauts diplômés parmi celles qui en accueillait déjà beaucoup en 1999. A l'inverse, si Nîmes, Toulon ou Reims voient la part des peu diplômés baisser, cette baisse est si faible qu'elle ne leur permet pas de rattraper leur retard. Ainsi, la hiérarchie entre les villes ne s'est pas modifiée entre 1999 et 2009, ce que confirme l'étude du Compas.

Rien ne dit enfin que nous soyons à un niveau de plafonnement des hauts diplômés. La part de ceux-ci peut continuer d'augmenter dans la population grenobloise dans les années à venir.

Évolution annuelle de la part des diplômés depuis 1999



Source : INSEE - RP 1999 et 2009

L'élévation du niveau de diplôme à Grenoble : un reflet de l'attractivité de la ville ... et de son caractère excluant

Ainsi Grenoble, dont les habitants étaient par le passé plus diplômés qu'ailleurs, accueille de plus en plus de personnes à haut niveau de diplôme. Comment expliquer ces évolutions ?

Elles tiennent bien sûr à des **mutations nationales**. Le niveau de diplôme augmente constamment depuis les années 1970, en particulier pour les femmes, sous l'effet des évolutions du système éducatif français. Ne serait-ce qu'à Grenoble, la part des femmes à faible niveau de diplôme baisse de 2,5% par an depuis 1999 (contre 0,9% pour les hommes) et celle à haut niveau augmente de 3,7% par an (contre 3,3% pour les hommes).

D'autres **paramètres plus locaux** entrent en compte comme le tissu économique. Grenoble est le premier bassin d'emplois français en matière de conception et de recherche et les emplois de type métropolitains y sont surreprésentés¹¹. L'économie grenobloise est très spécialisée dans les emplois qualifiés. La ville compte la plus forte proportion de cadres parmi les villes de comparaison. De plus, du fait de sa fonction centrale, de nombreux cadres travaillant à Meylan, Crolles ou Voiron par exemple vivent à Grenoble.

La présence importante d'universités et plus globalement le caractère jeune de la ville influencent également le niveau de diplôme général, à l'instar de Rennes. Rappelons que près de 30 000 jeunes grenoblois sont étudiants ou élèves. Au terme de leur scolarité, une grande partie reste pour débiter dans la vie active et d'autres, diplômés, viennent s'installer à Grenoble. Les données attestent du poids des jeunes dans la progression du niveau de diplôme. La part des 16-24 ans ayant un niveau de diplôme supérieur ou égal à bac +2 a augmenté de 6,5% par an depuis 1999, contre 3,2% pour les 25 ans et plus. Plus généralement, sachant que le dynamisme démographique de la ville est porté par les jeunes, le niveau de diplôme est tiré vers le haut. Les anciennes générations ont en effet un niveau de diplôme bien plus faible que les nouvelles.

L'attractivité de Grenoble pour son emploi, son offre culturelle, ses équipements ou encore les nombreux services présents ne sont pas les seuls facteurs explicatifs. La ville peut également être excluante pour certaines catégories de population. Les personnes ayant un faible niveau de diplôme, occupant souvent des emplois peu qualifiés et peu rémunérateurs, peuvent quitter la ville du fait des prix du logement par exemple. On observe d'ailleurs que les ouvriers et les employés quittent plus la ville qu'ils ne s'y installent.

Précisions méthodologiques pour les cartes pages suivantes

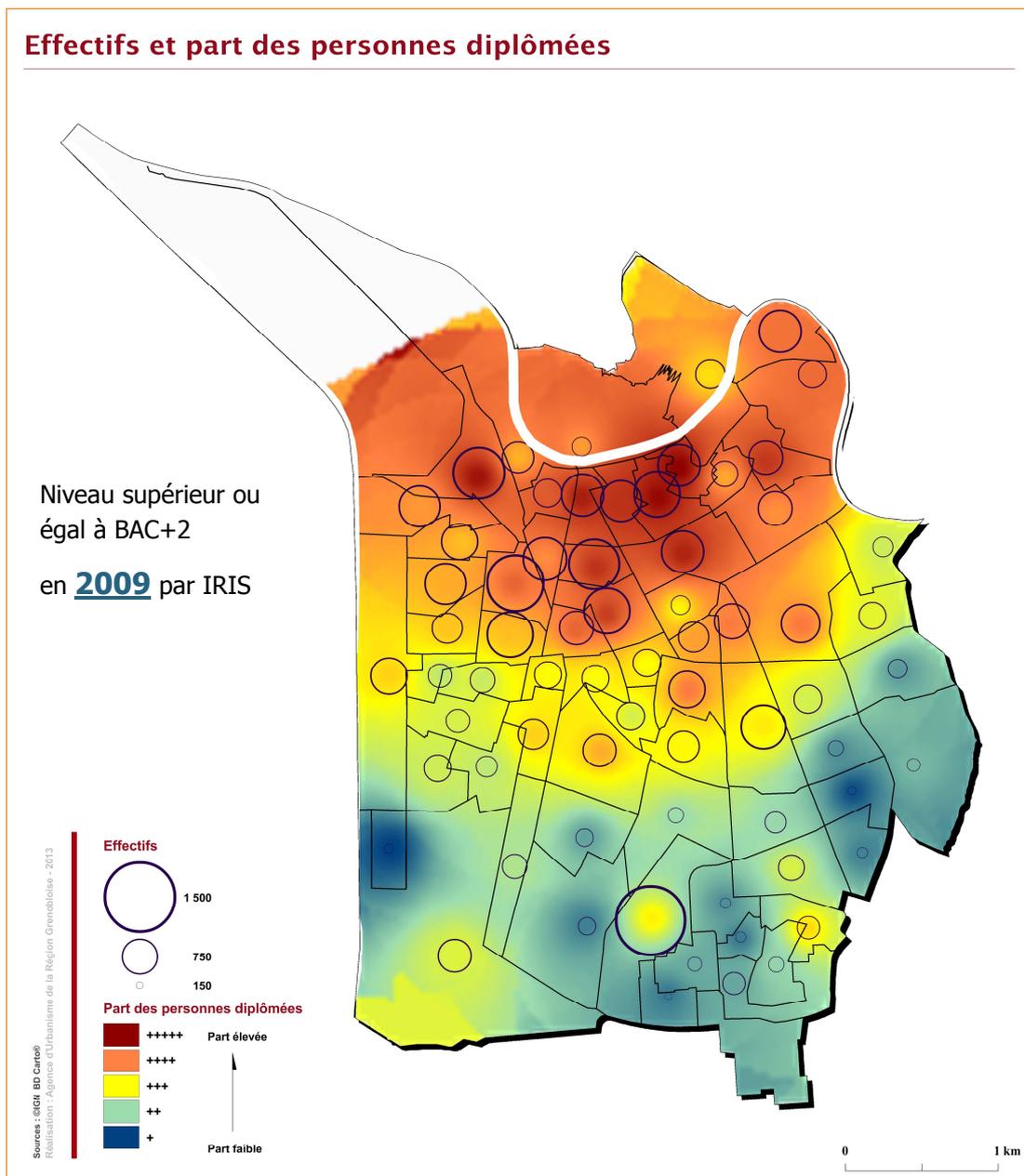
Les cartes ont été construites selon une méthode de lissage permettant de gommer les fortes variations entre les IRIS et ainsi d'aboutir à un résultat plus précis. Ce procédé consiste à calculer un ratio prenant en compte la valeur de l'IRIS (ici le taux de diplômés) en son barycentre, mais également les valeurs qui lui sont distantes d'un rayon dit de lissage. Des pondérations sont attribuées de façon décroissante en fonction de la distance jusqu'à devenir nulles lorsque les valeurs sont situées au-delà du rayon déterminé.

Deux mises en garde doivent être mentionnées :

- Un effet de bordure : les IRIS situés à la périphérie de la ville ne peuvent pas être lissés à cause de leur environnement proche, les valeurs extra territoriales n'étant pas prises en compte. Ces zones doivent donc être étudiées avec une grande précaution.
- La valeur représentée équivaut à une moyenne étendue entre deux dimensions : les IRIS ayant des barycentres plus éloignés des autres auront une influence moins forte de leur voisinage. De plus, dans certains IRIS où l'habitat est fragmenté (espaces naturels aménagés, zones d'activités économiques comme à Rondeau-Libération), la continuité de la distribution est rarement garantie.

¹¹ Pour plus de précisions, voir le chapitre de l'ABS consacré à l'emploi.

Effectifs et part des personnes diplômées



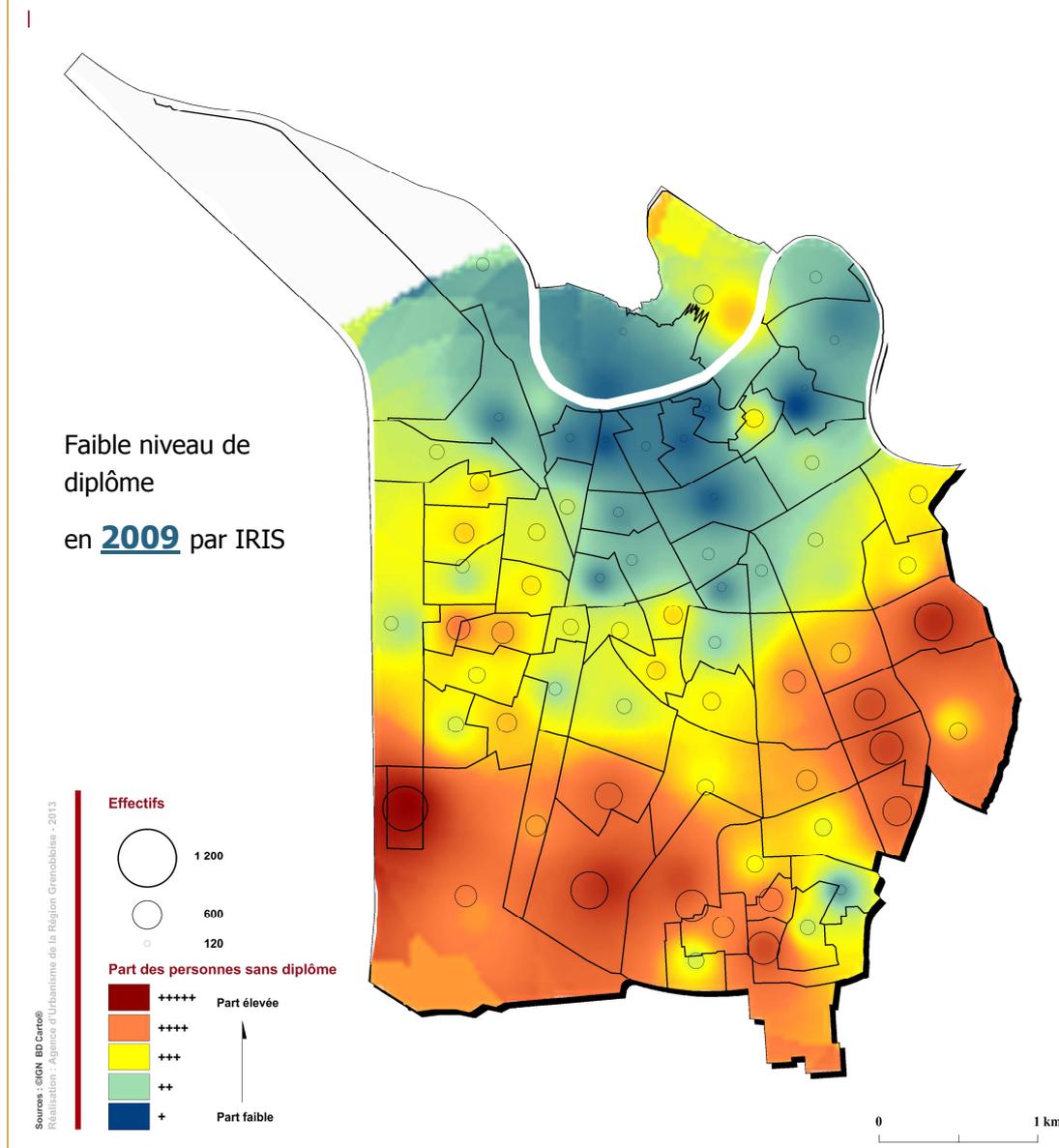
Une réalité différente entre le nord et le sud de Grenoble

L'échelle communale nous renseigne sur le positionnement de Grenoble par rapport à d'autres villes, mais ne nous dit rien de ce qui s'y passe à l'intérieur. Or, lorsque l'on zoome sur les quartiers, **le territoire grenoblois apparaît fortement divisé du point de vue des diplômés**. Il est frappant de noter comme les cartes des peu diplômés et des hauts diplômés sont inversées. Là où les premiers sont surreprésentés, les seconds y sont sous-représentés, et inversement.

En l'occurrence, la distinction principale s'observe entre le nord et le sud de la ville. Il ne s'agit pas d'une frontière nette mais plutôt d'une gradation allant de l'hypercentre jusqu'aux rues se situant juste au-dessous des grands boulevards. Il y a bien sûr quelques exceptions comme Bastille Notre-Dame, Eaux Claires ou Grands boulevards Drac qui accueillent des habitants aux niveaux de diplôme hétérogènes.

Le contraste le plus important concerne les hauts diplômés : la différence est de près de 50 points entre le nord et le sud de la ville. **Dans certains quartiers, la part de la population titulaire d'un bac +2 dépasse largement les 50%, elle est même des deux tiers dans le centre ville**. Et encore, nous ne comptons ici que la population non scolarisée. Si l'on rajoutait les étudiants, nombreux dans cette partie de Grenoble, nous aurions une population diplômée ou en passe de l'être bien plus importante. Cette situation démontre bien en quoi le niveau de revenus, la catégorie socioprofessionnelle et le titre scolaire sont liés. C'est dans ces quartiers que nous retrouvons une surreprésentation très nette des cadres et un revenu bien plus important que la moyenne grenobloise. Les coûts du logement sont certainement à prendre en considération, ne permettant pas à tout le monde de résider au nord de la ville.

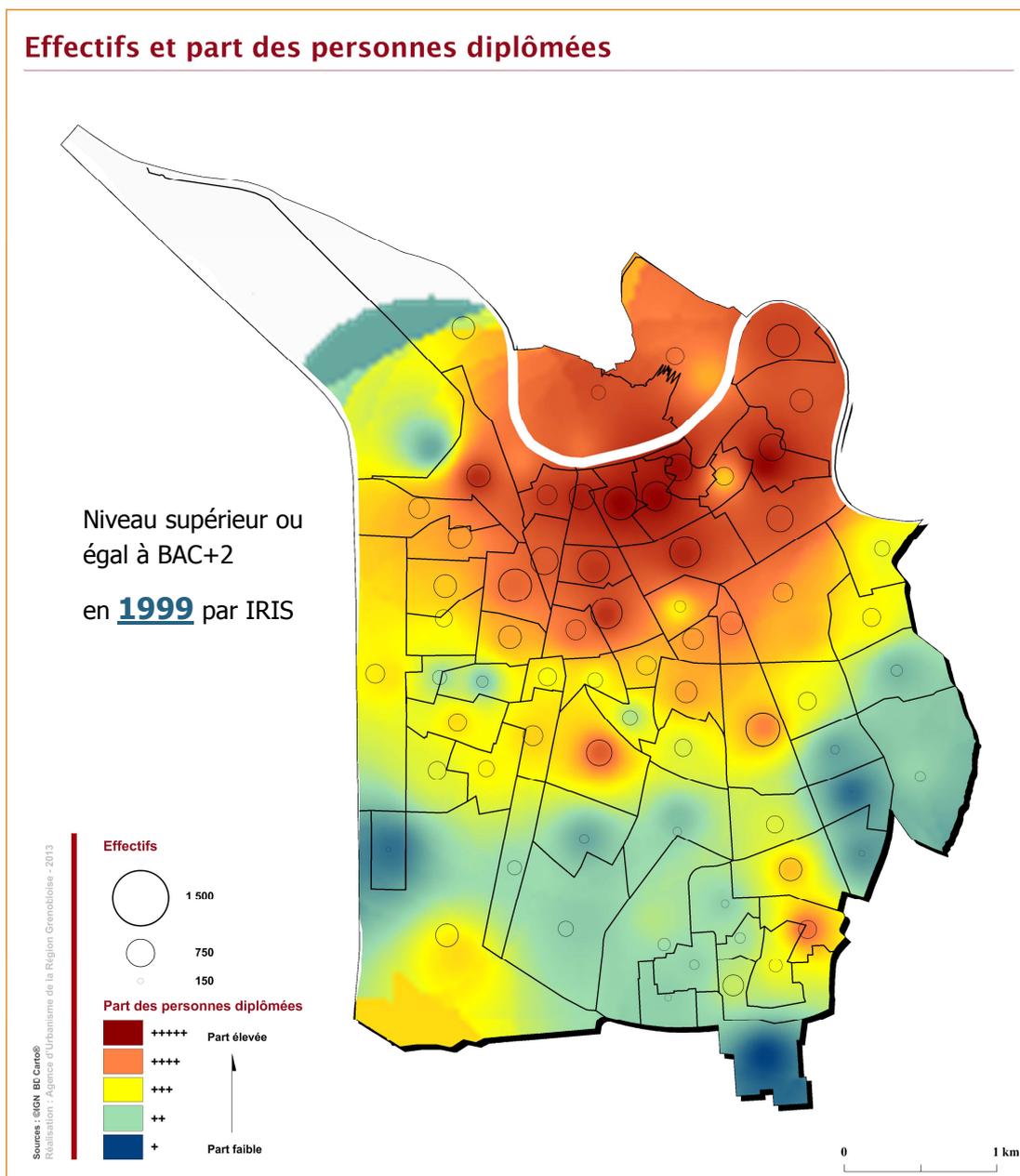
Effectifs et part des personnes sans diplôme



On l'aura compris, les peu diplômés résident principalement **au sud, où l'on compte plus de 3 personnes sur 10 à faible niveau de diplôme**. Cette proportion est plus importante dans 5 grands quartiers : Alpins-Beauvert, Mistral-Libération, Villeneuve, Abbaye Poterne et Teisseire. Ce dernier a une situation très particulière : c'est le seul où la part des peu diplômés est supérieure aux autres niveaux de diplôme. La moitié de la population non scolarisée qui y réside a un faible niveau de diplôme. On est bien loin des quartiers de Saint Bruno, Presqu'île Europole, Ile verte-Trois tours ou encore Centre ville où la part des peu diplômés se situe en dessous de 16%.

Précisons toutefois qu'il y a différentes populations derrière les "peu diplômés". Le diplôme est très sensible à l'âge. Alpins-Beauvert compte par exemple une forte proportion de personnes âgées. Le faible niveau de diplôme que l'on y observe s'explique principalement par un **effet de génération**. Cela est moins le cas pour les quartiers d'habitat social comme Villeneuve, Mistral-Libération, Teisseire mais également pour Bastille-Notre Dame. Il s'agit de personnes plus jeunes, sorties du système éducatif avec peu de qualifications.

Effectifs et part des personnes diplômées



Des évolutions différentes selon les quartiers, mais une structuration sociale du territoire inchangée

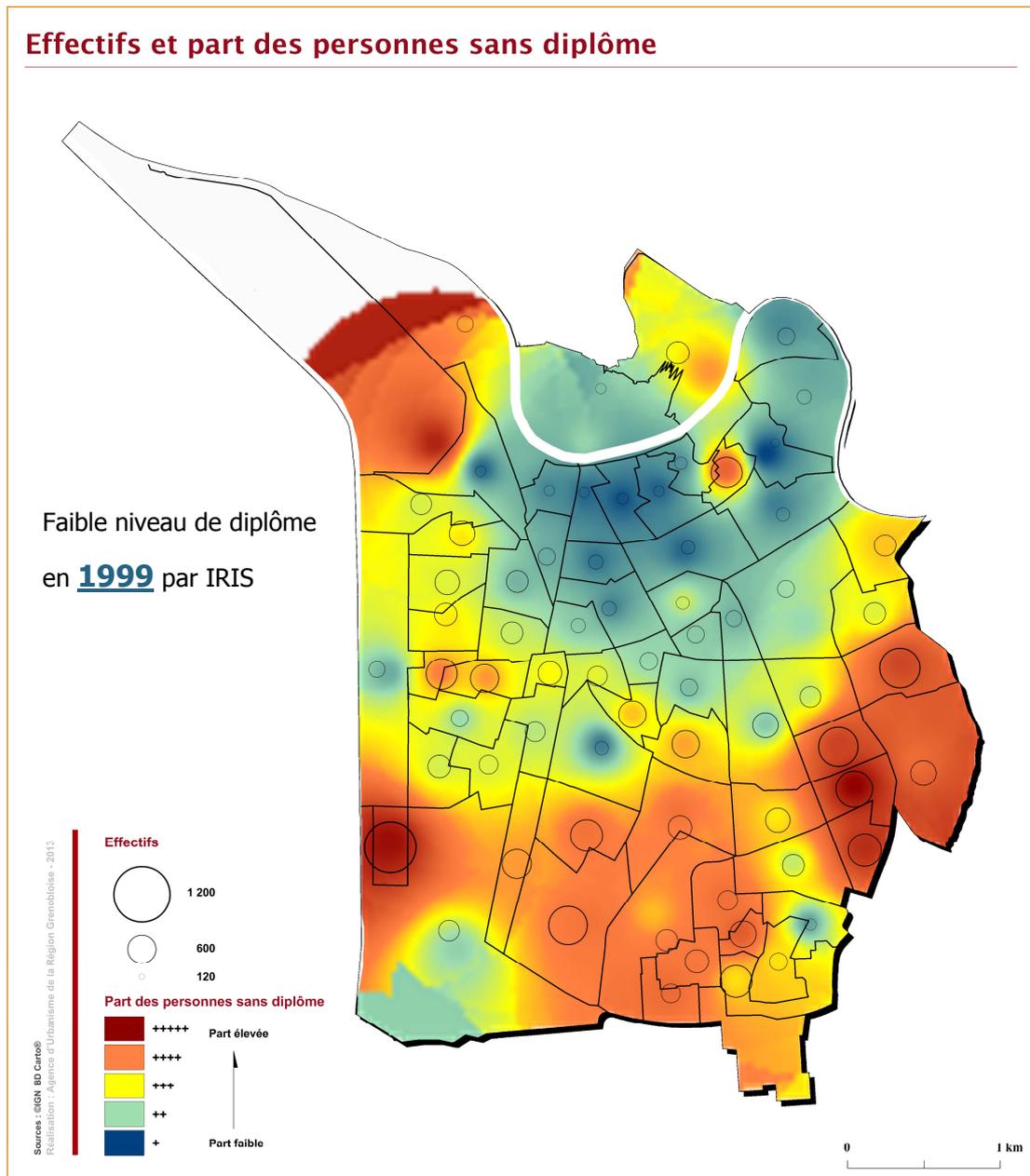
La structuration actuelle du territoire grenoblois n'est pas nouvelle. En 1999 par exemple, plus de 40% des personnes peu diplômées résidaient dans trois grands quartiers : Mistral-Libération, Abbaye-Poterne et Teisseire. A l'opposé, le Centre ville, la Préfecture et l'Ile verte accueillaient moins de 20% des personnes peu diplômées de Grenoble.

La population peu diplômée baisse dans des proportions très différentes selon les quartiers. On n'observe pas de rééquilibrage fort du territoire. Toutefois, **plusieurs quartiers méritent l'attention pour leurs évolutions contrastées.**

Abbaye-Poterne et Alpins-Beauvert : Ces quartiers ont connu l'une des plus faibles baisses de personnes peu diplômées à Grenoble, alors même qu'ils en accueillaient un nombre important en 1999. Autrement dit, la situation délicate de ces quartiers reste encore valable et a tendance à s'accroître.

Villeneuve : Ce grand quartier a vu une très faible hausse des hauts diplômés et une faible baisse des peu diplômés. Il rejoint ainsi les quartiers qui concentrent une part importante de personnes à faible niveau de diplôme alors qu'en 1999 sa situation était différente, avec une population plus diversifiée. La situation peut s'expliquer par le départ des personnes les plus diplômées de ce quartier vers d'autres endroits de la ville ou à l'extérieur de celle-ci.

Effectifs et part des personnes sans diplôme



Vigny-Musset-Village Olympique et, dans une moindre mesure, Teisseire : Ces deux grands quartiers connaissent une des évolutions les plus significatives de Grenoble. La part des personnes peu diplômées, importante en 1999, baisse très fortement. A l'inverse, les hauts diplômés progressent très nettement en pourcentage comme en volume, surtout à Vigny-Musset-Village Olympique. La comparaison des cartes de 1999 et 2009 permet de voir très facilement les évolutions sur ce grand quartier, ainsi que sa situation atypique au sein du secteur 6. Cela reflète le renouvellement de la population lié à la construction de Vigny-Musset dans les années 2000.

Bastille-Notre Dame, Berriat, Saint Bruno : Le mouvement inverse de baisse importante des peu diplômés et de hausse des diplômés (plus modeste que dans les grands quartiers précédents) s'observe également au nord. Mais cette fois, l'explication peut venir du phénomène de gentrification. Ces quartiers ont été en grande partie rénovés, ce qui leur a redonné de l'attrait et a modifié le profil social de leurs habitants. Ils accueillent auparavant une population plus âgée, moins diplômée et aux ressources modestes. Elle a laissé place à des personnes plus diplômées. On peut également y voir l'effet suivant, valable dans d'autres villes françaises : "tous les diplômés n'ont pas les moyens de se loger dans les quartiers les plus aisés, en particulier les jeunes. Ils investissent une partie des anciens quartiers où le prix du m² est moins cher. A côté des quartiers chics hyper-favorisés des grandes villes naissent de nouveaux îlots, où la richesse culturelle domine davantage"¹².

¹² Compas, "La ségrégation culturelle du territoire s'accroît", n°4, nov. 2012.



Logement

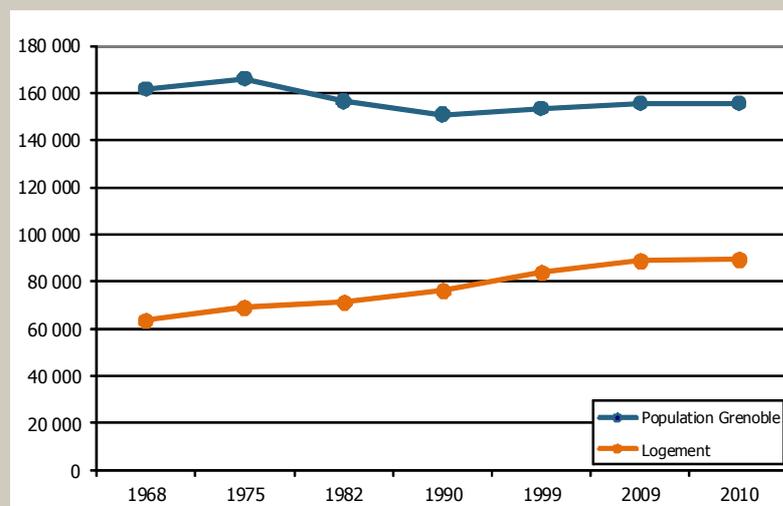
Parc de logements	89 589
Évolution 1999-2010 du parc de logements	0,6% par an
Ancienneté du parc	
avant 1949	25%
de 1949 à 1974	48%
de 1975 à 1989	15%
de 1990 à 2005	11%
Taille des logements	
1-2 pièces	38%
4 pièces et plus	35%
Évolution 1999-2010 des 1-2 pièces	0,4% par an
Évolution 1999-2010 des 4 pièces et +	0,6% par an
Ménages	
Propriétaires	37%
Locataires	60%
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	<i>15%</i>
Logés gratuitement	3%

Source : INSEE, RP 2010

Une augmentation du parc de logements

Plus de 89 500 logements sont recensés à Grenoble. Le parc de logements a augmenté de 7% depuis 1999 (+ 4 800 unités) et de près de 41% depuis 1968.

Évolution du nombre de logements et de la population grenobloise



Source : INSEE, RP 2010

Il n'y a que dans le secteur 1 que la population augmente presque autant que le nombre de logements. Cela reflète un changement dans l'occupation du parc de logements, avec l'arrivée de ménages un peu plus grands (des familles notamment).

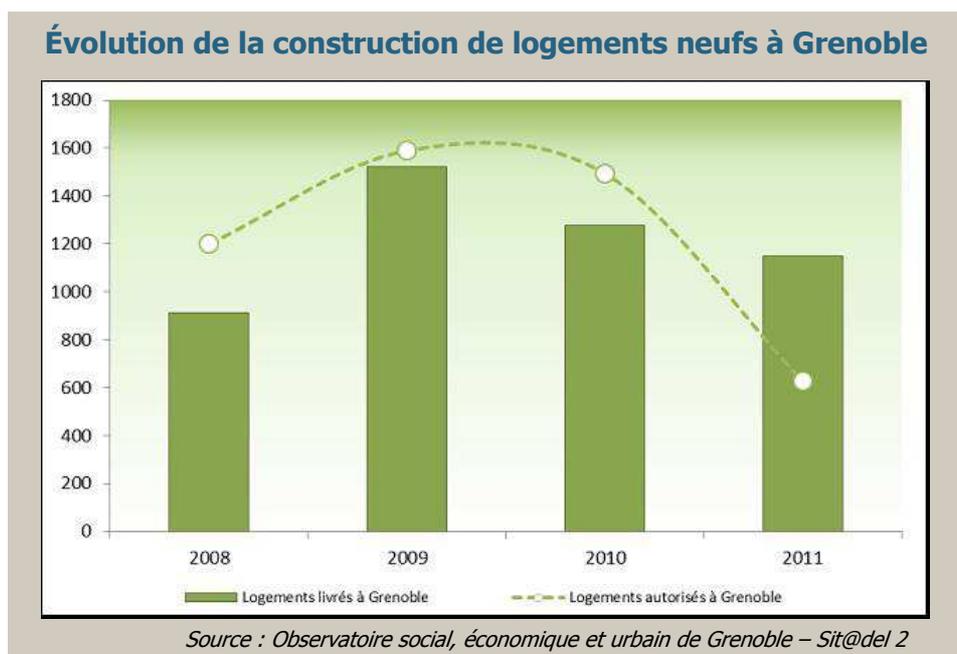
	Taux de croissance 1999 – 2010 (% par an)	
	De la population	Du parc de logements
Secteur 1	0,8%	0,9 %
Secteur 2	- 0,1 %	0,3 %
Secteur 3	- 0,3 %	0,2 %
Secteur 4	- 0,3 %	0,5 %
Secteur 5	- 0,2 %	0,3 %
Secteur 6	0,8 %	2,6 %

Source : INSEE, RP 1999 et 2010

Après une forte période de livraison de logements, un rythme qui marque le pas

L'âge du parc grenoblois reflète le développement de la ville, du nord au sud. Le parc ancien (avant 1949) représente un quart des logements grenoblois et est concentré dans les deux secteurs du nord. Il pose l'enjeu de sa vétusté dans les années à venir, en particulier le parc privé. La moitié du parc grenoblois a été construit dans les années 1949-1974, surtout dans les secteurs 3, 4 et 5.

De nombreux logements ont été construits récemment, en grande partie au nord. Les quartiers de Bouchayer-Viallet ou de la Caserne de Bonne le rappellent bien. Sur Grenoble, le rythme moyen de livraisons de logements s'est élevé à 1 215 logements par an entre 2008 et 2011. Mais la dynamique de construction s'essouffle depuis.





n parc de petits logements, accueillant une large part de locataires

Le parc grenoblois se caractérise par une forte proportion d'appartements (à 95% contre 68% du parc de la Métro hors Grenoble) et de petits logements.

Les logements d'1 ou 2 pièces représentent 38% du parc et sont principalement dédiés à la location. **La surreprésentation des petits logements n'est pas nouvelle** et s'est accélérée dans les années 1990 (+ 47% de résidences principales d'1 pièce entre 1990 et 1999), probablement sous l'effet d'une demande accrue et de dispositifs financiers. La tendance s'est par la suite inversée. Depuis 1999, les logements d'1 pièce diminuent, contrairement aux logements de 4 pièces ou plus.

Typologie du parc de logements et statuts d'occupation

VILLES	Nombre de logements	Petits logements (T1 et T2)	Locataires
Grenoble	89 589	38 %	60 %
Rennes	105 865	36 %	62 %
Angers	74 845	35 %	67 %
Dijon	79 083	35 %	54 %
Reims	88 198	29 %	71 %
Nîmes	65 512	26 %	57 %
Saint Étienne	83 051	26 %	56 %
Brest	72 040	25 %	52 %
Le Mans	70 364	24 %	52 %
Le Havre	81 546	24 %	58 %
Toulon	79 010	24 %	51 %
France Métropolitaine	18 261 345	18 %	40 %

Source : INSEE, RP 2010

Le statut d'occupation des ménages grenoblois est stable depuis 1999. Vu le type de logements et le rôle de ville-centre, les locataires sont majoritaires (60% des ménages, contre 39% dans la Métro hors Grenoble). On comprend mieux pourquoi la mobilité résidentielle est si forte à Grenoble : les locataires, en particulier du parc privé, restent moins longtemps que les autres dans leur logement. Les propriétaires occupants sont quant à eux un peu plus d'un tiers, contre 58% dans la Métro hors Grenoble. Ce taux est particulièrement bas par rapport aux villes de comparaison.

Les différences dans le statut d'occupation sont importantes dans Grenoble. Les secteurs du nord comptent beaucoup de locataires du parc privé. Schématiquement, ces secteurs font office de territoire d'accueil pour les personnes arrivant à Grenoble ou pour celles qui y restent peu. Les secteurs 5 et 6 se caractérisent par une surreprésentation de locataires du parc social et les secteurs 3 et 4 par une surreprésentation de propriétaires.

L'hébergement chez un tiers, un "amortisseur de la crise du logement"

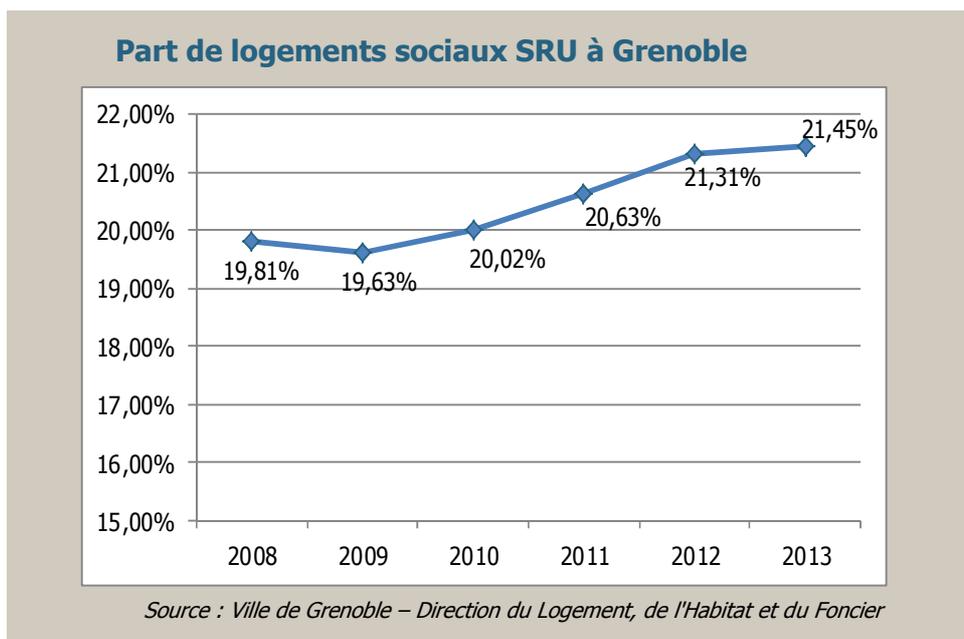
A Grenoble, environ 4 000 personnes sont hébergées gratuitement selon l'INSEE. Il s'agit de personnes qui ne sont pas propriétaires et qui ne paient pas de loyers, étant hébergées par la famille, des amis ou encore leurs employeurs. Ce statut d'occupation recouvre une catégorie de mal-logement peu connue et en développement. L'hébergement chez un tiers fait office "d'amortisseur de la crise du logement" pour des ménages qui ont des difficultés d'accès au logement, en particulier les jeunes adultes, les primo-arrivants ou encore les foyers monoparentaux. Si l'hébergement chez un tiers peut représenter un filet de protection, dans les faits il s'agit souvent de conditions d'hébergement précaires et instables. Ainsi, il rend compte de réels besoins de logement qui sont peu visibles dans les statistiques.

Sources : Insee RP et numéro 203 de la revue Recherche sociale consacré à « L'hébergement dans le logement d'un tiers », 2013



Plus de 20% de logements sociaux à Grenoble

Au 1^{er} janvier 2013, Grenoble compte 18 496 logements sociaux. La progression du nombre de logements sociaux depuis la fin des années 1990 a permis d'atteindre le seuil des 20% au 1^{er} janvier 2010. La livraison de ce type de logements s'est accentuée depuis 2008 (avec par exemple 562 logements spécifiques par an sur la période 2008-2012).



Au total, **Grenoble regroupe 43% du parc de logements sociaux de l'agglomération**, alors que la ville compte 39% des résidences principales. Ce parc est très concentré dans quelques communes : 84% des logements sociaux sont situés sur 7 communes de l'agglomération.

A Grenoble, la moitié du parc social est dans les secteurs 5 et 6. Ce sont principalement des logements sociaux familiaux, de grande taille (T4 et +), construits entre 1949 et 1981. Mais il faut souligner la volonté d'un rééquilibrage des logements sociaux en faveur du nord de Grenoble. Les secteurs 1 et 2 ont connu de nombreuses livraisons de logements, en lien avec le Plan local d'urbanisme (PLU) et la politique d'aménagement via les ZAC (Bouchayer-Viallet, Caserne de Bonne, Blanche Monnier...). Le secteur 2 est dorénavant le 3^e secteur en nombre de logements sociaux (2 873 au 1^{er} janvier 2012), derrière le secteur 5 (4 056 logements) et le secteur 6 (4 754).

CHIFFRE CLÉ :

21,45% de logements sociaux
au sens de la loi SRU (loi relative à la
solidarité et au renouvellement urbains)

L e coût du logement à Grenoble

Les dépenses consacrées au logement prennent une place croissante dans les budgets des ménages français. Les inégalités se renforcent entre les propriétaires et les locataires avec la hausse des loyers importante et quasi continue depuis plusieurs décennies. Cette tendance n'épargne pas Grenoble, au contraire. Le site Clameur, qui suit les loyers en France, estime à 12€/m² la location dans le privé à Grenoble. Ce haut niveau se comprend notamment par la présence de logements d'1-2 pièces, qui se louent bien plus chers du m² que les logements de grande taille et dont les loyers augmentent davantage.

Loyers de marché

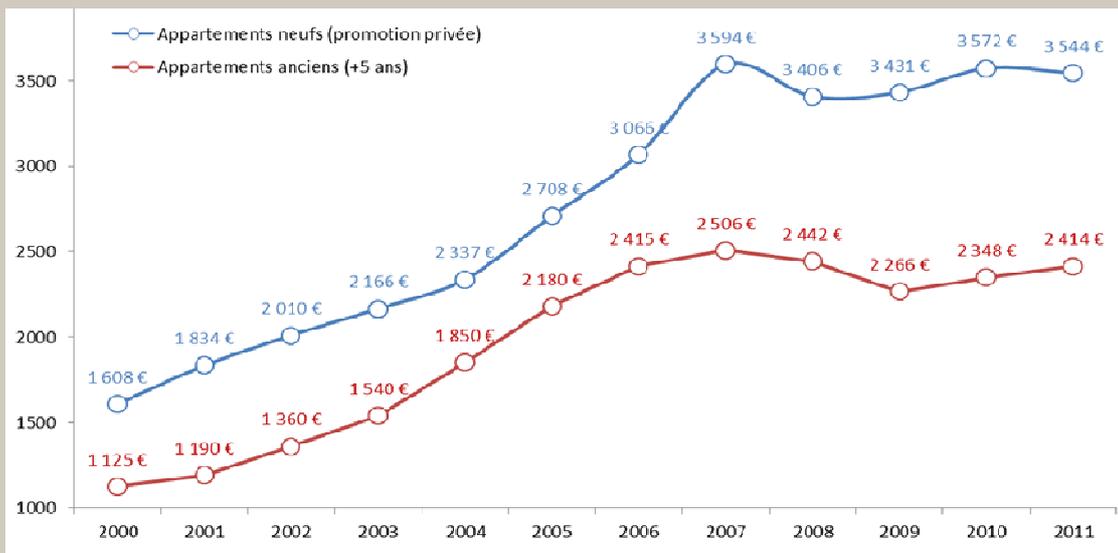
VILLES	Loyers de marché (en €/m ²)	Variation annuelle 2007-2013 (en %)
France Métropolitaine	12,6	+ 1,4
Reims	12,1	+ 3,1
Grenoble	12	+ 0,2
Rennes	11,8	+ 0,8
Dijon	11,1	+ 1
Toulon	11	+ 2
Le Havre	10,8	+ 0,9
Angers	10,4	+ 0,5
Le Mans	8,4	+ 0,4
Saint Étienne	8,2	+ 2

Source : Clameur, données août 2013

Quant à l'achat, en tendance nationale, le prix des logements a augmenté bien plus que les revenus des ménages. Grenoble connaît une tendance similaire dans le neuf comme dans l'ancien étant donné que le foncier est rare. **Le marché immobilier grenoblois a fortement augmenté ces dernières années et, s'il s'est stabilisé, c'est à un haut niveau.** Grenoble est la 12^e ville de France (de + de 100 000 habitants et hors Paris) au prix du m² pour les appartements anciens et la 6^e pour les appartements neufs.

A titre d'exemple, un appartement neuf de 66m² se vendait en 2011 à 234 000 € (contre 106 000 € en 2000, soit + 120%) et un appartement ancien à 160 000 € (contre 74 000 € en 2000, soit + 116%). Les prix diffèrent fortement d'un quartier à l'autre (les deux secteurs du nord étant les plus chers) et en fonction du type de logements. Les maisons individuelles ainsi que les logements familiaux sont particulièrement chers à Grenoble par rapport à d'autres communes de l'agglomération. Un T5 se vend 105 000€ de plus dans le quartier Berriat à Grenoble qu'à Fontaine.

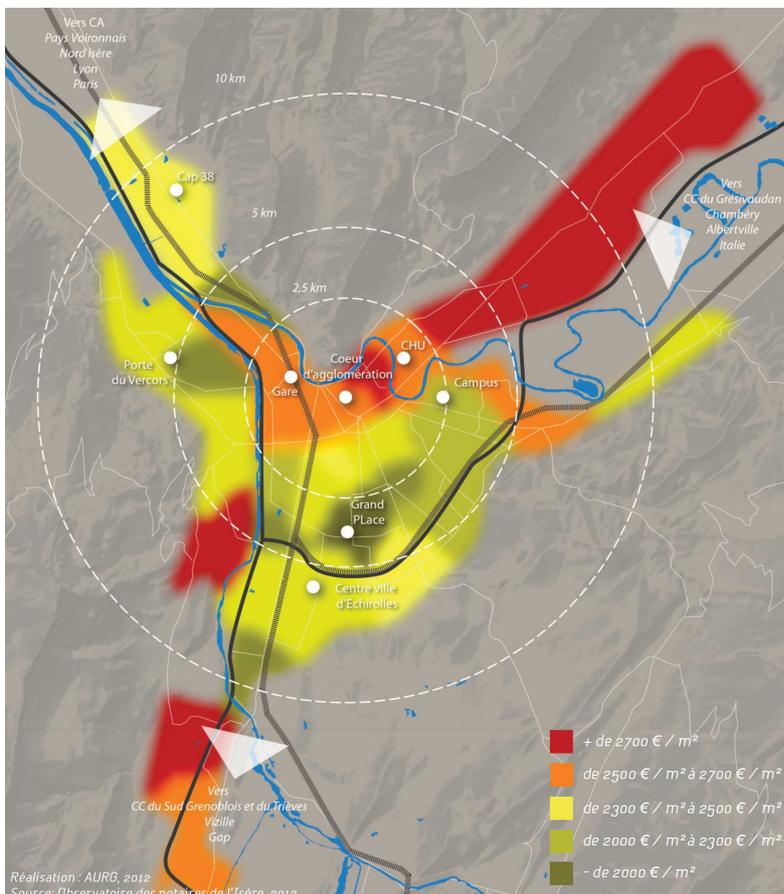
Évolution du prix au m2 des logements collectifs neufs et anciens à Grenoble



Source : Conférence communale du logement, intervention d'E. Boulanger (AURG), 15 novembre 2012

La cherté de l'offre de logements à Grenoble, dans le parc privé, a des conséquences sur le profil des acquéreurs. Les cadres y sont surreprésentés (37% des acquéreurs dans le neuf). Étant donné le coût des maisons individuelles, ceux qui souhaitent acquérir ce type de biens sortent principalement de la ville-centre (9 acquéreurs sur 10). Les familles vont par exemple dans d'autres communes de l'agglomération ou dans le périurbain, avec les conséquences que l'on connaît sur l'étalement urbain.

Prix moyen des appartements anciens en 2011



Extrait : Fiche PLU, La ville des proximités et des accès, 2013

zOOm ... les ménages aidés pour leur logement

L'aide au logement dans le parc privé : une aide moins « efficace »

Ménages bénéficiaires d'une aide au logement CAF	31 786
dont part des ménages résidant dans le parc locatif privé	63%
<i>Évolution des bénéficiaires d'une aide au logement 2007-2012</i>	<i>+0,5% par an</i>

Source : CAF 2012

En 2012, 31 786 ménages sont allocataires d'une aide au logement¹³ à Grenoble. Environ un quart est étudiant.

Le nombre d'allocataires avait baissé en 2009, avant de repartir à la hausse. On compte 1 100 allocataires de plus entre 2010 et 2011 puis 600 entre 2011 et 2012. Cela s'explique par la précarisation de certains ménages avec la crise de 2008 (dont les effets se font ressentir avec décalage dans les statistiques) et l'augmentation des habitants avec les livraisons de logements. La hausse du nombre d'allocataires d'une aide au logement a été ainsi la plus forte dans les secteurs 1, 2 et 4.

Notons également que **près de 20 000 allocataires d'une aide au logement sont locataires du parc privé, qui joue un rôle important dans l'accueil de ménages modestes**. En effet, tous ne sont pas dans le parc social. Or pour les ménages du parc privé, les allocations logement de la CAF aident moins qu'avant, alors qu'elles sont essentielles pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement. Elles sont certes revalorisées régulièrement, mais sans suivre la hausse des loyers. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a montré en quoi "**l'efficacité sociale" de ces allocations s'est réduite** entre 2001 et 2010¹⁴. En cause l'augmentation de plus de 32%, en une décennie, des loyers des foyers aidés. Dans le parc privé, le taux d'effort moyen d'un allocataire de l'ALF est passé de 17,5% à 21%, tandis que celui d'un allocataire de l'ALS est passé de 27,5% à 31,4%. Pour les ménages du parc social, où les loyers sont réglementés, ce taux d'effort est resté stable sur la même période, aux alentours de 13%. Ainsi l'écart se creuse progressivement entre les dépenses réelles de logement des ménages et les dépenses prises en compte pour le calcul des aides.

Moins de ménages aidés au titre du FSL charges courantes

		Grenoble	Isère
Dispositif logement	Nombre d'aides accordées en 2012	874	3944
	<i>Évolution 2007-2012 des aides accordées</i>	<i>+ 41 %</i>	<i>+ 23 %</i>
	Taux d'attribution	84 %	86 %
Dispositif Charges courantes	Nombre d'aides accordées en 2012	1676	8611
	<i>Évolution 2007-2012 des aides accordées</i>	<i>+ 9 %</i>	<i>+ 26 %</i>
	Taux d'attribution	79 %	84 %

Source : CG38

En 2012, 2 550 aides ont été accordées à des ménages grenoblois par le Conseil général de l'Isère au titre du Fonds de solidarité pour le logement, soit 20% des aides iséroises. Elles s'adressent aux ménages rencontrant ponctuellement des difficultés de logement. Ces aides concernent en grande partie le dispositif charges courantes de logement, destiné à aider le paiement des charges d'énergie (61% des aides en Isère) et des factures d'eau (15% des aides). Les aides restantes sont liées au dispositif logement et elles permettent de pallier les difficultés de ménages à l'entrée dans un logement locatif (paiement du dépôt de garantie, contribution aux frais d'installation...) ou pour le maintien dans celui-ci (dettes locatives...).

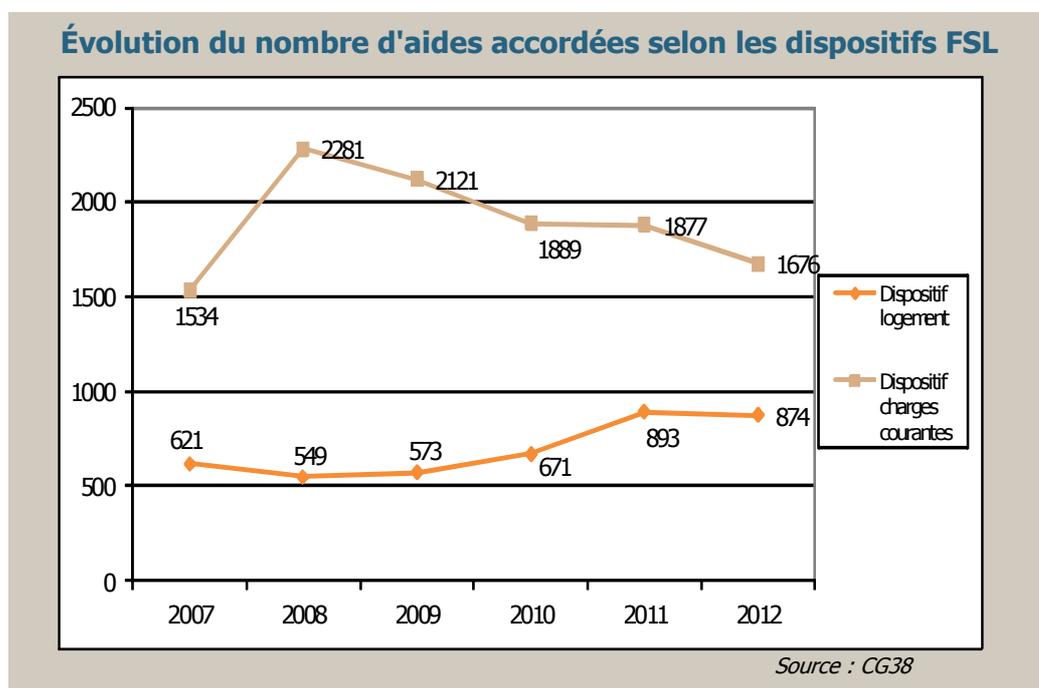
¹³ Il s'agit de l'aide personnalisée au logement (APL), de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et de l'allocation de logement à caractère social (ALS). Elles sont toutes sous condition de ressources.

¹⁴ Source : Blanche GUILLEMOT, Olivier VEBER et Maxime GUILPAIN, *Évaluation des aides personnelles au logement*, Rapport thématique n°1 : L'efficacité sociale des aides personnelles au logement, mai 2012.

Un focus réalisé par le Territoire de l'agglomération grenobloise¹⁵ confirme la prédominance des aides concernant les factures d'énergie liées à l'électricité à Grenoble et peu pour l'eau.

Cela s'explique par une surreprésentation des logements équipés de chauffage individuel en "tout électrique" à Grenoble (28% contre 19% dans la Métro hors Grenoble). Autre caractéristique, les allocataires des aides FSL résident au deux-tiers dans le parc social mais, ce qui est plus marqué qu'ailleurs en Isère, le tiers restant est composé de locataires du parc privé. Plusieurs quartiers de Grenoble ressortent pour le grand nombre d'allocataires : les zones urbaines sensibles, les grands boulevards et le Cours de la libération, Notre Dame, Saint-Laurent et les quartiers environnant la place de Saint-Bruno. Ils sont concernés pour des raisons différentes : parce qu'ils ont une population en difficulté socioéconomique ou parce que l'habitat est ancien et le chauffage individuel très présent.

Entre 2007 et 2012, les aides FSL accordées augmentent. Toutefois, cette hausse générale masque deux tendances opposées : les aides du dispositif logement augmentent continuellement, tandis que celles du dispositif charges courantes baissent fortement depuis 2008, sur Grenoble comme en Isère.



La baisse du dispositif charges courantes de logement interroge car elle a lieu dans un contexte de recrudescence des impayés de factures d'énergie. Elle peut s'expliquer par un non-recours de la part des bénéficiaires potentiels, qui ne connaissent pas le FSL (bien moins connu que les aides au logement de la CAF ou le système Loca-pass), qui ne savent pas où s'adresser ou qui ne le mobilisent pas (délais d'instruction des dossiers etc.). Le taux d'attribution des aides peut également ouvrir à d'autres explications. Il est en effet plus bas à Grenoble qu'en Isère et il baisse lui aussi. En 2007, 85 % des demandes d'aide au dispositif charges courantes étaient accordées à Grenoble, contre 79 % en 2012. Pour la DREES, la baisse du taux d'attribution du FSL, observée nationalement depuis plusieurs années, reflète rarement une pression locale de la demande sur le FSL¹⁶. Elle s'interprète plutôt par des pratiques administratives diverses (lorsque l'utilisateur peut déposer directement une demande par exemple) ou par l'hétérogénéité des demandeurs.

¹⁵ Source : Chillotti L., *Précarité énergétique. Territoire de l'agglomération grenobloise*, Document de travail, décembre 2012.

¹⁶ RENARD E., "Les fonds de solidarité pour le logement : l'aide des départements au logement des personnes défavorisées", *Etudes et résultats*, n°670, nov 2008.

Les ménages bénéficiaires d'une aide au logement au CCAS : de nombreuses familles monoparentales

Le CCAS de Grenoble intervient de plusieurs manières sur les difficultés de logement, notamment au titre de l'aide sociale facultative. En 2012, 285 aides ont été accordées pour le logement et ses charges. Les demandes pour les factures d'énergie, notamment GEG, ont tendance à augmenter (+15 % entre 2011 et 2012).

D'autres ménages ont pu bénéficier de l'Allocation municipale d'habitation (AMH), créée en 2009. Cette expérimentation a pour public les familles et les jeunes vivant dans le parc privé, sur un critère de reste à vivre. Les enjeux de l'AMH sont de diminuer le taux d'effort pour le logement de familles en difficulté financière et d'améliorer le niveau de vie de ces familles. En 2011, 276 ménages ont bénéficié de cette allocation. Ces ménages sont en grande majorité en situation de pauvreté monétaire. Les familles monoparentales sont surreprésentées.

Un autre dispositif récent est destiné à répondre aux difficultés des Grenoblois vis-à-vis du logement. Une plateforme de lutte contre la précarité énergétique¹⁷ a été créée en 2012, permettant la détection de situations et la mise en place de plans d'action. Depuis sa création, plus de 160 ménages ont été suivis par la plateforme. Pour le moment, ce sont principalement des femmes, des adultes de 30-59 ans, avec une forte présence de familles monoparentales mais également de personnes isolées. Ces ménages habitent principalement dans les quartiers Capuche / Grands boulevards, Cours Berriat / saint Bruno, les Eaux Claires, ce qui reflète le parc de logements construit entre 1949 et 1974, c'est-à-dire avant la réglementation thermique. Plus de la moitié des ménages cumulent trois dimensions de la précarité énergétique (ressenti / bâti / consommation d'énergie).

Les clients en difficulté à GEG, un surendettement en augmentation

Les clients en difficulté de GEG (Gaz Electricité Grenoble) peuvent bénéficier de tarifs de solidarité pour l'électricité et le gaz naturel. Fin 2012, il y avait à Grenoble 1 119 bénéficiaires du TPN (Tarif de première nécessité, pour l'électricité), et 571 bénéficiaires du TSS individuel ainsi que 9 bénéficiaires du TSS collectif (Tarif spécial de solidarité, pour le gaz). Le nombre de bénéficiaires TPN baisse, il était de 1 555 en janvier 2010, alors que le nombre de visites au service recouvrement n'a cessé d'augmenter ainsi que la précarité énergétique. Ceci est expliqué, d'une part, par la difficulté des ayants droits à renouveler leurs droits avant la loi sur l'automatisation du TPN (seule une minorité des ayants-droit renvoyait les formulaires à cause de la complexité des démarches) ou aux ruptures de droits pour les personnes qui omettaient de reconduire leurs droits à la CMU-C. Et, d'autre part, après la loi sur l'automatisation, la baisse du TPN provient de l'attente du décret d'application et des difficultés de gestion des fichiers informatiques.

Par ailleurs, le service Recouvrement de GEG a reçu 11 006 visites de la part de clients particuliers en 2012, qui sont parfois venus plusieurs fois. Fin septembre 2013, GEG comptait déjà 9 556 visites à ce service. Les professionnels de GEG identifient comme publics émergents les personnes âgées (ayant des petites retraites, se retrouvant seules dans un logement familial) et les ménages résidant dans les grands logements énergivores des années 1970. Ils notent, par ailleurs, la tendance de certains ménages à se priver de confort en limitant leur chauffage individuel, en raison du coût croissant de l'énergie. Ils observent enfin une évolution notable : la hausse des situations de surendettement. Parmi les 200 nouveaux clients reçus au service recouvrement, la moitié a déposé un dossier de surendettement pour des dettes liées à l'énergie. Au total, 313 dossiers Banque de France ont été déposés, contre 151 en 2010.

Source : Agence Europol - Service Recouvrement GEG

EN SAVOIR + :

Cahier thématique Logement-Habitat 2012 de l'Observatoire social, économique et urbain de Grenoble

Les cahiers de l'Observatoire de l'habitat de la Métro

Le Rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre

¹⁷ Dans une définition légale, issue de la Loi Grenelle II du 2 juillet 2010, "est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat".

Économie - Emploi



Nombre d'entreprises et d'établissements	11 845
Nombre d'emplois total	92 743
<i>Évolution 1999-2010 du nombre d'emplois total</i>	<i>+ 1% par an</i>
Population active	75 270
<i>Évolution 1999-2010 de la population active</i>	<i>+ 1% par an</i>
Taux d'activité des 15-64 ans	69%
Taux d'activité des femmes	66%
Part des salariés instables (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage)	23%
<i>Évolution 1999-2010 des salariés instables</i>	<i>0% par an</i>
Part des salariés à temps partiel	20%
<i>Évolution 1999-2010 des salariés à temps partiel</i>	<i>+ 0,5% par an</i>

Source : INSEE – RP 2010

Un nombre d'emplois qui se maintient dans un contexte économique difficile

En 2010, Grenoble compte 11 845 entreprises et établissements, soit près de la moitié des établissements de l'agglomération. Par contre, ceux de plus de 50 salariés se situent principalement en dehors de la ville centre.

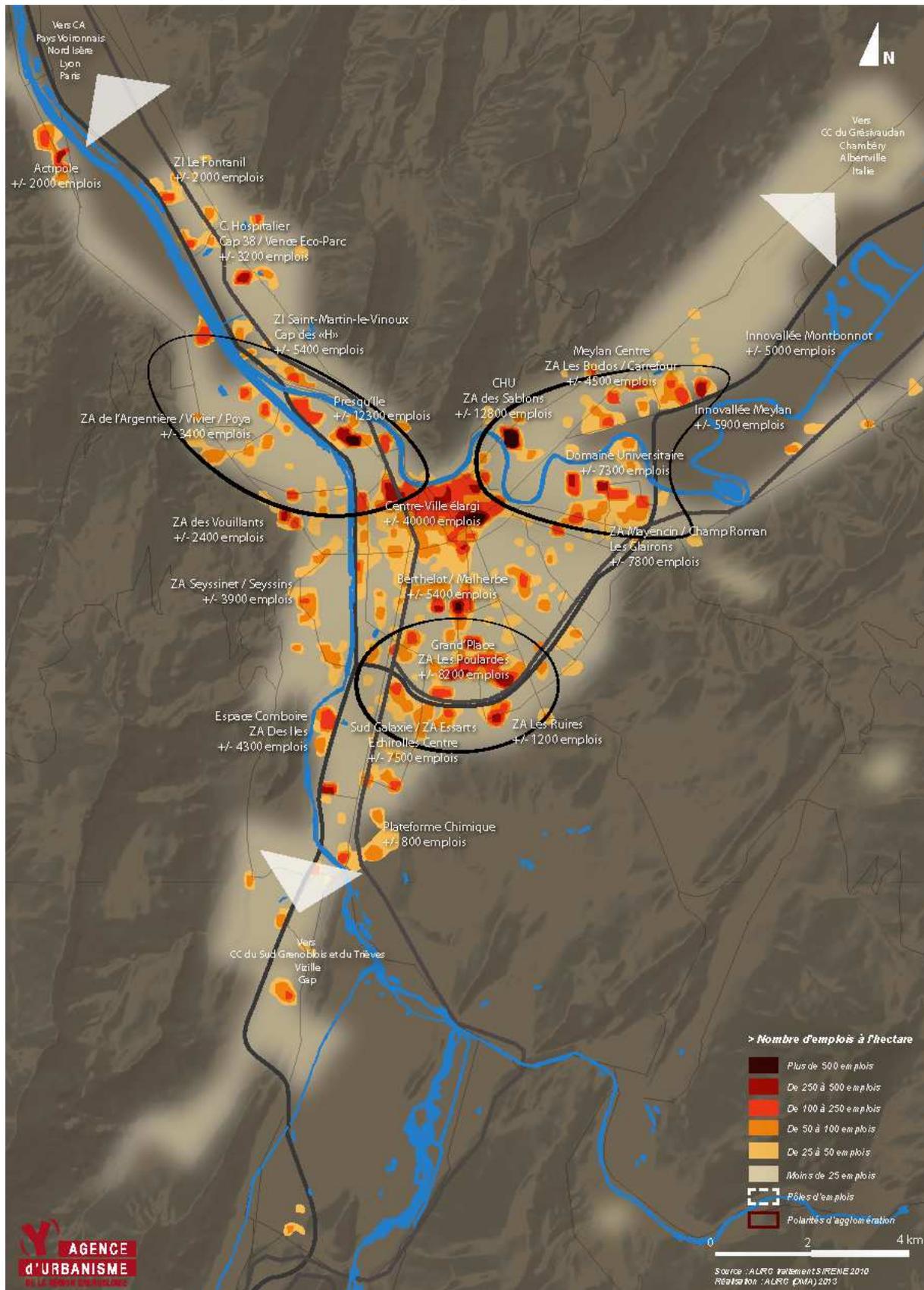
Le nombre d'établissement continue d'augmenter : + 13% entre 2008 et 2010, dont 2 500 rien qu'en 2010. En volume, ces créations sont surtout dans le secteur 2, principal secteur économique de la ville. Mais en pourcentage la dynamique de création la plus forte est sur le secteur 6, sous l'effet des ZFU (zones franches urbaines) mises en place depuis 2004 à Villeneuve et Village Olympique. Précisons également que, en Rhône Alpes, la moitié des créations d'entreprises récentes sont des auto-entreprises.

Au total, plus de 92 700 emplois publics et privés sont recensés à Grenoble, soit 44% de l'emploi de l'agglomération et 20% de l'emploi départemental.

CHIFFRE CLÉ :

60% des emplois sont dans les secteurs du nord de la ville

Localisation de l'emploi à l'échelle de l'agglomération grenobloise - Densité de l'emploi



Source : INSEE Sirene 2010 – Réalisation AURG 2013

Malgré le contexte économique difficile, le nombre total d'emplois se maintient à Grenoble. Entre 1999 et 2010, la croissance annuelle moyenne du volume d'emplois est de +1%, à un rythme similaire que sur l'agglomération mais légèrement moindre qu'en France (+ 1,3%). Autre constat, si on regarde l'emploi salarié privé, on observe une évolution plus linéaire sur Grenoble que sur la Métro ou en France. Par exemple, au début de la crise entre 2008 et 2009, le nombre d'emplois salariés privés a baissé à Grenoble de 0,7 % contre 1,9% en France et 2,2% sur l'agglomération.

Autrement dit, **l'emploi varie moins en période de crise ou de croissance économique**. Ces tendances tiennent en partie à la fonction de ville-centre et à la spécialisation économique de Grenoble.



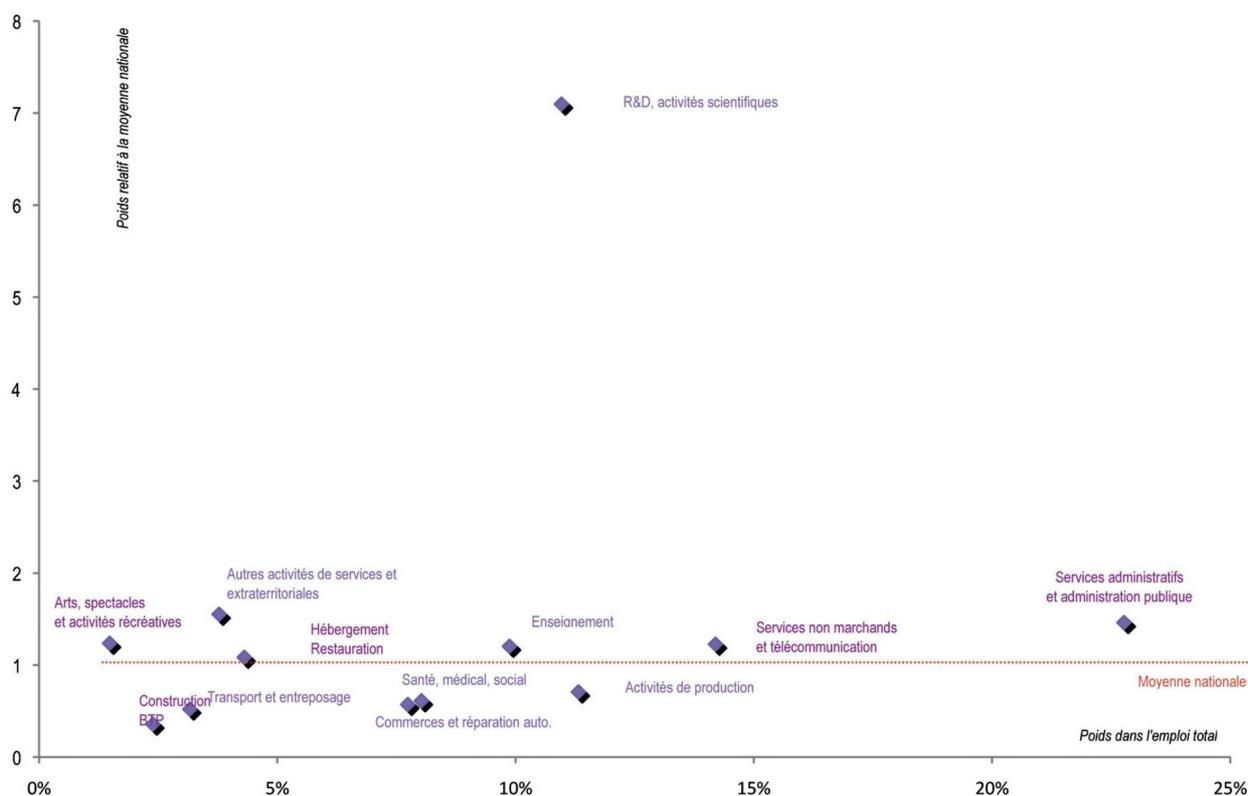
ne spécialisation économique qui se renforce

L'économie grenobloise¹⁸ est très spécialisée. Elle se caractérise par une surreprésentation de deux fonctions économiques¹⁹. La première, qui regroupe la part la plus importante de l'emploi (43%), est la **fonction présenteielle**. Elle correspond aux activités qui visent la satisfaction des besoins de fonctionnement du territoire et de ses habitants : administration publique, commerces et services de proximité, action sociale, éducation, activités médicales... Ce type d'emplois est souvent présent dans les aires urbaines. Le fait que Grenoble soit chef-lieu du département renforce cette caractéristique (nombreux emplois à la Préfecture, dans les établissements hospitaliers, etc.).

La seconde fonction surreprésentée à Grenoble est la **fonction métropolitaine**. 36% des emplois sont de ce type à Grenoble, contre un quart en France. Sont concernés les domaines de la gestion, des prestations intellectuelles, de la culture et des loisirs, du commerce interentreprises, de la conception-recherche, etc. Auparavant concentrées en Ile de France, les fonctions métropolitaines ont augmenté très fortement depuis les années 1980 dans certaines régions dont Rhône Alpes. Elles sont présentées par l'INSEE comme un facteur d'attractivité économique et de rayonnement des territoires. Lyon et Grenoble font partie des premières aires urbaines françaises en la matière. Mais **Grenoble se singularise sur un point : la fonction métropolitaine repose essentiellement sur la conception-recherche**. La ville est le premier bassin d'emploi français en la matière, comme en témoigne la Presqu'île scientifique. Plus de 21 000 emplois sont concernés à l'échelle de l'aire urbaine²⁰ et depuis deux décennies, avec les prestations intellectuelles, la conception-recherche est la fonction qui a gagné le plus d'emplois à Grenoble (respectivement +112% et +51%, contre +22% pour l'emploi total)²¹.

A l'opposé, les fonctions productives (fabrication, BTP...) et les fonctions supports (transport logistique, construction, industrie...) sont sous-représentées à Grenoble malgré la présence de grands groupes industriels, de transporteurs et de spécialistes de la construction tels que Caterpillar ou Schneider Electric. Ces deux fonctions regroupent au total 21% des emplois.

Indice de spécificité (comparatif national) et contribution à l'emploi salarié local



Source : INSEE Clap - Réalisation AURG 2013

¹⁸ Les constats portent sur Grenoble mais ils sont valables plus largement pour la zone d'emploi grenobloise, qui est un périmètre d'observation plus pertinent sur les questions économiques. Pour des données à cette échelle : voir le Baromètre.

¹⁹ La répartition de l'emploi sur le territoire est souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont tournées vers les services à la population. Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activité. L'INSEE a regroupé quatre grandes fonctions.

²⁰ Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

²¹ Bonnet M., Touahir M., "Lyon et Grenoble : deux profils métropolitains différents", *INSEE Rhône-Alpes*, n°206, sept. 2013.

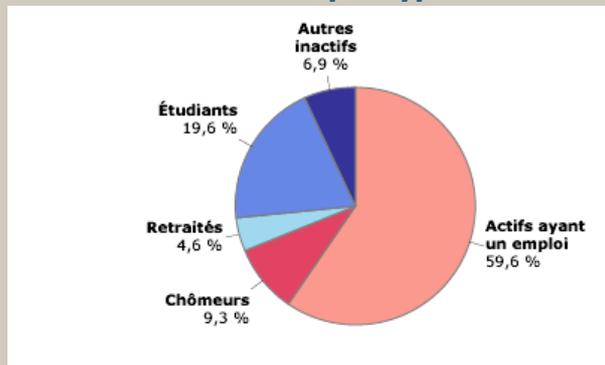
La principale tendance à retenir est **la tertiarisation de l'économie grenobloise**. La hausse du nombre d'emplois a été accompagnée de mutations observées en France depuis 20 ans, avec la progression des fonctions présentes et métropolitaines. Elles ont engendré la création d'emplois très qualifiés mais également, ne l'oublions pas, d'emplois moins qualifiés (aides à domicile, employés de commerce...). En même temps, l'emploi dans les fonctions de production a fortement décliné ; à Grenoble, il y a eu par exemple autant de perte d'emplois entre 2008 et 2009 dans le secteur de la fabrication que sur les 15 années précédentes. Seuls le BTP et la construction font exception, mais ils fluctuent beaucoup selon la conjoncture économique.

Ces évolutions ont des conséquences importantes : à terme, rien ne dit que la création d'emploi dans le secteur tertiaire compense les pertes d'emplois dans les autres secteurs, d'autant que le nombre d'emplois dans les services non marchands tend depuis peu à stagner en France. De plus, tous les actifs ne peuvent pas se former pour se reconverter et s'adapter aux nouveaux métiers présents où ils habitent. Enfin, ces évolutions touchent fortement les hommes. En effet, les métiers détruits récemment sont plutôt masculins, à l'inverse des métiers créés.

Des cadres de plus en plus présents ... et concentrés dans quelques quartiers

Entre 1999 et 2010, la population active de Grenoble a crû de 1% en moyenne par an pour atteindre 75 270 actifs²². Les évolutions sont différentes selon les catégories d'actifs : la part des actifs avec emploi est la seule à croître. La baisse est particulièrement sensible pour les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés. Cela peut refléter une diminution du nombre d'étudiants sur la ville (ils peuvent toutefois vivre ailleurs) mais également le fait qu'une partie des étudiants travaillent, et donc sont comptabilisés parmi les actifs occupés.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2010



Source : INSEE - RP 2010, exploitation principale

La population active grenobloise se distingue sur quatre aspects, liés au caractère universitaire de la ville et à son profil métropolitain. Premièrement, la part de la population active parmi les personnes en âge de travailler est inférieure à celle de l'Isère (69% contre 73%), à cause du nombre important de scolaires et d'étudiants.

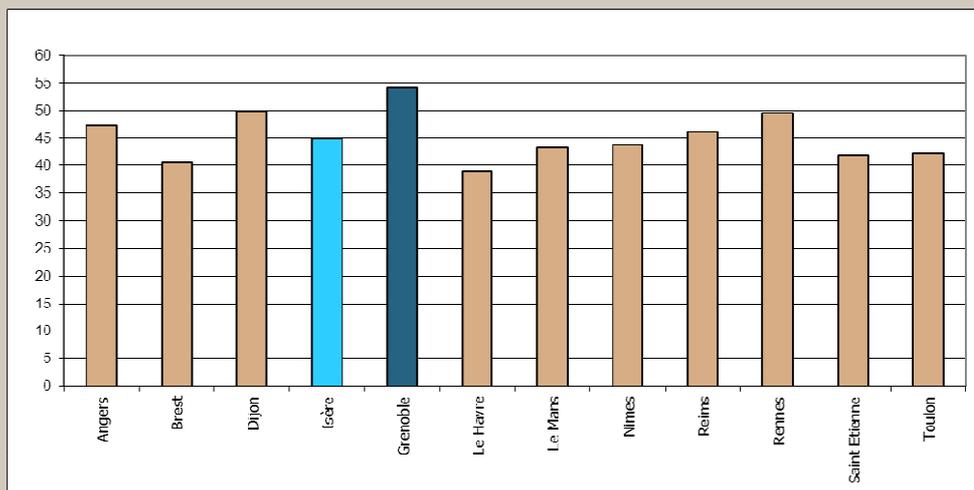
Deuxièmement, la population active grenobloise a un haut niveau de formation. Rappelons que 43% des 15-64 ans non scolarisés ont un diplôme supérieur à bac +2, contre 28% en Isère et... 13% en France²³.

Troisièmement, le taux d'activité des 55-64 ans est particulièrement haut à Grenoble (53% d'entre eux sont actifs). La forte présence des cadres peut expliquer cette particularité.

²² La population active comprend les personnes déclarant exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel, aider une personne dans son travail (même sans rémunération), être apprenti, stagiaire rémunéré, être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite, être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

²³ Voir le zoom sur l'évolution des diplômes dans le chapitre 1 de l'ABS.

Taux d'activité des 55-64 ans (en %)



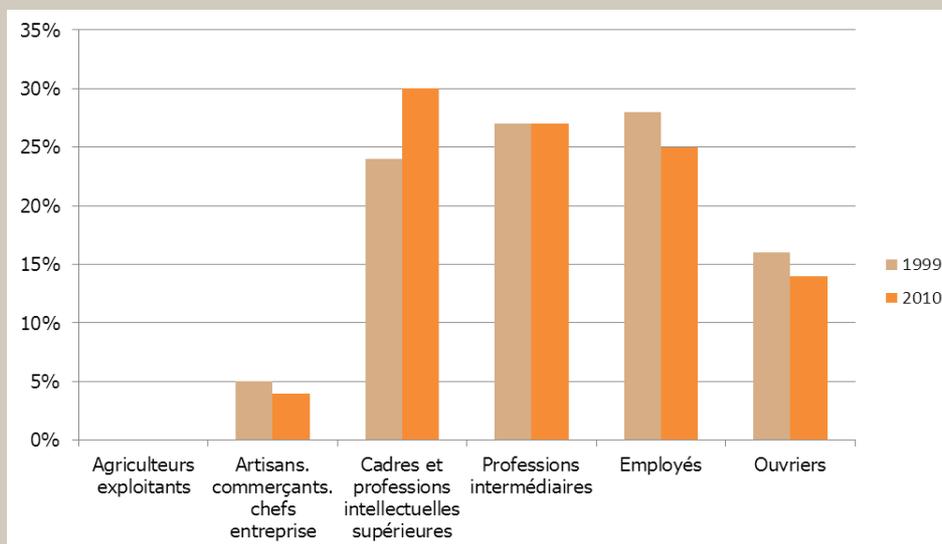
Source : INSEE - RP 2010

Enfin, les cadres sont surreprésentés dans la population active grenobloise et leur présence s'accroît. En 10 ans, la hausse générale de la population active a été principalement tirée par les cadres et les professions intellectuelles supérieures. Ils représentaient 21% de la population active en 1999 contre 27% actuellement. Dans le même temps, le nombre d'ouvriers et d'employés a par exemple baissé (- 2%, soit 800 personnes de moins). Ainsi, avec 20 550 actifs, **la catégorie socioprofessionnelle des cadres est dorénavant la plus représentée**, juste devant les professions intermédiaires (19 730) et les employés (19 090).

CHIFFRE CLÉ :

+4,1% par an de cadres et professions intellectuelles supérieures, soit 5 900 personnes de plus au total

Population active 15-64 ans, selon la CSP



Source : INSEE - RP 2010

Grenoble n'est pas la seule ville concernée par cette hausse des cadres. En France, la part des cadres progresse régulièrement (+ 3,9% par an), ce qui va de pair avec un meilleur niveau de qualification de la population et la transformation du tissu économique. De même, la part d'ouvriers baisse, en particulier les moins qualifiés. En Rhône-Alpes, les emplois ouvriers ont baissé de 4,3% par an entre 1990 et 2009. Les causes sont multiples : gain de compétitivité et rationalisation de la production, externalisation de certaines activités (transfert vers les services) et concurrence internationale²⁴.

²⁴ Source : Antonio SEDENO et Alain DUPRE *L'industrie rhônalpine, entre désindustrialisation et mutations industrielles*, *La Lettre d'Analyse* n°183, Décembre 2012, INSEE Rhône-Alpes.

Toutefois, la hausse des cadres est particulièrement forte à Grenoble comme dans son agglomération (voir à ce titre le Baromètre). La comparaison avec les autres villes est éclairante puisque Grenoble arrive largement en tête sur ce critère. Les principales causes ont déjà été évoquées dans l'ABS : spécialisation du tissu économique, arrivée de cadres extérieurs, étudiants formés dans les universités grenobloises restant pour débiter leur vie active (dans une zone d'emploi où le risque déclassement est faible), éviction des catégories populaires de la ville-centre (coût élevé du logement)...

Évolution 1999-2010 des cadres et professions intellectuelles supérieures, en % par an

VILLES	Évolution
Grenoble	4,1 %
France Métropolitaine	3,9 %
Rennes	3 %
Angers	2,7 %
Brest	2,7 %
Dijon	2,4 %
Reims	2 %
Nîmes	2 %
Le Havre	2 %
Le Mans	2 %
Toulon	1,8 %
Saint Étienne	1,1 %

Source : INSEE – RP 2010

L'attractivité de l'agglomération grenobloise pour les cadres étrangers

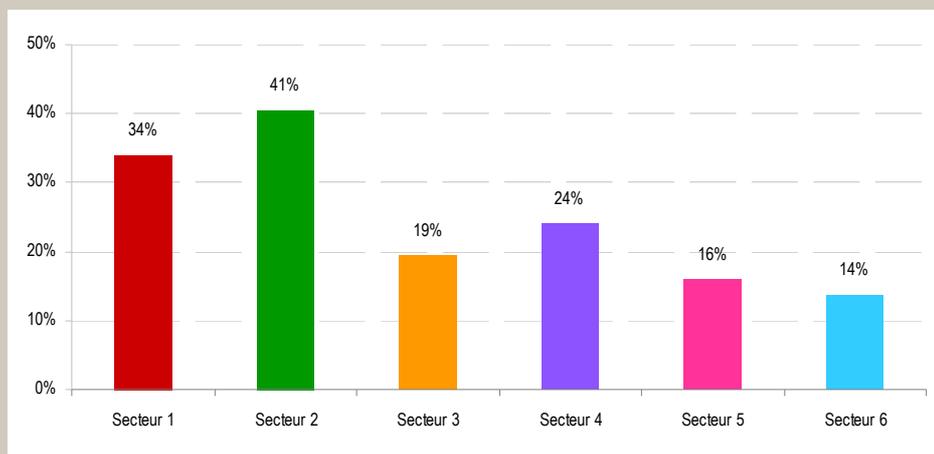
13 % de la population totale des agglomérations de Grenoble, Lyon et Saint-Étienne est immigrée, c'est-à-dire née à l'étranger sans avoir la nationalité française à la naissance. Le profil des personnes immigrées change depuis la fin des années 1990. Elles sont dorénavant plus qualifiées. C'est le cas à Grenoble où l'on retrouve une immigration récente, en lien avec le développement économique du territoire, avec les personnes parmi les plus diplômées et les plus qualifiées. 18% des immigrés actifs y sont cadres contre 11% dans le Grand Lyon et 6% à Saint Etienne Métropole. Ils travaillent plus spécifiquement dans des activités scientifiques et techniques (recherche et développement). Leur taux de chômage est plus contenu qu'ailleurs même si, comme partout, les personnes immigrées sont plus exposées que les non-immigrés aux emplois précaires et au déclassement.

Source : "Le nouveau profil de la population active immigrée", La Lettre d'Analyse n°183, Décembre 2012, Caroline Anguier et Axel Gilbert, INSEE

Cette évolution de la population active s'est accompagnée d'une fragmentation sociale profonde du territoire grenoblois. **Ouvriers et cadres habitent rarement le même secteur.** L'exemple du secteur 2 est frappant avec 41% de cadres (jusqu'à la moitié de la population active à Créqui Victor Hugo, Trois Tours et Préfecture) et 9% d'ouvriers. Dans le secteur 6, seulement 14% de la population active est cadre et ceux-ci résident en majorité à Constantine et Vigny-Musset.

Des quartiers sont toutefois plus mixtes. En voici quelques exemples : Cours Berriat et Lustucru (secteur 1), Eaux Claires Champs-Élysées (secteur 3), Ferrié-Stalingrad et Bajatière Ouest (secteur 4), Jeanne d'Arc et La Bruyère (secteur 5), Constantine (secteur 6).

Part des cadres dans la population active, par secteur



Source : INSEE - RP 2010

U ne instabilité de l'emploi importante

Ainsi, la population active grenobloise est relativement qualifiée et, nous le verrons, protégée du chômage. Ce constat général doit être nuancé par un élément : l'instabilité de l'emploi. A Grenoble et dans l'agglomération, la part des emplois stables est plus faible qu'ailleurs. Les CDI ou les titulaires de la fonction publique représentent 76% des emplois, soit 69 600 emplois. De plus, depuis 1999, l'emploi stable stagne alors qu'il augmente ailleurs (+ 4% par an en moyenne en Isère par exemple).

Les explications sont plurielles. Cette situation peut venir du contraste avec les autres villes de comparaison, qui ont moins d'emploi ou qui ont un secteur tertiaire encore plus développé (comme au Mans, qui accueille de nombreuses sociétés d'assurances et des mutuelles par exemple). De plus, le tissu industriel grenoblois peut favoriser le recours à l'intérim et aux contrats courts de manière générale pour faire face à la concurrence internationale. Autre élément, l'instabilité de l'emploi peut s'expliquer par la présence de nombreux emplois dans les secteurs des services à la personne et de l'hôtellerie restauration. Enfin, il y a les situations où, au sein d'un couple, lorsque l'un vient travailler à Grenoble, l'autre ne trouve pas immédiatement un emploi stable.

Taux d'emplois stables

Villes	Taux d'emplois stables	Nombre d'emplois total	Évolution 1999-2010 du nombre d'emplois total (par an)
Le Mans	81 %	86 169	+ 0,4 %
Reims	80 %	93 210	+ 0,8 %
Dijon	79 %	90 912	+ 1,1 %
Rennes	79 %	132 132	+ 1,7 %
Le Havre	79 %	75 546	+ 0,3 %
Saint Etienne	78 %	84 100	0
Angers	77 %	82 263	+ 0,6 %
Nîmes	77 %	76 212	+ 1,7 %
Brest	77 %	82 232	+ 0,5 %
Grenoble	76 %	92 743	+ 1%
Toulon	76 %	76 982	+ 0,9 %
France métropolitaine	76 %	25 770 650	+ 1,3 %

Source : INSEE - RP 2010

Quant au temps partiel, il concerne 21% des emplois grenoblois en 2010, soit 19 700 emplois. **Avoir un emploi stable ne préserve pas du temps partiel** : 19% des emplois stables sont à temps partiel (contre 15% en France métropolitaine).

Hommes - femmes : une iniquité qui perdure

Les constats précédents portent sur l'ensemble de la population active grenobloise. Ils masquent les difficultés rencontrées par certaines catégories de population, comme les jeunes et les personnes d'origine étrangère. La situation des femmes est particulièrement défavorable.

Avant toute chose, il faut revenir sur la principale évolution : le taux d'activité des femmes augmente et continue d'augmenter, à Grenoble comme en France. Il est de 66% à Grenoble en 2010, soit 36 100 femmes.

L'accès à l'emploi reste toutefois très différent entre femmes et hommes : bien que plus qualifiées, elles occupent moins de postes à responsabilité. Sans parler des niveaux de salaires à poste égal : le salaire net horaire moyen des femmes à temps complet est 20% inférieur à celui des hommes dans l'agglomération grenobloise²⁵. Cet écart est encore plus grand chez les cadres.

L'analyse des conditions d'emploi révèle aussi des disparités. Parmi les salariés grenoblois, 78% des hommes sont en emploi stable (23 800 personnes) contre 75% des femmes (22 100 personnes). Dans les emplois instables, le CDD reste davantage à destination des femmes et l'intérim des hommes.

C'est surtout sur le temps de travail que les disparités sont les plus tenaces. Un tiers des femmes salariées sont à temps partiel contre seulement 11% des hommes. La situation a très peu changé depuis 1999, étant donné la hausse des emplois dans la fonction présentielle. Ils sont essentiellement féminins et le temps partiel y est fréquent (pensons aux métiers de la grande distribution).

Des Grenoblois proches de leur lieu de travail

Le ratio emploi / population active résidente est de 1,4 à Grenoble. Il monte jusqu'à 2 dans les secteurs du nord de la ville. Cela signifie qu'il y a plus d'emplois que de population active habitante et donc que ces secteurs accueillent quotidiennement de nombreuses personnes venant y travailler. A l'inverse, d'autres secteurs ont un rôle résidentiel, comme le secteur 5 où le ratio emploi / population active résidente est de 0,7.

Plus généralement, où travaillent les Grenoblois ? La majorité de ceux en emploi travaillent sur leur commune de résidence (55%, soit 36 200 personnes). Le reste travaille dans une autre ville de l'Isère (42%). Seuls 2% travaillent dans un autre département de Rhône Alpes et 1% dans une autre région. Ces pourcentages sont stables dans le temps. Ainsi, on n'observe pas les formes de "démocratie du sommeil" dont parle le sociologue Jean Viard, qui pointe par là le décalage croissant entre le lieu de vote (commune de résidence) et les lieux de vie personnelle et professionnelle. A l'inverse, un certain nombre de personnes habitent en zone périurbaine ou dans des communes de l'agglomération et viennent à Grenoble pour travailler, pour leurs loisirs, etc., mais votent donc ailleurs.

²⁵ Voir le Baromètre.

zOOm ... l'évolution du chômage

Nb : Il existe différentes sources pour appréhender le chômage sur un territoire. Le recensement de l'INSEE permet de comparer des territoires entre eux et de repérer les disparités en la matière, mais il a le désavantage d'être déclaratif et ancien. Nous avons ainsi privilégié les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Pour ce qui concerne le calcul d'un taux de chômage, nous avons pris comme échelle d'observation la zone d'emploi²⁶. Un taux à l'échelle communale a peu de sens : un événement singulier (fermeture d'usine) peut avoir un effet fort sur le chômage, une hausse du chômage dans une commune peut venir de fermeture d'usine dans la commune voisine, une ville peut attirer des personnes en recherche d'emploi ou au contraire les en écarter.

Un taux de chômage faible

La zone d'emploi de Grenoble a un taux de chômage parmi les plus faibles des villes de comparaison et de la région Rhône-Alpes : 7,9% en 2012. Ce constat est récurrent et il est d'autant plus notable que **Grenoble se situe déjà dans une région au taux de chômage bas**. Rhône-Alpes est au 4^e rang des régions françaises ayant le taux de chômage le plus faible, grâce à son tissu économique notamment. En effet, les emplois métropolitains varient moins en fonction de la conjoncture.

Taux de chômage par zone d'emploi, en moyenne annuelle, en 2012

Zones d'emploi	Taux de chômage
Nîmes	13,2 %
Le Havre	12,7 %
Toulon	10,8 %
Reims	10,6 %
France métropolitaine	9,8 %
Saint Etienne	9,8 %
Le Mans	9,7 %
Angers	9,6 %
Brest	8,7 %
Dijon	8,4 %
Grenoble	7,9 %
Rennes	7,8 %

Source : INSEE

Le taux de chômage reste faible, mais il augmente. Le ralentissement économique a des effets très nets sur l'emploi depuis la mi-2008. Il y a eu à cette époque **un renversement de tendance** : le chômage, qui baissait globalement, est reparti à la hausse. Cette dernière a été moins marquée dans la zone d'emploi grenobloise : environ 2 points, contre près de 3 points en France.

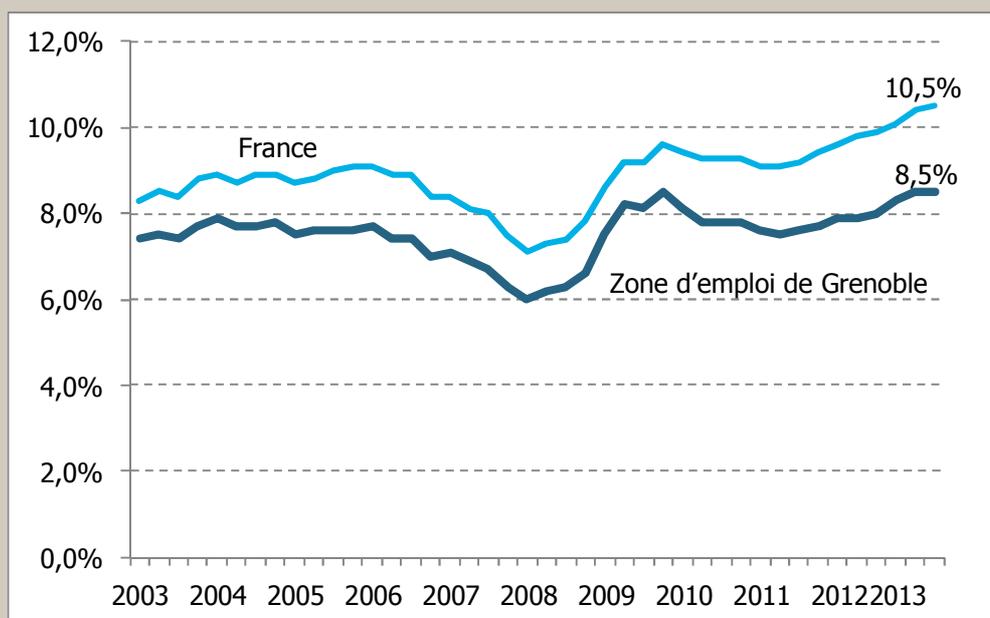
Grenoble se situe en bas du tableau des plus grandes villes de France quant à l'évolution du nombre de chômeurs entre 2008 et 2012²⁷. Pourtant, la crise de 2008 a eu des conséquences dans plusieurs villes qui étaient protégées du chômage jusque-là, comme Dijon. De plus, la hausse du chômage a été très forte en Rhône-Alpes, surtout entre 2011 et 2012, mais principalement dans les départements au chômage déjà élevé (Drôme, Ardèche, Loire)²⁸.

²⁶ Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. La zone d'emploi de Grenoble comprend 359 communes dont Crolles, Villard de Lans, Voiron ou encore Bourg d'Oisans.

²⁷ Source : Compas, "Les effets sociaux de la crise", n°6, avril 2013.

²⁸ Source : Dupont J.M., Tavernet M., Jakse, C, "Toujours inférieur à la moyenne nationale, le chômage poursuit une hausse rapide", *Le bilan économique 2012*, Insee, mai 2013.

Évolution comparée du taux de chômage de la zone emploi - 2003/2013



Source : Pôle emploi – traitement INSEE

Une hausse des demandeurs d'emploi depuis 2008 à Grenoble

	2013 (juillet)
Demandeurs d'emplois (catégories ABC)	12 937
<i>Évolution annuelle des demandeurs d'emploi catégories ABC + 9,9 %</i>	
DEFM cat. A	9 094
<i>Évolution annuelle des demandeurs d'emploi catégorie A + 10 %</i>	

Source : Pôle emploi Rhône Alpes 2013

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi reflète le contexte économique atone. A la fin juillet 2013, il y avait à Grenoble 12 937 demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle emploi et tenus de rechercher un emploi (catégories ABC)²⁹. La majorité n'avait aucune activité professionnelle (catégorie A)³⁰.

La hausse annuelle des demandeurs d'emploi à Grenoble s'est faite dans les mêmes proportions pour les catégories ABC comme pour la catégorie A, et à un rythme similaire à celui de la France métropolitaine. Comme dans la zone d'emploi, **la hausse est plus ancienne et s'est accentuée depuis 2008**. Le nombre de demandeurs d'emplois en catégorie A est par exemple passé de 6 881 à 8 392 entre 2007 et 2009.

CHIFFRE CLÉ :

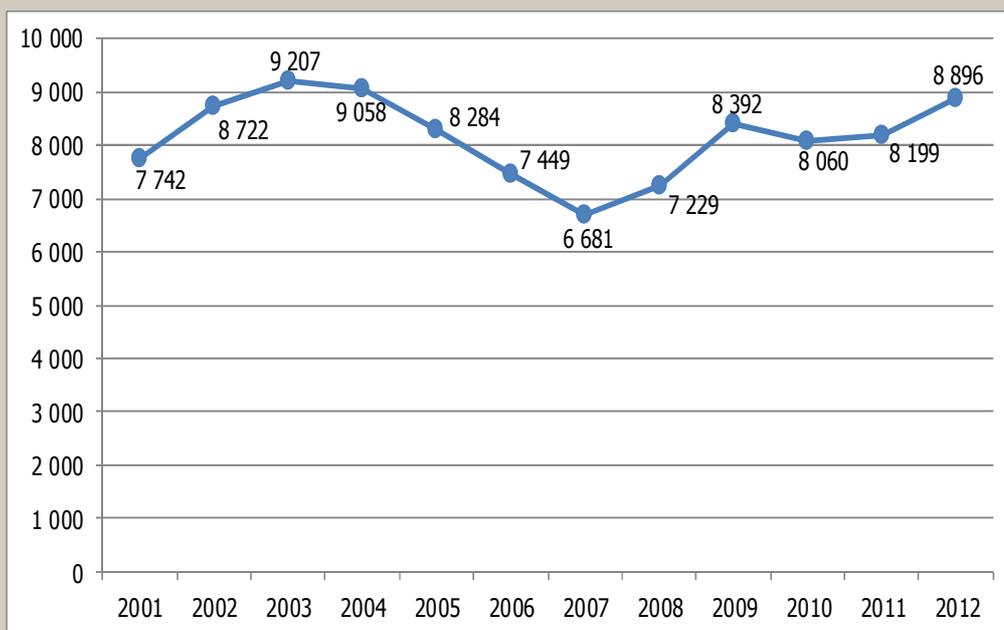
+ 10 % Évolution annuelle des demandeurs d'emploi (2012-2013)

²⁹ Demandeur d'emploi tenu d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (cat. A), ou ayant exercé une activité réduite courte (cat. B) ou une activité réduite longue (cat. C).

³⁰ Personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDD, CDI, à temps plein ou partiel, temporaire ou saisonnier).

De même que pour les bénéficiaires du RSA, il faut réfléchir non pas en nombre de chômeurs mais en flux. L'augmentation des demandeurs d'emploi de catégorie A en un an est de 910 personnes, mais concrètement davantage de personnes ont été concernées. Il faut également y ajouter les autres membres du ménage qui sont touchés indirectement par le chômage. Les conséquences sont importantes si, dans le cas des couples ou des familles, l'autre ne travaille pas non plus. Elles ne seront pas que financières d'ailleurs, le chômage entraînant des difficultés sur le plan de la santé, du logement, de la mobilité (déménagement pour retrouver un emploi), des relations familiales (conflit entre les générations qui ont connu le plein emploi et celles qui ont connu le chômage de masse), etc.

Nombre de demandeurs d'emploi catégorie A à Grenoble



Source : Pôle emploi - traitement INSEE

Le "halo" du chômage

Les statistiques sur les demandeurs d'emploi sont construites à partir des fichiers administratifs utilisés par Pôle emploi pour son activité. Elles portent ainsi sur une population précise, connue de Pôle emploi et identifiée comme au chômage.

Pour autant, tous les chômeurs ne bénéficient pas d'indemnités (droits non ouverts, fin de droits...), bien au contraire. S'ils ne s'inscrivent pas à Pôle emploi, ils ne sont pas recensés dans les statistiques. De plus, certaines personnes peuvent être en sous emploi (travail à temps partiel contraint, chômage partiel...) ou alors ne sont plus en recherche active d'emploi. L'INSEE appelle ces derniers les "travailleurs découragés" : ils renoncent à chercher un emploi et ne font plus de démarche auprès de Pôle emploi.

Un groupe hétérogène mais pourtant existant forme ainsi le "halo du chômage", composé de personnes à la frontière de l'emploi, du chômage et de l'inactivité. Ils sont estimés à environ 850 000 en France en 2011. Il n'existe pas de données locales sur ce sujet.

Source : Coudin E., Thélot H., "Le "halo" du chômage : entre chômage BIT et inactivité", INSEE Première, n°1260, oct. 2009.

Demandeurs d'emploi en fin de mois, cat. ABC (juillet 2013)

		Nombre	Poids	Evolution annuelle
	Total des demandeurs d'emploi cat. ABC	12 937		+ 9,9 %
Sexe	Hommes	6 744	52 %	+ 12 %
	Femmes	6 193	48 %	+ 8 %
Age	- de 25 ans	1 802	14 %	+ 11 %
	25-49 ans	9 018	70 %	+ 8 %
	+ de 50 ans	2 117	16 %	+ 17 %
Niveau de formation	Faible niveau de qualification (certificat d'études, sans diplôme)	2 045	16 %	+ 10 %
	CAP - BEP	3 644	28 %	+ 10 %
	Bac	2 519	19 %	+ 7 %
	Bac + 3 et plus	3 120	24 %	+ 13 %
Statut	Ouvriers et manœuvres	2 415	18 %	n.d
	Employés	7 573	58 %	n.d
	Cadres	1 367	11 %	+ 13 %
Ancienneté au chômage	Durée de chômage de plus d'un an	4 510	35 %	+ 15 %
	<i>Dont supérieur à 2 ans</i>	<i>2 163</i>	<i>17 %</i>	<i>+ 12 %</i>

Source : Pôle emploi Rhône Alpes 2013

Quel est le profil des demandeurs d'emploi ? Comme au niveau national, plusieurs tendances s'observent à Grenoble.

Le chômage touche d'abord les hommes. L'écart a eu tendance à diminuer récemment entre hommes et femmes. En effet, la crise de 2008 a d'abord eu un impact sur des emplois masculins (industrie notamment) puis les métiers féminins (dans le tertiaire) ont connu à leur tour des difficultés. Il faudrait également y ajouter le sous emploi bien plus fréquent chez les femmes et qui réduit de fait artificiellement le chômage de ces dernières. Cependant, en 2012 en Rhône-Alpes, le chômage des hommes repart très nettement à la hausse (ralentissement du travail temporaire).

La majeure partie des demandeurs d'emploi ont entre 25 et 49 ans. Deux évolutions méritent toutefois d'être suivies. Elles portent sur l'augmentation du chômage :

✦ **Des jeunes.** A Grenoble, 14% des demandeurs d'emploi de catégorie ABC ont moins de 25 ans. Ils constituent une grande partie des personnes qui se retrouvent au chômage à la fin de contrats courts ou de missions d'intérim, celles-ci étant souvent la seule opportunité pour acquérir une première expérience professionnelle.

✦ **Des plus âgés.** La proportion est quasi identique aux jeunes puisque 16% des demandeurs d'emploi ont plus de 50 ans. Le vécu et les conséquences sont par contre différents pour les plus de 50 ans, puisqu'ils risquent d'avoir plus de difficultés à retrouver du travail et ainsi de rester plus longtemps au chômage. Pour ces raisons, une vigilance particulière sur l'évolution du chômage à ces âges est nécessaire. En Rhône-Alpes, la hausse des plus de 50 ans en recherche d'emploi est la plus importante : leur nombre a plus que doublé entre 2008 et 2012³¹. En cause le recul de l'âge à la retraite, la suppression en 2012 de la dispense de recherche d'emploi et les difficultés qu'ont les séniors à retrouver un travail.

CHIFFRE CLÉ :

+ 17 % Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (2012-2013)

Côté diplôme, les demandeurs d'emploi ont un niveau de qualification relativement faible. Près de la moitié d'entre eux ont un niveau inférieur ou égal au BEP-CAP. Ce constat n'est pas propre à Grenoble. Les métiers qui ont d'abord subi la crise sont des métiers peu qualifiés, ce qui explique d'ailleurs pourquoi les trois quarts des demandeurs d'emploi à Grenoble sont ouvriers ou employés. Plus généralement, le lien entre niveau de diplôme et insertion professionnelle est valable partout en France. **Avoir un diplôme protège encore en grande partie du chômage... mais moins qu'avant.** Car la tendance va à l'augmentation du chômage y compris des plus diplômés. A Grenoble, 24% des demandeurs d'emploi en catégorie ABC ont un diplôme supérieur à bac +2, un chiffre en forte hausse. Même si « les conséquences sont souvent moins dramatiques pour eux – sauf peut être les plus âgés – cette situation traduit les conséquences d'une crise profonde et durable »³².

La dernière évolution à souligner est **l'allongement de la durée du chômage**. Un tiers des demandeurs d'emploi à Grenoble est au chômage depuis plus d'un an, soit 4 510 personnes (+15% en un an). Les conséquences sont importantes : baisse des indemnités, sentiment que les perspectives de retrouver un travail s'éloignent, etc.

Des dynamiques de chômage différentes entre les ZUS

Près de la moitié des demandeurs d'emploi de l'agglomération (catégories ABC) résident à Grenoble, alors que la ville regroupe 40% de la population active de l'agglomération. Les disparités sont fortes à l'intérieur de la ville-centre. Un tiers des demandeurs d'emploi en catégories ABC vivent dans les secteurs 5 et 6, pourtant les moins peuplés de Grenoble, et plus de 2 500 vivent dans les trois ZUS de Grenoble.

Si d'une ZUS à l'autre le profil des demandeurs d'emploi diffère en partie, on peut isoler plusieurs caractéristiques exacerbées par rapport aux autres habitants de Grenoble. Le chômage touche encore plus :

- ✦ **Les séniors** (20% des demandeurs d'emploi à Mistral)
- ✦ **Les hommes** (57% à Villeneuve et Teisseire)
- ✦ **Les personnes d'origine étrangère** (40% à Mistral)
- ✦ **les personnes à faible niveau de formation** (26% sortis avant la 3^e à Mistral) **et de qualification** (36% d'employés non qualifiés à Teisseire).

Autre caractéristique, les demandeurs d'emploi en ZUS alternent plus fréquemment chômage et emploi. Par exemple, dans les trois ZUS, plus de la moitié des demandeurs d'emploi début 2012 se sont réinscrits à Pôle emploi depuis moins de 7 mois, contre 44% à Grenoble.

Quelles qu'en soient leurs différences, les habitants des ZUS concentrent de nombreux obstacles comme leur origine sociale ou leur niveau de formation pour s'insérer professionnellement ou retrouver un emploi. A cela s'ajoute un "effet quartier" qui joue par exemple dans les discriminations à l'embauche.

Autre élément à noter, **la dynamique du chômage est très différente entre ZUS**. Entre début 2011 et début 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC a diminué à la Villeneuve (-1,9% contre +0,7 à Grenoble à la même époque), à Mistral (-15,1%) mais a augmenté à Teisseire Abbaye Jouhaux (+2,9%). Le chômage de longue durée, des séniors et des diplômés a le plus augmenté dans cette ZUS.

EN SAVOIR + :

Compas, « Les effets sociaux de la crise », n°6, avril 2013.

Tableau de bord 2012 *Economie-Insertion*, Observatoire social, économique et urbain de Grenoble.

³² Source : Compas, op. cit., avril 2013.

Revenus - Précarité

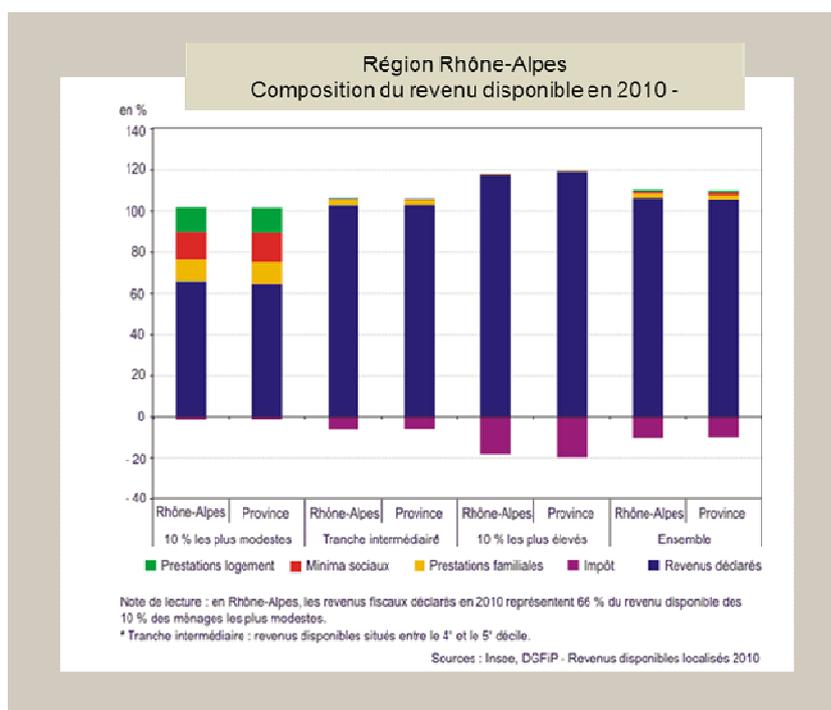


Éléments de définition

Les sources sur les revenus et la précarité économique sont multiples. Plusieurs définitions sont essentielles pour comprendre ces champs.

Source INSEE

Revenu fiscal : Pour des raisons de disponibilité de sources, l'analyse porte sur le revenu fiscal déclaré, c'est-à-dire la somme des ressources inscrites sur la déclaration des revenus. Il comprend les revenus d'activités salariées, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), les revenus d'activités non salariées, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA et autres prestations sociales). **Il ne peut donc pas être assimilé à un revenu disponible** qui supposerait que l'on ajoute les prestations et revenus sociaux et que l'on soustraie les impôts directs. Ce revenu déclaré sous-estime le niveau de vie des ménages les moins favorisés et surestime légèrement celui des plus aisés.



Revenu fiscal par unité de consommation (RUC) : Le revenu fiscal par UC relativise le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Il prend en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe et il est comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee : le 1^{er} adulte du ménage compte pour 1 UC ; les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC. Exemple : pour un couple ayant 3 enfants de moins de 14 ans, on compte : $1 + 0,5 + (3 \times 0,3) = 2,4$ unités de consommation.

Revenu médian : La médiane est la valeur qui partage la population étudiée en deux groupes. La moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié à un ménage qui déclare un revenu supérieur à cette valeur. La médiane est moins sensible que la moyenne aux revenus extrêmes.

Déciles de revenu : Ils décrivent la distribution des revenus par tranches de 10% des personnes. Le premier décile (D1) du revenu fiscal par UC est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 90 % présentent un revenu supérieur.

Rapport interdécile : C'est le rapport entre le 1^{er} décile (D1) et le dernier (D9). Il mesure les inégalités de revenus, en mettant en évidence l'écart entre les plus riches et les plus pauvres.

Source CAF

Allocataire : Un allocataire CAF en 2012 est un ménage qui a perçu une prestation au titre du mois de décembre 2012.

Personnes couvertes : Elles comprennent l'allocataire et éventuellement son conjoint, ses enfants et toute autre personne à charge au sens des prestations.

Allocataire à bas revenus : Il s'agit d'un allocataire dont le revenu mensuel par UC est sous le seuil de bas revenus. Celui-ci est égal à 60 % de la médiane des revenus disponibles des Français. En 2012, le seuil de bas revenus était de 1001€ mensuels pour une personne seule (prestations comprises).

Allocataire « fragile » : Allocataire au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations versées par la CAF.

Allocataire dépendant à 50% ou 100% des prestations CAF : Allocataire dont les ressources sont constituées à 50 % ou à 100% par des prestations sociales versées par la CAF.

Source FILOCOM

Ménages « modestes » : Ménages dont les ressources sont inférieures à 60% du plafond PLUS, l'un des plafonds de ressources conditionnant l'attribution d'un logement social. Ce sont les revenus fiscaux de référence, figurant sur les avis d'imposition, qui sont pris en compte. Pour une personne seule, 60% de ce plafond correspond à environ 12 000€ annuels. Pour 4 personnes ou une famille monoparentale ayant 2 personnes à charge, cela correspond à environ 23 300€.

Ménages « très modestes » : Ménages dont les ressources sont inférieures à 30% du plafond PLUS.



n revenu faible comparé aux territoires environnants mais bien positionné pour une grande ville

Revenu fiscal moyen des ménages	31 900 €
Évolution 2004-2011	+ 2,5 % par an
Rapport interdécile (par UC)	8,3
Part des ménages non imposés	39%

Source : INSEE-DGFIP 2011

En 2011, le revenu fiscal moyen des ménages est de 31 900€ à Grenoble. Si l'on compare à son environnement proche, il est 11% plus faible que celui de la Métro (36 100€) et 15% plus faible que celui de l'Isère (37 600€).

Pour autant, il ne faut pas en conclure que Grenoble est une ville pauvre, bien au contraire. La comparaison avec l'agglomération et l'Isère est faussée car ce sont deux territoires aux niveaux de revenu élevés. Si on compare Grenoble avec le panel de villes, le constat est très différent puisque **les ménages grenoblois ont un des revenus parmi les plus hauts**, ce qui va de pair avec la spécialisation du tissu économique et le profil sociodémographique des Grenoblois. Seules Dijon et Rennes sont devant, deux capitales régionales. De même, les premiers et derniers déciles de revenu à Grenoble sont très bien positionnés par rapport aux villes de comparaison. Il reste toutefois que, compte tenu des coûts du logement par exemple, un même niveau de revenus à Grenoble, à Toulon ou à Saint Etienne ne permet pas de vivre de la même façon.

	Revenu fiscal moyen des ménages	Niveau du 1 ^{er} décile	Niveau du 9 ^e décile
France Métropolitaine	36 600 €	10 000 €	66 700 €
Dijon	33 100 €	9 100 €	61 500 €
Rennes	32 700 €	6 200 €	63 100 €
Grenoble	31 900 €	7 400 €	61 200 €
Reims	30 600 €	6 200 €	57 400 €
Le Mans	30 300 €	6 800 €	58 400 €
Angers	30 200 €	6 400 €	57 300 €
Toulon	29 800 €	5 600 €	57 300 €
Nîmes	29 000 €	3 300 €	57 400 €
Le Havre	29 000 €	6 000 €	54 200 €
Brest	28 300 €	6 100 €	53 800 €
Saint Étienne	28 100 €	6 300 €	52 600 €

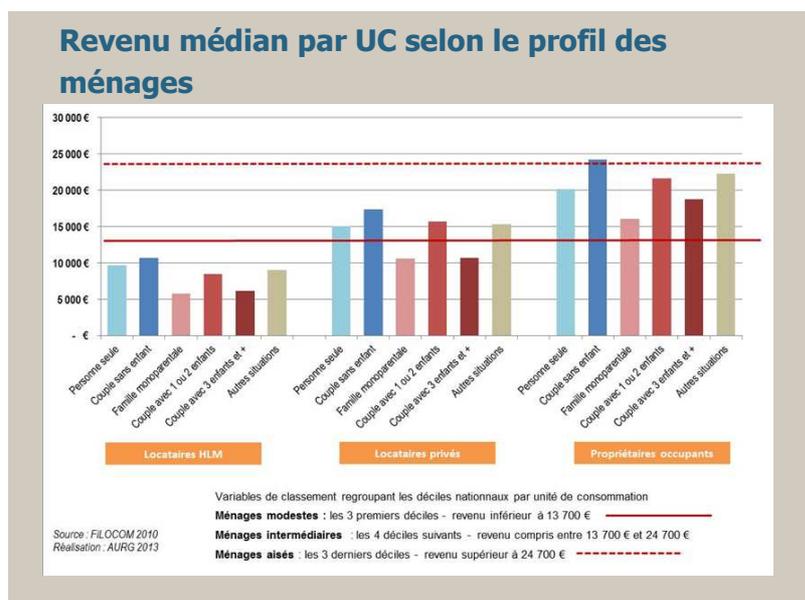
Source : INSEE DGFIP 2011

E

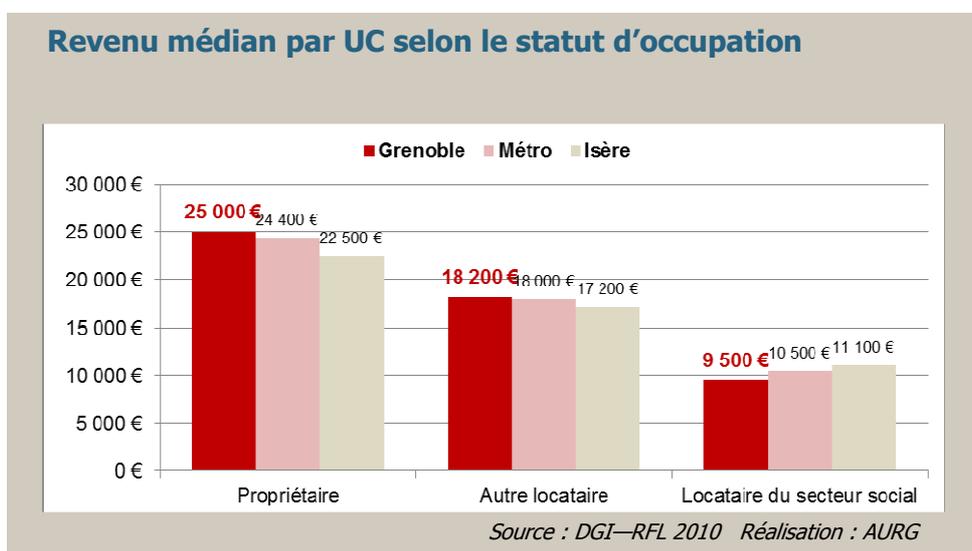
ntre propriétaires et locataires, l'écart de revenu le plus important

Les revenus diffèrent nettement à Grenoble selon l'âge, la situation familiale et surtout le statut d'occupation du logement, qui est le facteur le plus discriminant. Les revenus médians par UC sont les plus élevés à la fin de la vie active (3 700 € d'écart entre un ménage de moins de 30 ans et un ménage quinquagénaire), pour les couples sans enfant (11 600 € d'écart entre un ménage de cinq personnes et un ménage de deux personnes) et les propriétaires. Il y a plus de 15 000 € d'écart entre le revenu des propriétaires (25 000 €) et celui des locataires du parc social à Grenoble (9 500 €). L'écart est du simple au double entre locataires du privé (18 200 €) et locataires du parc social.

Les écarts de revenus entre ménages grenoblois se creusent lorsque les facteurs se combinent. Ainsi, l'écart est maximum entre une famille monoparentale vivant dans le parc social (5 500 €) et un couple sans enfant, propriétaire de son logement (24 200 €).



Par rapport à l'agglomération et au département, on observe des revenus plus faibles chez les Grenoblois de 40-75 ans, les familles et les locataires du parc social. A l'inverse, les propriétaires à Grenoble sont un peu plus riches qu'ailleurs, ce qui peut s'expliquer par le prix élevé d'achat des logements dans la ville-centre et plus généralement par le fait que les cadres sont surreprésentés parmi les acquéreurs de logement.





e fortes inégalités de revenus internes à Grenoble, entre secteurs et au sein même des quartiers

En France, les villes-centre peuvent être favorisées par rapport à leur environnement immédiat (par exemple Dijon). Cette situation ne se retrouve pas à Grenoble puisqu'une partie importante des ménages modestes y réside et ne sont pas à sa périphérie. La ville accueille aussi des personnes aux niveaux de revenus élevés, ce qui fait que les inégalités de revenus sont fortes à Grenoble. Elles sont l'effet de facteurs structurels (localisation de l'emploi, prix et nature du parc de logements...) et individuels (choix du lieu de vie pour ceux qui en ont les possibilités...). Ces inégalités de revenus peuvent aussi s'expliquer par des raisons démographiques. Les revenus sont très différents selon les classes d'âge : les jeunes de moins de 30 ans ont les revenus les plus faibles et les 50-59 ans ont les plus hauts (à la fin de la vie active et à un âge où les enfants ont quitté le domicile familial). Ainsi, la structure par âge de Grenoble, qui compte un nombre important de jeunes, a des conséquences sur les inégalités de revenus.

L'indicateur couramment utilisé pour mesurer ces inégalités est le rapport interdécile. Avec celui-ci, on sait qu'à Grenoble **les 10% les plus riches ont un niveau de revenu 8,3 fois supérieurs aux 10% les plus pauvres**. Il est de 5,5 dans la Métro, au même niveau qu'en France métropolitaine. Ces inégalités tendent à augmenter et elles seraient certainement plus importantes si on intégrait les patrimoines, qui varient très fortement selon les milieux sociaux. En France, le patrimoine net médian des professions libérales est de 482 600 €, celui des cadres supérieurs de 214 000 € et celui des employés et des ouvriers de 30 000 €³³.

Dans Grenoble, les quartiers les plus hétérogènes sont les quartiers d'habitat social, où le rapport interdécile dépasse 10. L'écart maximal est à l'Abbaye, qui compte à la fois des populations très pauvres (le premier décile est au même niveau que l'Arlequin) et d'autres plus aisées.



e tram A, un itinéraire pour illustrer les inégalités de revenus à Grenoble

Les inégalités de revenus se lisent sur le territoire grenoblois. Il suffit de prendre la ligne du tram A et de regarder le revenu moyen des ménages, où la plupart des cas de figure se retrouve.

Commençons par l'ouest. Le quartier Diderot (avec un revenu des ménages de 32 600 €, supérieur à la moyenne grenobloise) jouxte celui du Cours Berriat (25 100€, dans la moyenne inférieure). Dans ce dernier vit une partie de la population modeste de Grenoble. Elle est principalement composée de ménages de petite taille (personne seule ou couples sans enfant), confrontés à une précarité au travail. Le profil des habitants du Cours Berriat est en cela similaire à d'autres "poches de précarité" situées en centre-ville, comme à Saint Laurent (26 400€).

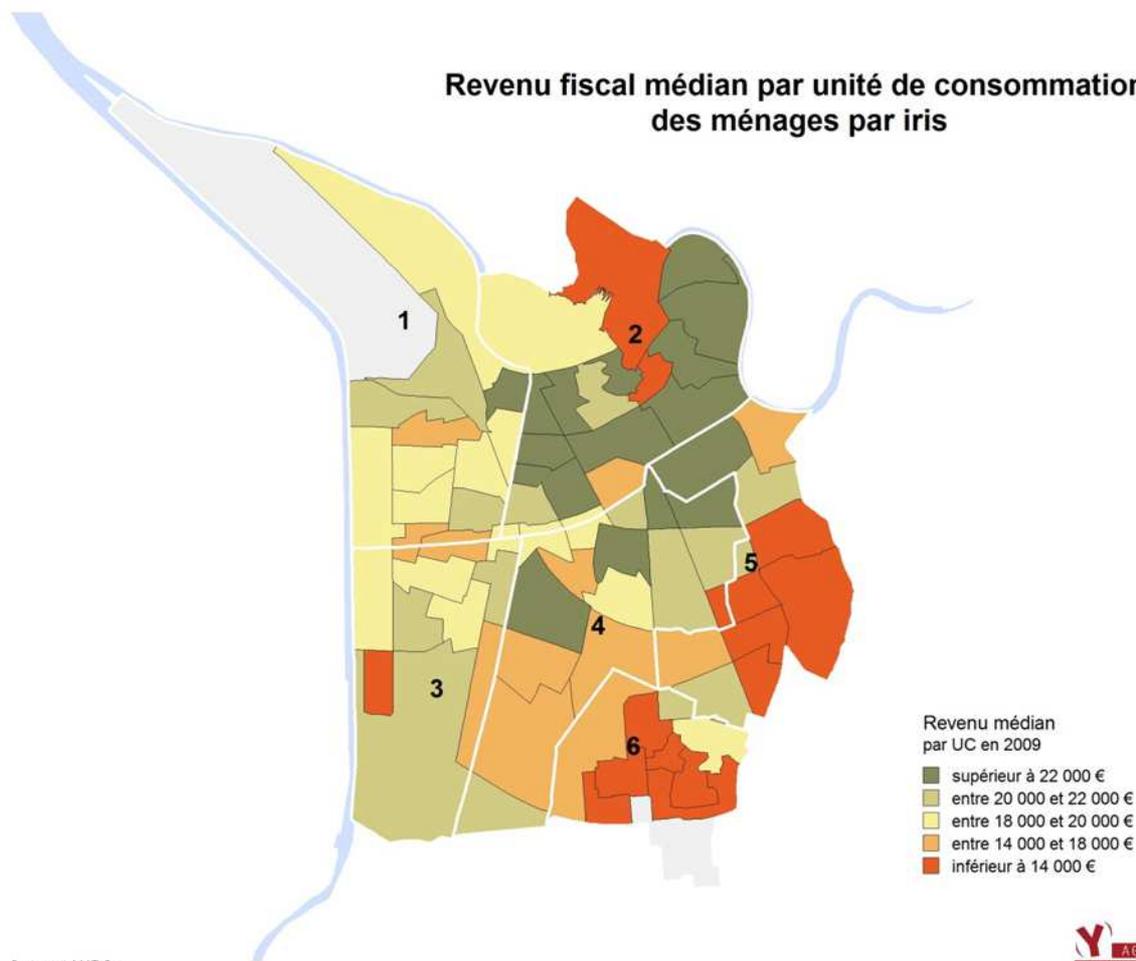
Plus loin sur la ligne, le tram traverse trois quartiers aux niveaux de revenus très élevés. Ils sont tous situés dans l'hypercentre grenoblois : Créqui/Victor Hugo (53 400€), Jean-Jaurès (45 400€) et Préfecture (45 300€). De nombreux cadres ou retraités y résident, de même que des jeunes dont les revenus plus faibles tirent la moyenne vers le bas. Ces quartiers se caractérisent par un marché immobilier cher et comptent des lieux de décision, des commerces et une offre culturelle.

En descendant, à l'extrémité de la ligne, on retrouve les quartiers ayant les revenus les plus faibles de l'agglomération : les Trembles (16 200€), l'Arlequin (18 000€) et le Village olympique Sud (19 500€). Leurs niveaux de revenus sont similaires aux autres quartiers en zone urbaine sensible comme Mistral (18 500€), Jouhaux (20 100€) ou encore Paul Cocat (20 800€). Les habitants de ces quartiers cumulent de nombreux facteurs de pauvreté. Ce sont plutôt des familles monoparentales ou des couples avec enfants, des ouvriers non qualifiés, des salariés à temps partiels ou des demandeurs d'emploi.

Il s'agit là d'une simple description statistique qui rend compte des inégalités socio-spatiales à Grenoble. Cette description ne dit rien de la façon dont les habitants vivent ces inégalités, l'approche qualitative étant manquante ; il est parfois plus difficile au quotidien de vivre en situation de précarité dans ou à proximité d'un quartier favorisé que dans un quartier en difficulté. Le rapport aux autres, le sentiment d'appartenir ou non à un quartier, de partager des choses avec les autres habitants sont par exemple vécus différemment à Notre Dame ou à Jouhaux.

³³ Observatoire des inégalités, Le patrimoine selon la catégorie sociale, avril 2013.

Revenu fiscal médian par unité de consommation des ménages par iris



Source : AURG -
Données : INSEE - DGFiP 2009 - Revenus fiscaux localisés des ménages



Un taux de pauvreté parmi les plus faibles des villes de comparaison

La mesure de la pauvreté, multidimensionnelle et évolutive, est l'objet de débats. Plusieurs sources et définitions existent. Au niveau communal, les données disponibles permettent d'approcher la pauvreté monétaire, c'est-à-dire le nombre de personnes qui vivent sous un seuil de revenus fixé par convention. Il s'agit de la mesure de la pauvreté la plus partagée en France. Nous mobilisons ici 3 sources de données (INSEE via le Compas, la CAF, Filocom).

Le bureau d'études Compas a réalisé une estimation de la pauvreté monétaire à partir des données fiscales fournies par l'INSEE³⁴. D'après leur récente étude, **le taux de pauvreté à Grenoble est de 18%, la classant à la 67^e place des 100 plus grandes villes de France**. Leur étude est intéressante sur un autre point : elle montre que **la pauvreté est surtout concentrée dans les villes importantes, et non dans le périurbain ou le rural**. Les 100 plus grandes villes rassemblent un tiers des ménages pauvres, alors qu'elles ne regroupent qu'un cinquième de la population.

Plusieurs profils de ville se distinguent. Grenoble se retrouve dans le cas de villes de grande taille (Angers, Rennes...), où on observe à la fois du dynamisme économique et de la pauvreté, avec des écarts par quartier. Sorte de revers de la médaille, l'attractivité économique de ces villes pèse sur le prix de l'immobilier et rend difficile l'accès au logement, en dehors du parc social. Les ménages doivent chercher ailleurs qu'en ville ou se loger dans un parc privé dégradé. Les villes du même type que Grenoble se distinguent de celles au passé industriel qui font face à des difficultés économiques (Roubaix, Calais, Mulhouse...), de celles en périphérie des grandes villes (Aubervilliers, Vénissieux...) ou enfin de quelques villes du sud de la France où le marché de l'emploi est dégradé (Nîmes).

³⁴ Compas, « Les taux de pauvreté des 100 plus grandes communes de France », *Compas études* n°11, janvier 2014.

La présence d'étudiants à Grenoble pèse peu sur ce taux de pauvreté puisqu'il est basé sur le revenu fiscal déclaré. Il faut donc payer des impôts pour être intégré dans les calculs, ce qui n'est pas le cas de tous les étudiants.

	Estimation du taux de pauvreté
Nîmes	29 %
Toulon	22 %
Le Havre	22 %
Saint Étienne	22 %
Reims	20 %
Le Mans	19 %
Angers	19 %
Rennes	18 %
Grenoble	18 %
Brest	17 %
Dijon	13 %

Source : Compas, 2014

Comme autre source, les données de la CAF sont utiles pour connaître les personnes de moins de 65 ans³⁵ vivant sous le seuil de bas revenus. Ainsi, à Grenoble en 2012, 12 778 allocataires de la CAF sont sous le seuil de bas revenus (soit 26 067 personnes).

On peut également appréhender la situation de ménages qui, s'ils ne bénéficiaient pas des aides de la CAF, seraient sous le seuil de bas revenus. Ces ménages "fragiles" sont 4 366 sur Grenoble en 2012 (soit 9 705 personnes). Au total, **près de 35 800 Grenoblois de moins de 65 ans disposent de faibles revenus** (allocataires à bas revenus et fragiles). **A elle seule, la ville-centre regroupe la moitié de la population à faibles revenus de l'agglomération grenobloise.**

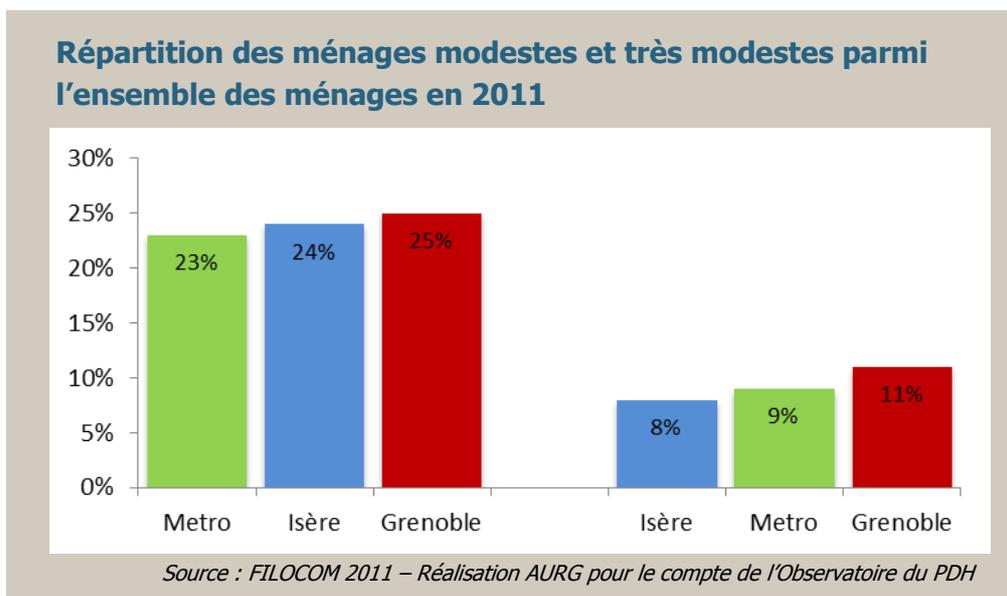
Par ailleurs, 9 303 allocataires ont des revenus constitués à 50% de prestations de la CAF.

Ménages allocataires CAF sous le seuil de bas revenus	12 778
Soit en personnes	26 067
<i>Évolution 2008-2012</i>	<i>+ 2,3 % par an</i>
Ménages allocataires fragiles	4 366
Soit en personnes	9 705
<i>Évolution 2008-2012</i>	<i>+ 2,6 % par an</i>
Nombre d'allocataires dépendant à 50% des prestations CAF	9 303
Nombre d'allocataires dépendant à 100% des prestations CAF	5 682

Source : CAF 2012

³⁵ Avec ses prestations, la CAF touche peu les personnes âgées de plus de 65 ans.

Une dernière source de données permet d'en savoir plus sur les profils de ménages en situation de pauvreté ou de vulnérabilité. D'après Filocom, on compte 21 200 ménages grenoblois « modestes » en 2011 (voir encart sur les définitions). 43% d'entre eux peuvent être qualifiés de « très modestes » (soit 9 810 ménages). Ces derniers sont surreprésentés à Grenoble par rapport à l'agglomération.



On observe que la population jeune (moins de 25 ans) ayant des faibles revenus est plus présente au sein de la ville-centre puisque leur proportion double entre la moyenne iséroise (4%) et grenobloise (8%). A l'inverse, les familles monoparentales, bien que très présentes à Grenoble, sont moins nombreuses à avoir des revenus modestes au sein de celle-ci (16%) qu'au sein du département (19%) ou de la Metro (18%).

Les éléments sur le statut d'occupation confirment les constats faits précédemment : les propriétaires modestes ne sont « que » 17% à Grenoble (soit environ 3 600 ménages), contre 36% en Isère et 24% dans la Metro. Les ménages modestes et très modestes sont principalement des locataires du parc privé (39%) et du parc social (41%). Ces derniers sont les seuls dont les revenus ont baissé après 2008.



n nombre de ménages à bas revenus similaire à 2007

A Grenoble, le nombre d'allocataires de la CAF à bas revenus a augmenté de 1,8% par an depuis 2008, alors que le nombre total d'allocataires de la CAF n'a augmenté que de 0,3% par an. La hausse est continue depuis 2009³⁶. Au total, on compte sur Grenoble 1 154 ménages allocataires à bas revenus de plus (2 020 personnes) ; le décalage entre le nombre de ménages et de personnes montre que les difficultés ont concernées des familles.

Avec ces évolutions récentes, le nombre d'allocataires à bas revenus retrouve le même niveau qu'en 2007. **On ne peut donc pas conclure à une hausse nouvelle et massive de la précarité depuis la dernière crise économique.** Par contre, le profil des ménages qui y sont exposés a changé. Elle touche davantage de chômeurs en fin de droit, de ménages en emploi (bas salaires) ou de jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. De plus, au-delà du faible niveau de ressources, c'est **l'irrégularité des ressources**, variant d'un mois à l'autre, qui engendre des difficultés de gestion budgétaire pour les ménages.

³⁶ Il faut rappeler que les ressources prises en compte pour le calcul du seuil de bas revenus sont toujours celles de l'année précédente. Aussi la crise économique amorcée à l'automne 2008 se fait ressentir dans les statistiques au minimum une année après.

Tous les secteurs de la ville ont vu une hausse des allocataires à bas revenus et fragiles. Elle a toutefois été plus sensible dans le secteur 6, le secteur 2 puis le secteur 4.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'allocataires de la CAF	40 488	41 289	41 312	41 541	42 495	42 520
Évolution (en %)		+ 2,0	+ 0,1	+ 0,6	+ 2,3	+ 0,1
Nombre d'allocataires à bas revenus de la CAF	12 709	11 367	11 624	12 229	12 569	12 778
Évolution (en %)		-10,6	+ 2,3	+ 5,2	+ 2,8	+ 3,3

Source : CAF

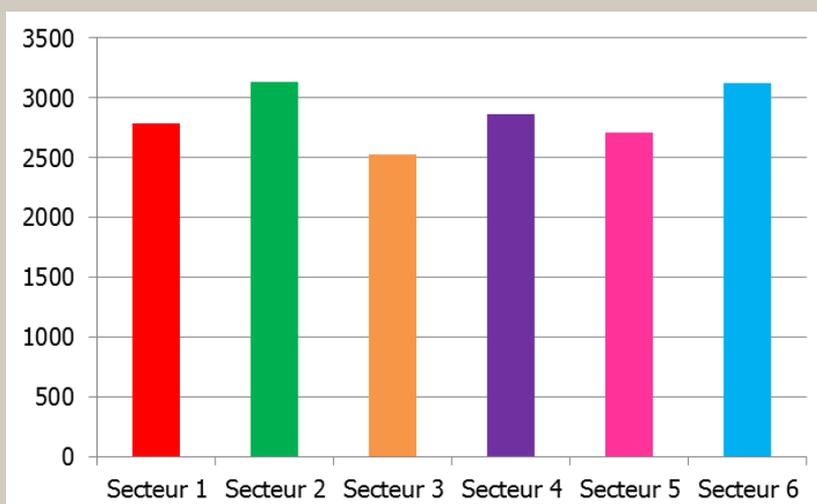
Les ménages aux faibles ressources : en plus grand nombre dans le secteur 2, avant le secteur 6

Si l'on regarde de manière relative, en pourcentage, les ménages aux faibles ressources sont surreprésentés dans les secteurs 5 et 6 (avec respectivement 39% et 48% de la population du secteur). Mais en volume, les constats sont très différents puisque les secteurs du nord sont beaucoup plus peuplés. Nous avons rappelé dans la partie 1 de l'ABS que certains secteurs étaient équivalents à des villes en termes de population.

Ainsi, étant donné le nombre d'habitants, le secteur 2 est celui qui compte le plus de ménages aux faibles ressources (3 130 ménages, soit 5 560 personnes), juste devant le secteur 6 (3 125 ménages). Et encore, nous ne tenons pas compte ici d'une pauvreté peu recensée dans les statistiques, mais visible dans l'espace public (les sans domicile fixe par exemple).

Pour résumer, nous avons donc à Grenoble d'un côté des situations de pauvreté concentrées (ou surreprésentées) dans certains quartiers et, de l'autre, des situations de pauvreté plus diffuses, comme dans les quartiers du nord de la ville.

Nombre de ménages allocataires à bas revenus et fragiles, par secteur



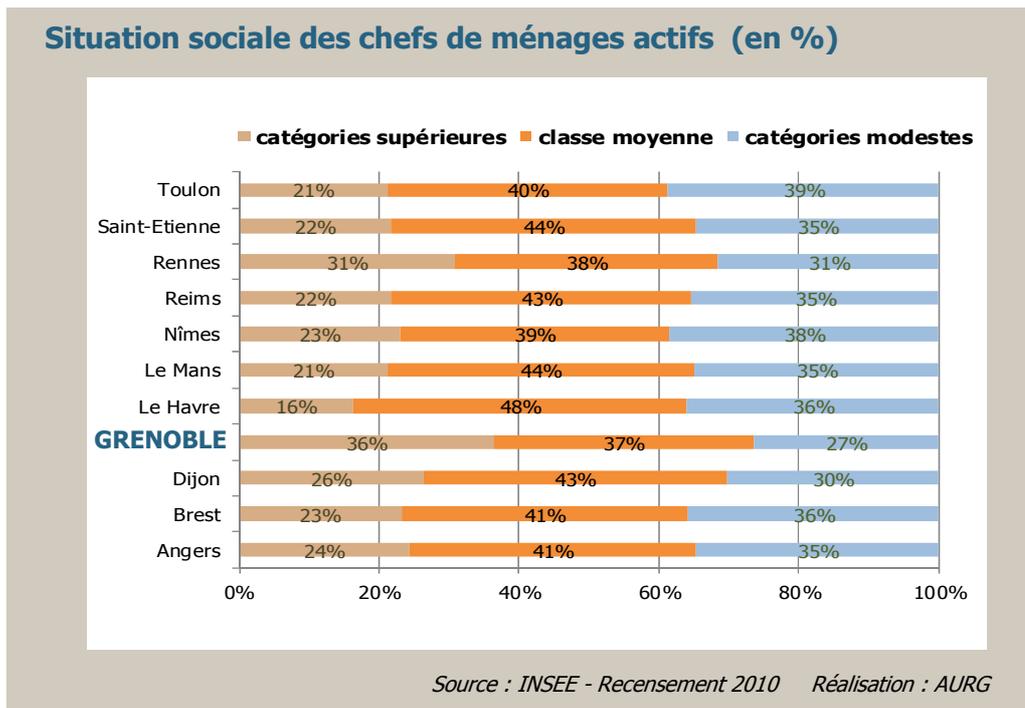
Source : CAF 2012



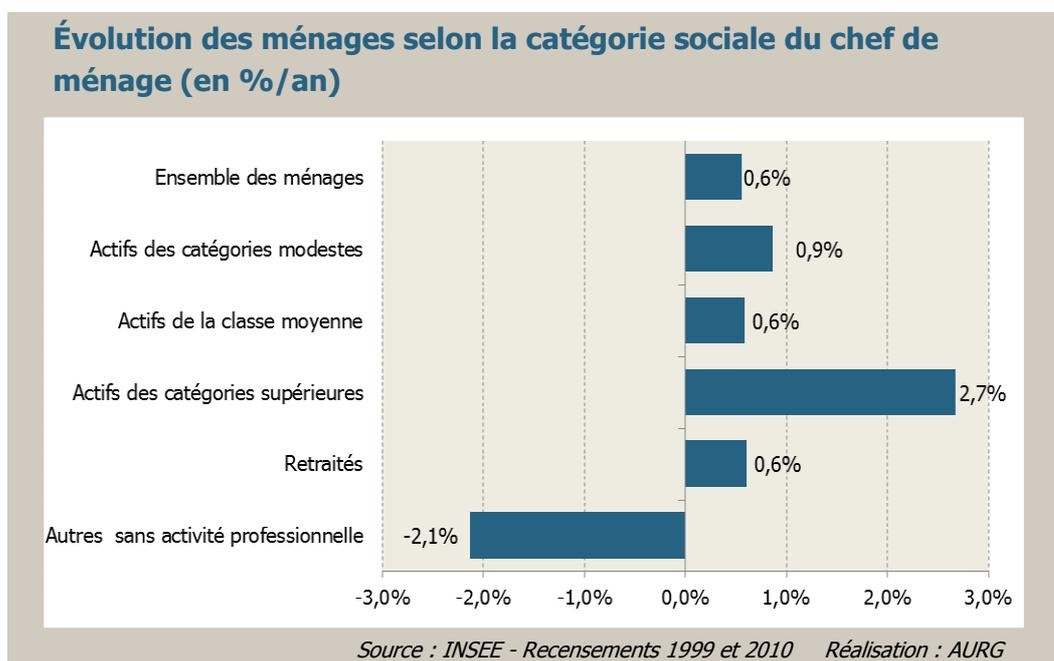
Revenus et précarité à Grenoble : une explication par les catégories socioprofessionnelles

Plusieurs constats se dégagent ainsi de cette partie sur les revenus et la précarité : Grenoble est une ville riche, dans une agglomération et une région urbaine encore plus riche ; plus qu'une présence importante de ménages pauvres, ce sont les inégalités socioéconomiques qui caractérisent la ville.

Ces constats tiennent en grande partie au profil sociologique des Grenoblois puisque, en comparaison avec les villes du panel, Grenoble se distingue par une forte proportion de catégories supérieures et une moindre part de catégories modestes et de la classe moyenne³⁷. En effet, parmi les 61% de ménages actifs à Grenoble en 2010, la classe moyenne est certes la plus importante (37% des actifs) mais elle est talonnée de près par les catégories supérieures (36%). Les catégories modestes sont 27%, contre 30% à Dijon, 31% à Rennes, ou encore 35% à Angers, Le Mans, Reims et Saint-Etienne.



Par rapport à son environnement proche, Grenoble se caractérise par de plus forts contrastes. Cette caractéristique a tendance à se renforcer car les catégories modestes et surtout les catégories supérieures augmentent plus vite que la moyenne. Depuis 1999, les catégories supérieures ont crû de 2,7% par an.



³⁷ D'après une définition proposée par l'AURG sur la base des catégories socioprofessionnelles de l'INSEE. Catégories supérieures : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou +, professions libérales et assimilés, cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques, cadres d'entreprises, artisans, commerçants. Catégories modestes : Employés de la fonction publique, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce, personnels des services directs aux particuliers, ouvriers agricoles, ouvriers non qualifiés. Classe moyenne : Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise, ouvriers qualifiés.

zOOM ... l'évolution des revenus

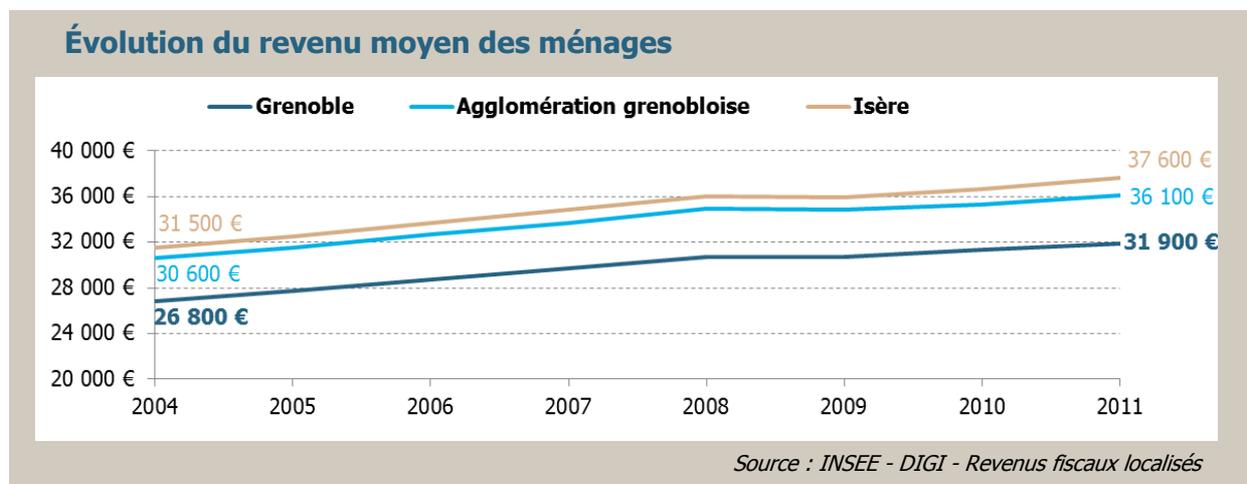
Nous avons vu jusque-là plusieurs grands changements à Grenoble : des habitants plus jeunes et plus diplômés qu'avant, une tertiarisation de l'économie entraînant le développement d'emplois très qualifiés comme moins qualifiés, un chômage moins marqué qu'ailleurs mais récemment en hausse... Ces évolutions ont-elles des conséquences sur le niveau de revenus à Grenoble ? Observe-t-on un effet de la crise économique de 2008 ?

Un revenu en hausse générale, hormis entre 2008 et 2009

Le revenu fiscal moyen des ménages grenoblois a augmenté entre 2004 et 2011 de 2,5% par an (passant de 26 800€ à 31 900€), à un rythme équivalent à l'agglomération et à l'Isère.

Il faut toutefois noter une rupture dans cette tendance entre 2008 et 2009. La baisse fut certes faible (- 0,1%), mais **c'est la première et seule fois qu'on l'observe dans les années 2000**. Elle démontre les effets de la crise économique sur les revenus. Le cas de Grenoble n'est pas isolé et reflète un recul général des revenus. A noter que cette diminution fut moins marquée dans la ville-centre et l'agglomération grenobloise que dans l'ensemble du département (-0,3%).

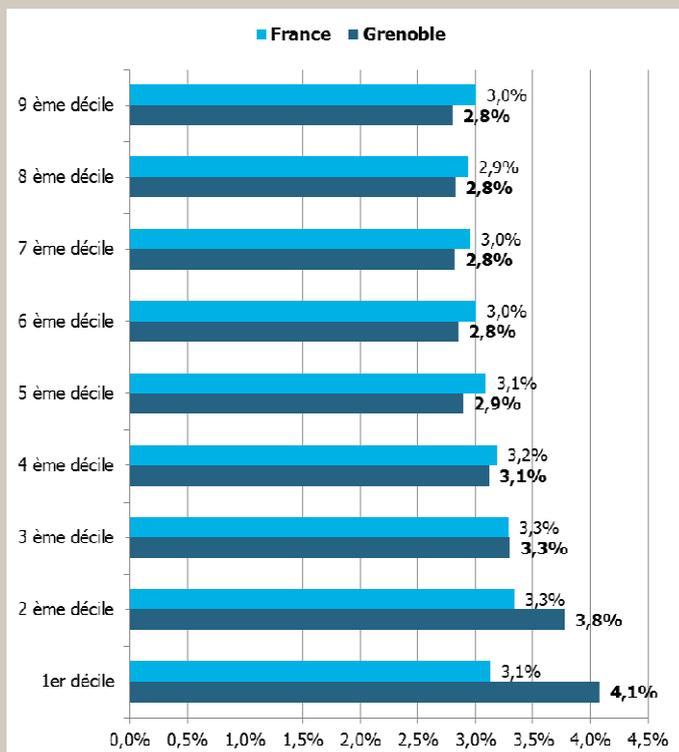
Depuis, si les revenus progressent à nouveau, c'est à un rythme bien plus faible. Par exemple, les revenus moyens des ménages grenoblois ont augmenté de 3,5% par an entre 2004 et 2008, contre 1,3% par an entre 2008 et 2011.



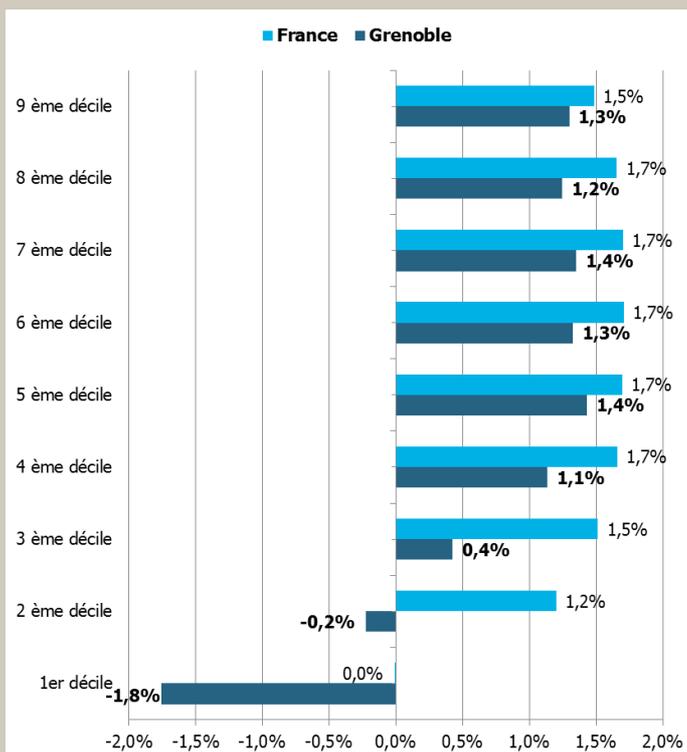
Un avant et un après 2008... pour tout le monde ?

En termes d'évolution des revenus, il faut donc distinguer deux grandes périodes : 2001-2008 et 2008-2011. Mais tous les Grenoblois n'ont pas été affectés de la même façon par la crise de 2008, comme le montre l'analyse suivante par déciles (découpant en 10 classes identiques les ménages grenoblois selon leur revenu).

Évolution 2001 - 2008 du revenu par UC des ménages par déciles (en%/an)



Évolution 2008 - 2011 du revenu par UC des ménages par déciles (en%/an)



Source : INSEE DGFIP Réalisation : AURG

Les années 2001-2008 :

L'augmentation des revenus profite à tous, aux ménages les plus riches comme aux plus pauvres, en France comme à Grenoble.

Mais il y a quand même une particularité à Grenoble : ce sont les plus pauvres qui ont enregistré les plus fortes progressions de revenus à cette période (4,1% et 3,8% pour les 1^{er} et 2^e déciles par exemple). Cette particularité est observée dans une seule autre ville, Toulon. Ailleurs, la hausse des revenus a été majoritairement la plus forte pour les derniers déciles, bien loin devant les premiers déciles. Les revenus de ces derniers ont par exemple progressé de 2,7% à Dijon, de 1,6% à Saint-Etienne, de 0,9% à Rennes et ont stagné au Mans.

Cette hausse plus forte des premiers déciles peut rendre compte d'une réduction des inégalités à Grenoble à cette période ou d'un changement dans la composition des déciles.

Les années 2008-2011 :

Après 2008, en France métropolitaine, les ménages des déciles proches ou supérieurs de la médiane ont été plutôt préservés par le ralentissement économique. Par contre, plus les ménages sont pauvres, plus les conséquences de la crise sont importantes.

Là aussi, Grenoble se distingue puisque cette évolution est davantage marquée. Les revenus du 1^{er} décile ont diminué de -1,2%, contre +0,7% en France. Ils ont stagné pour le 2^e décile et augmenté faiblement jusqu'au 4^e décile. D'autres villes de comparaison enregistrent une baisse encore plus forte du revenu des plus pauvres (Angers, Le Havre, le Mans, Rennes, Reims, St Etienne, Nîmes). Cela s'explique par leur tissu économique et/ou leur composition sociologique, par exemple le fait qu'elles attirent de nombreux ménages à faibles ressources.

Ainsi, **on assiste moins à une hausse de la pauvreté qu'à une hausse des inégalités**. Ce constat est valable pour la région Rhône-Alpes, où seule la moitié la plus aisée de la population a été peu affectée par la crise de 2008. Si le niveau de vie a quasi stagné sur la période 2008-2010 (+0,3 %), cela s'est accompagné d'un creusement des inégalités beaucoup plus fort qu'en France. Le niveau de vie des 10% les plus riches a progressé de +1,8% tandis que celui des plus pauvres a reculé de -2,2%³⁸.

³⁸ Maury S., Bertrand P., « La crise économique creuse les écarts de niveaux de vie en Rhône-Alpes », *La lettre INSEE Rhône-Alpes*, n°197, juin 2013.

Une situation particulière à Grenoble... difficile à expliquer

Ces résultats confirment, si besoin est, les effets très différents de la crise de 2008 selon les territoires et selon les ménages. En l'occurrence, le revirement est frappant à Grenoble pour les ménages à faibles revenus, pour qui il y a bien eu un avant-après 2008 beaucoup plus net qu'en France. Comment l'expliquer ? On peut avancer deux explications principales et complémentaires :

Un changement dans la **situation** des ménages les plus pauvres

Des changements dans la situation professionnelle ou des évènements de vie (arrivée d'un enfant par exemple) ont des conséquences sur l'évolution des revenus d'un ménage. La crise économique de 2008 a entraîné pour certains une réduction du temps travaillé, du chômage partiel et, pour d'autres, des licenciements ou la fin de contrats courts. L'industrie, la construction et les services marchands ont été les premiers touchés. Pour ces raisons, les ménages aux faibles qualifications, travaillant dans ces secteurs, ont eu plus de difficultés à accéder à l'emploi et ont pu avoir une baisse forte de leurs revenus.

Il faut ajouter à cela des éléments liés à l'indemnisation du chômage. Les opportunités de sortie du chômage se sont réduites pour les travailleurs peu qualifiés ou dont la qualification est obsolète, les salariés vieillissants, les femmes après une longue interruption d'emploi³⁹. La durée du chômage s'est allongée pour ces populations, ce qui a eu un impact sur leur indemnisation, nombreux n'ayant plus de droits. De ce fait, leurs revenus ont baissé, les seules solutions pour s'en sortir étant alors la solidarité familiale ou le recours à des prestations sociales comme le RSA. Ces éléments expliqueraient pourquoi à Grenoble le RSA socle a fortement augmenté récemment, les personnes jusque-là indemnisées par Pôle emploi ayant « basculées » vers ce dispositif.

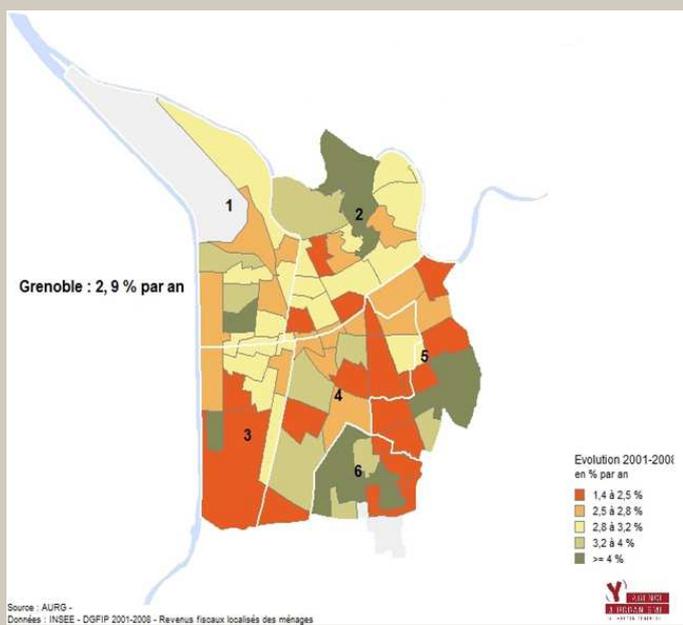
Un changement dans la **composition** des ménages les plus pauvres

Les déciles ne sont pas des catégories fixes. De ce fait, les personnes appartenant aux déciles ne sont pas nécessairement les mêmes d'année en année, certaines ayant pu connaître une amélioration, une stagnation ou une baisse de leurs revenus.

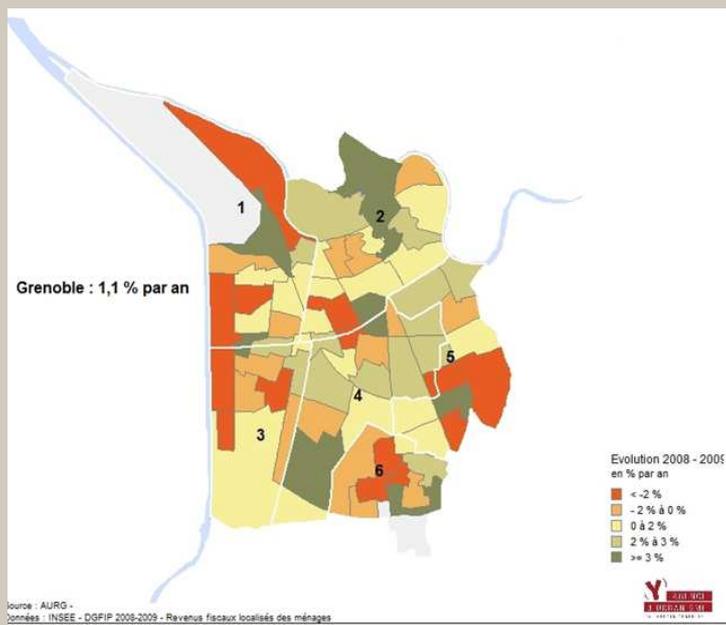
Avec le rajeunissement fort et la tendance à la gentrification de Grenoble, on peut faire l'hypothèse que les premiers déciles comptent de moins en moins de personnes âgées à faibles pensions, d'actifs peu qualifiés en cdd ou à temps partiels, de familles nombreuses et plus de jeunes. Or les jeunes, en particulier ceux sans expérience professionnelle, ont des situations très fluctuantes en fonction de la conjoncture économique. Cela peut expliquer pourquoi les premiers déciles ont progressé avant 2008 à Grenoble et ont ensuite fortement baissé, les jeunes ayant subis rapidement les effets de la crise (moindre recours à l'intérim).

³⁹ Outin J.L, « Crise, marché du travail, chômage et pauvreté », La lettre de l'ONPES, n°3, juin 2009.

Évolution 2001 - 2008 du revenu médian par UC des ménages, par IRIS



Évolution 2008 - 2009 du revenu médian par UC des ménages, par IRIS



Les cartes des évolutions du revenu par IRIS, sur les périodes 2001-2008 et 2008-2009, permettent de distinguer différents quartiers :

- Ceux qui ont eu une très forte hausse puis une baisse des revenus : Vigny-Musset, Village Olympique Nord, Poterne, Mistral...
- Ceux qui ont toujours eu une évolution des revenus plus faible qu'ailleurs : Créqui Victor Hugo, Grenette, Jeanne d'Arc, Alpins...
- Ceux qui ont eu une hausse forte et plus continue des revenus : Paul Cocat, Beauvert, Saint Laurent/Lavalette...

Ces évolutions tiennent à l'amélioration ou à la dégradation des revenus des habitants (Jouhaux), à l'arrivée de ménages aux revenus plus confortables (Paul Cocat ou Beauvert, en lien avec des programmes de logements neufs, ou Saint Laurent, en lien avec le processus de gentrification).

Accès et non-recours aux droits sociaux



Le chapitre sur l'accès aux droits sociaux aurait pu prendre place dans le précédent. Il complète l'analyse de la pauvreté à Grenoble ; après une pauvreté monétaire, le nombre d'allocataires du RSA permet par exemple de renseigner une pauvreté « administrative ». Cependant, l'accès aux droits sociaux ne se résume pas à garantir une aide financière à un ensemble de ménages. Certaines prestations sont universelles et ne visent pas à réduire la pauvreté. De plus, **l'accès aux droits a également une dimension relative à la citoyenneté**. Faire bénéficier de droits, c'est assurer à chacun un filet de protection et lui reconnaître le statut de citoyen membre de la collectivité nationale. C'est pour cette raison que nous traitons l'accès aux droits sociaux dans un chapitre autonome.

P

lus de la moitié des Grenoblois concernés par une allocation CAF

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ménages allocataires CAF	40 279	40 488	41 289	41 312	41 541	42 495	42 520
Évolution en %		5%	2%	0%	0,5	2%	0%
Soit en personnes	79 215	79 516	80 936	81 580	82 156	83 577	83 859

Source : CAF 2012

En 2012, 83 859 personnes sont couvertes par la CAF de l'Isère (pour les allocations familiales, les aides au logement...), **soit 54% de la population grenobloise**. Le taux de couverture est plus élevé que dans l'agglomération ou le département (50%), en raison de la fragilité financière des ménages ou encore de la présence d'étudiants (12 200 allocataires). Les deux tiers des allocataires étudiants de l'Isère résident à Grenoble.

Le nombre d'allocataires et de personnes couvertes ont augmenté au même rythme depuis 2006 : + 6%. Ainsi, la composition familiale des allocataires est stable. Près de 60% sont des personnes isolées et un quart des couples avec enfants.

U

ne stabilisation générale du nombre d'allocataires du RSA, masquant la hausse du RSA socle

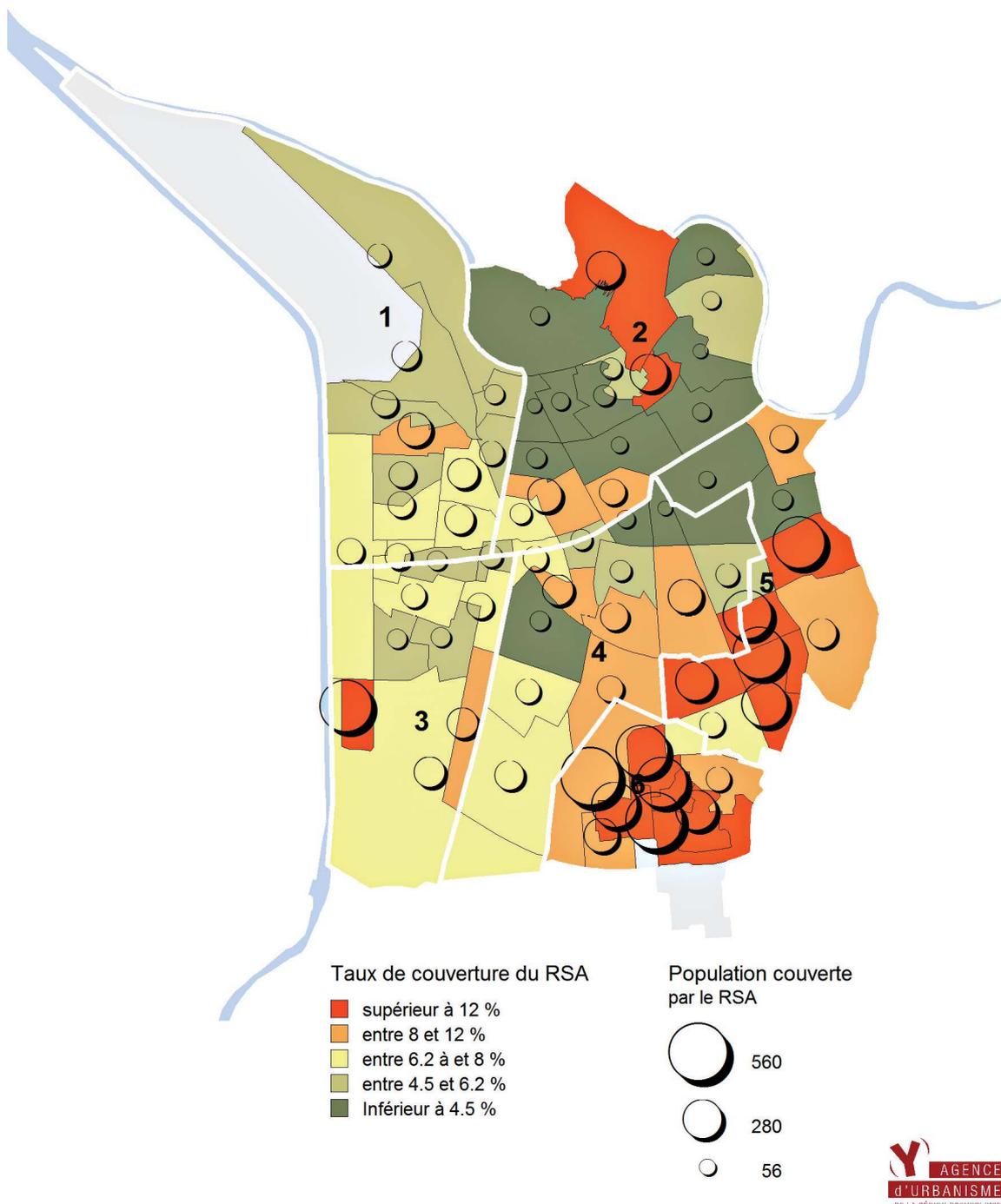
	2009	2010	2011	2012
Ménages allocataires du RSA	5 483	6 182	6 086	6 389
Population couverte par le RSA	10 966	12 220	11 910	12 630
Ménages allocataires du RSA socle ou socle et activité	4 189	4 617	4 627	4 909
Évolution en %		10%	0%	+6%
Ménages allocataires du RSA activité	1 294	1 565	1 459	1 480
Évolution en %		21%	-6%	+1,4%

Source : CAF 2012

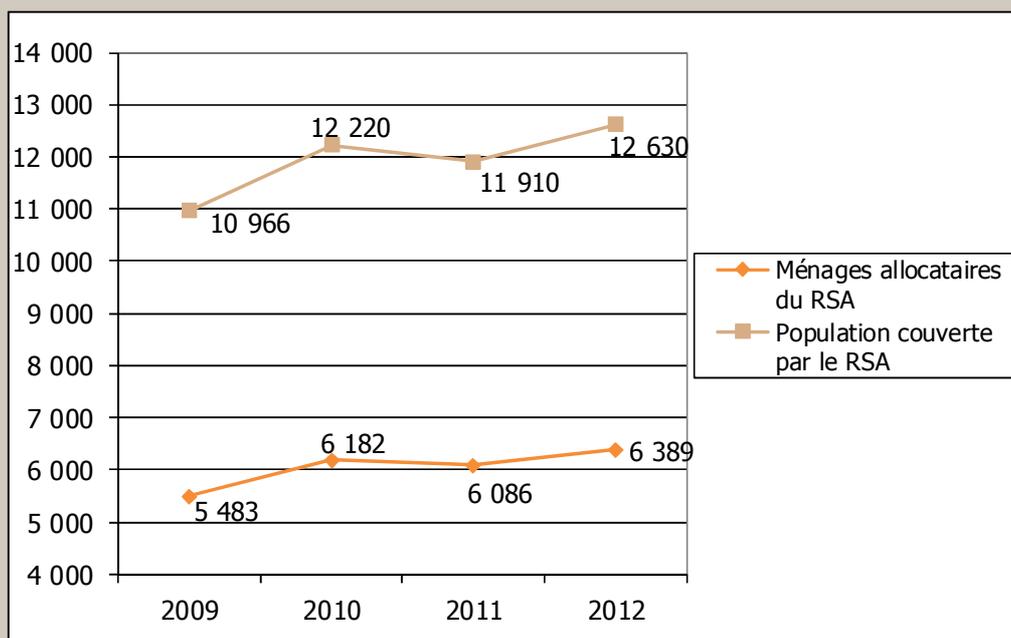
En 2012, 6 389 ménages grenoblois sont allocataires du Revenu de solidarité active (RSA). Ce dispositif couvre au total 8% des Grenoblois. **Ce taux est faible par rapport aux villes de comparaison** puisqu'il est par exemple de 13% à Angers, de 16% au Havre et de 20% à Nîmes. En Isère, des taux supérieurs sont observés à Bourgoin-Jallieu, la Tour-du-Pin, Echirolles (tous à 10%) ou encore à Villefontaine (11%). Ainsi, Grenoble apparaît moins touchée par la précarité que les autres villes, tout du moins au regard des allocataires du RSA.

Par contre, les écarts sont très nets entre les secteurs de Grenoble. Seulement 6% des habitants des secteurs 1 et 2 sont couverts par le RSA, contre 16% et 17% dans les secteurs 5 et 6. A noter toutefois la **présence importante d'allocataires du RSA dans plusieurs quartiers du nord** : Notre Dame, Saint Laurent, Championnet, Hoche ou encore Cours Berriat.

Nombre et taux de personnes couvertes par le RSA, par IRIS



Évolution du nombre de ménages allocataires et de la population couverte par le RSA, à Grenoble



Source : CAF

On observe une phase de montée en charge du RSA après 2009 puis une stabilisation. **Mais le constat principal est la hausse importante entre 2011 et 2012 : +6%**, soit 720 ménages supplémentaires. C'est le reflet d'une hausse généralisée sur l'ensemble du territoire français, due au chômage et aux difficultés d'emploi. Entre juin 2012 et juin 2013, les ménages allocataires du RSA ont crû de 7% en France. Il ne faut pas s'y méprendre : il ne s'agit pas d'une évolution conjoncturelle mais bien d'**une tendance longue** qui s'observait à l'époque du RMI, d'après le Centre d'observation de la société. Seules les deux phases de reprise de l'activité économique entre 1999 et 2001 et 2006 et 2008 ont freiné ce mouvement.

Les évolutions sont toutefois différentes selon le type de RSA. Le RSA socle⁴⁰, qui concerne 8 allocataires sur 10 à Grenoble, augmente. **Il indique les difficultés croissantes à accéder à un emploi, même à temps partiel.** Le RSA activité⁴¹ quant à lui se stabilise, témoignant de la mobilité des allocataires dans le dispositif. Une étude nationale⁴² a révélé qu'entre janvier 2010 et décembre 2010, seulement 45% des allocataires du RSA activité étaient restés dans la même situation, contre 69% des allocataires du RSA socle. Si une faible partie a vu sa situation se dégrader (12% ont basculé dans le RSA socle et activité), la majorité est sortie du dispositif. Plus proches du marché du travail, ils ont pu reprendre une activité professionnelle. Certains ont également pu abandonner le dispositif (non-recours). Cette étude rappelle ainsi l'importance qu'il y a à envisager non pas les volumes mais les flux dans le RSA.

Les différentes évolutions entre RSA socle et RSA activité tiennent en partie au profil des allocataires. Neuf allocataires du RSA socle sur 10 sont des personnes seules ou des foyers monoparentaux (avec respectivement 2 692 et 1 195 personnes), contre sept allocataires sur 10 pour le RSA activité. Les couples avec enfants sont plus présents pour ce dernier.

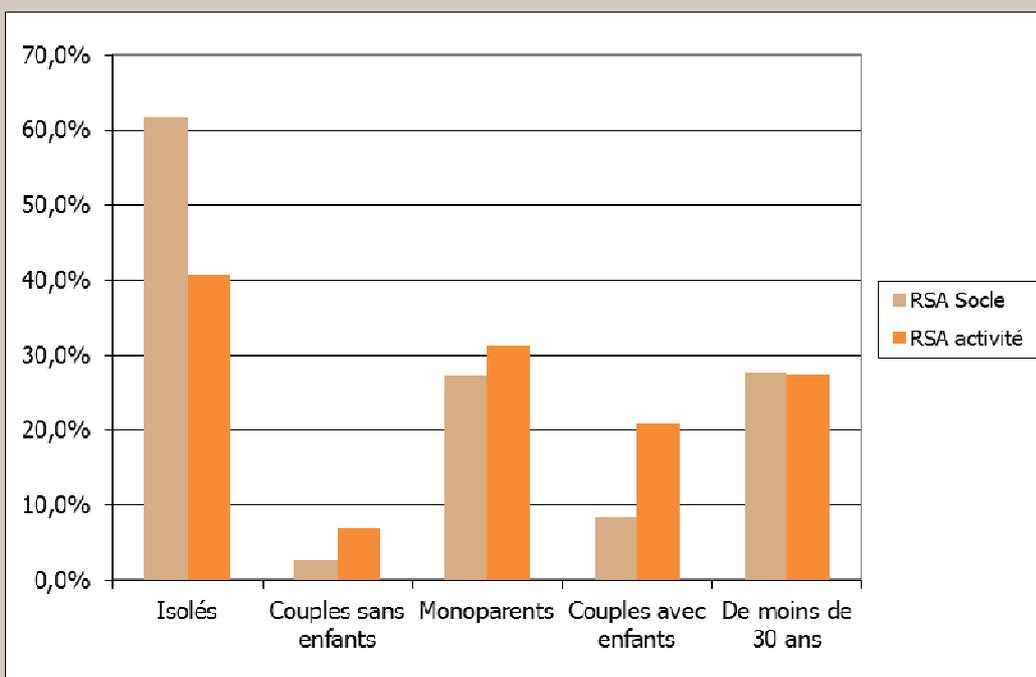
Quel que soit le type de RSA, les allocataires vivant seuls et les couples sans enfant sont surreprésentés à Grenoble par rapport à l'Isère, contrairement aux foyers monoparentaux et aux couples avec enfants. Cela reflète à la fois le profil sociodémographique de la ville mais également les difficultés plus fortes des personnes seules à Grenoble.

⁴⁰ Le RSA socle concerne les personnes qui ont des revenus d'activité faibles (moins de 460€ par mois pour une personne seule).

⁴¹ Le RSA activité concerne les personnes dont les revenus d'activité sont faibles mais au-dessus du montant forfaitaire (soit 460€).

⁴² S. CAZAIN et Alli., 2012, *Etude sur le revenu de solidarité active*, Dossier d'étude n°156, CNAF, octobre.

Composition familiale et âge des allocataires du RSA socle et du RSA activité, à Grenoble



Source : CAF 2012 – Conseil général de l'Isère, Portrait social



es ménages bénéficiaires de l'AAH vivant principalement seuls

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ménages bénéficiaires de l'AAH	2 081	2243	2322	2431	2 588	2 730	2 838
Évolution en %	-	6%	4%	5%	6%	5%	4%
Soit en personnes	-	-	3 275	3 483	3 745	3 895	4 032
Ménages bénéficiaires de la PCH							626
Allocataires AEEH							423

Sources : CAF – Conseil général

En 2012, 2 838 ménages bénéficient de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) à Grenoble. Les trois quarts d'entre eux vivent seuls, une situation courante quelle que soit la ville. La hausse du nombre d'allocataires depuis 2007 se fait à un rythme continu. Une partie de cette hausse s'explique par la revalorisation des plafonds de ressources ouvrant droit à l'AAH.

En matière d'handicap, parmi les aides existantes, 626 personnes bénéficient de la PCH (prestation de compensation du handicap) et 423 sont allocataires de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé, en soutien aux personnes assurant la charge d'un enfant en situation de handicap).



ne diminution continue des bénéficiaires du minimum vieillesse

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénéficiaires CARSAT	1 548	1 564	1 590	1 549	1 496	1 452
Bénéficiaires RSI	31	27	26	24	15	14
Bénéficiaires Caisse des dépôts		184	172	160	164	151

Source : CARSAT ; RSI ; Caisse des dépôts

Le minimum vieillesse comprend différentes prestations : allocation de solidarité aux personnes âgées⁴³, allocation supplémentaire d'invalidité, allocation supplémentaire L815...

Au total, 1 481 personnes âgées bénéficient du minimum vieillesse, tous régimes confondus⁴⁴. Cela représente 6 % des 65 ans et plus vivant à Grenoble. Leur nombre tend à diminuer bien qu'il y ait eu une revalorisation des barèmes. Sur le plan national, le minimum vieillesse ne couvre plus qu'une faible partie des personnes âgées contrairement à avant, la situation des personnes âgées et le niveau des retraites s'étant améliorés depuis 50 ans. D'autres éléments plus récents expliquent la baisse du nombre d'allocataires, en particulier la réforme des retraites (les personnes reconnues inaptes au travail doivent avoir 62 ans et non 60 ans pour l'ASPA) et le durcissement des conditions d'attribution aux étrangers (être titulaire d'un titre de séjour autorisant à travailler depuis au moins 10 ans, contre 5 ans auparavant).

Par contre, on note une légère hausse des bénéficiaires de plus de 75 ans sur Grenoble.

Qui sont les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ?

La Caisse des dépôts a étudié le profil des 70 800 personnes à qui elle a versé l'ASPA en 2012. Il s'agit avant tout d'une population féminine, âgée en moyenne de 73 ans et ne vivant pas en couple. Pour autant, les bénéficiaires de l'ASPA ne vivent pas seuls dans leur logement puisque la moitié est hébergée par la famille ou réside en logement collectif. Cela s'explique par leur trajectoire personnelle et par la faiblesse de leurs ressources financières. Les propriétaires sont très rares.

Nombreux sont ceux qui ont été en dehors du marché du travail et qui, de ce fait, n'ont quasiment aucune ressource au moment de la retraite. 62% percevaient ainsi un autre minimum social avant l'ASPA, notamment l'AAH puis le RMI/RSA. Les trajectoires d'immigration expliquent également pourquoi certaines personnes ont été éloignées du marché du travail français.

Source : Bridenne I., Jaumont L., "Les bénéficiaires du SASPA : spécificités, profils et évolutions", Questions Retraite et solidarité, juillet 2013.



fonds d'aide aux jeunes Urgence (FAJU) de plus en plus sollicité

Le Conseil général, pour soutenir les projets d'insertion ou assurer un secours financier aux jeunes, dispose d'un Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Lorsque le besoin est urgent, le Fonds d'aide aux jeunes Urgence (FAJU) peut être mobilisé. En 2012, 586 jeunes ont bénéficié du FAJ et 395 du FAJU. En un an, la hausse du nombre de demandes accordées (+13%) est due uniquement au FAJU puisque le FAJ a légèrement diminué (-2%). L'essentiel du montant attribué chaque année est destiné à apporter une aide de subsistance, temporaire.

Le profil des bénéficiaires a été analysé dans l'ABS 2012. Il s'agit le plus souvent de jeunes de 21-25 ans, de femmes, à faible niveau de diplôme et vivant dans un logement autonome. Les difficultés d'insertion professionnelle et la précarité de l'emploi sont des caractéristiques communes aux bénéficiaires.

⁴³ Le montant de l'ASPA dépend des ressources du demandeur et de sa situation familiale. Il est de maximum 787,26€ par mois pour une personne seule sans ressource et de 1 222,27€ pour un couple. De ce fait, le niveau de l'ASPA se situe en-dessous du seuil de pauvreté monétaire. Les sommes versées au titre de l'ASPA peuvent être récupérées en tout ou en partie au décès de l'allocataire, ce qui désincite certaines personnes à le demander.

⁴⁴ Les bénéficiaires du minimum vieillesse relèvent principalement de la CARSAT (régime général). En effet, le régime général est prioritaire : il suffit qu'un assuré social ait un trimestre de validé par la CARSAT pour que celle-ci lui serve le minimum vieillesse. Sinon, il relève de la Caisse des Dépôts, du Régime social des indépendants ou de la Mutualité Sociale Agricole.

zOOM ... le baromètre du non-recours

Le non-recours, symptôme d'un accès aux droits sociaux ineffectif

Environ 6 400 ménages allocataires du RSA à Grenoble, 1 500 allocataires de l'ASPA, 12 000 Grenoblois couverts par la CMU-C... autant de personnes qui accèdent à leurs droits sociaux et qui, de ce fait, disposent d'une protection face à différents aléas de l'existence (difficultés budgétaires, de logement, de santé...). Mais ces statistiques ne renseignent que sur une partie, visible, de la réalité. **De nombreuses personnes ne sont pas repérées ni connues des acteurs du social bien qu'elles aient des besoins.** Elles sont ainsi en "non-recours".

Dans une définition générale, le non-recours concerne des individus qui ne bénéficient pas – en tout état de cause – des droits sociaux et des services auxquels ils peuvent prétendre⁴⁵. Il s'applique à des droits comme à des services dans le domaine des prestations sociales, de la santé, du logement, du transport etc.

Un réalisme longtemps ignoré mais pourtant massive

La reconnaissance en France du non-recours a été tardive par rapport à d'autres pays, Royaume-Uni et Pays-Bas en tête. Il faut attendre les années 1990 pour qu'un intérêt s'affirme, en lien avec la modernisation des administrations et le développement des politiques de ciblage notamment. Longtemps la figure de l'usager, captif, a prédominé sur celle du non usager. Il s'agissait de "mettre les usagers au centre" (du travail social, de la politique d'accueil etc.). Et longtemps le non-recours a été masqué par les discours sur la fraude.

Pourtant, **le nombre de personnes concernées par le non-recours et les sommes en jeu sont sans commune mesure avec la fraude sociale.** Le non-recours est loin d'être un phénomène marginal, il peut même atteindre plus des deux tiers des bénéficiaires potentiels comme pour le RSA activité et ainsi toucher des millions de personnes. Les dépenses non versées sont également considérables. Par exemple, juste pour l'ensemble du RSA, plus de 5,3 milliards d'euros ne sont pas versés par an. Par comparaison, la fraude sociale tous dispositifs confondus, y compris à l'Assurance maladie, s'élèverait à 4 milliards d'euros (une estimation imprécise).

Quelques chiffres du non-recours en France et à Grenoble

En France, 1,7 millions de personnes en non-recours au RSA

36% de non-recours au RSA socle

68% de non-recours au RSA activité

90% de non-recours au RSA jeunes

1,6 millions de personnes en non-recours à la Couverture maladie complémentaire

26% de non-recours à la CMU-C

1,3 millions de personnes en non-recours à l'Aide complémentaire santé

70% de non-recours à l'ACS

Source : Odenore, L'envers de la fraude sociale. Le scandale du non-recours aux droits sociaux, La découverte, 2012.

A Grenoble, 80% des personnes accueillies en 2012 par Médecins du Monde n'ont pas de droits ouverts alors qu'elles pourraient avoir accès à un dispositif

Source : Mission France Grenoble, Rapport d'activités 2012, juin 2013

53% des Grenobloises invitées à participer au dépistage organisé du cancer du sein ont réalisé une mammographie en 2010/2011

35% des Grenoblois invités à participer au dépistage organisé du cancer colorectal ont réalisé un test en 2010/2011

Source : ODLC, Lettre d'information n°26, janvier 2013.

⁴⁵ Source : Pour des éléments de définition, des études et une bibliographie sur le non-recours, se référer au site de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore). <http://odenore.msh-alpes.fr/>

Des enjeux qui dépassent la seule question de pauvreté

Le non-recours comporte des enjeux multiples pour les personnes comme pour les institutions concernées. Le schéma suivant en résume les principaux.

Prévenir des difficultés socioéconomiques : Le non-recours représente une "économie" à court terme pour les finances publiques... mais au prix de la dégradation de la situation des personnes à moyen et long termes, lorsque celles-ci sont privées de ressources (minimas sociaux par exemple).

Évaluer les politiques publiques : Le non-recours permet de les évaluer sur leur effectivité (touchent-elles le public visé ?), leur efficacité (quel est le rapport entre les effets produits et les ressources engagées ?) et leur pertinence (répondent-elles aux besoins des usagers ?).

LE NON-RECOURS

Garantir à tous une citoyenneté sociale : Au-delà des droits civiques, tout citoyen doit pouvoir accéder de manière égale à des droits sociaux. Or le non-recours fait apparaître une fracture entre ceux qui en bénéficient effectivement et les autres.

Comprendre et mesurer différemment la pauvreté et l'exclusion : Le non-recours démontre que la pauvreté ne se résume pas à la privation de biens matériels. Elle passe également par des capacités moindres à s'approprier des ressources et des connaissances en matière de droits et de services sociaux.
Le non-recours montre par ailleurs les limites des statistiques sur la pauvreté, lorsqu'elles sont basées sur les données d'activité par exemple. Par définition, les personnes concernées ne sont pas sous le lampadaire, elles échappent aux statistiques.

Agir sur la pauvreté et l'exclusion : Le non-recours demande aux institutions comme aux professionnels de changer de posture. L'usager ne se déplace pas nécessairement au guichet, il faut "sortir des murs" de l'institution et revoir l'information sur les droits sociaux par exemple.

Lutter contre le non-recours, un objectif à part entière pour le CCAS de Grenoble

Fort de ces enjeux, le non-recours est devenu un objectif politique au niveau national, malgré le fait qu'il puisse apparaître en contradiction avec des impératifs de maîtrise des dépenses publiques. Le dernier plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale y accorde une large place. En lien avec ce plan, la circulaire signée par le Premier ministre fait du non-recours un "enjeu majeur de réduction des phénomènes d'exclusion sociale et de légitimation des politiques de solidarité"⁴⁶.

⁴⁶ Source : circulaire du 07 juin 2013.

Les collectivités territoriales, acteurs de proximité et donc en première ligne dans la détection du non-recours, se sont également mobilisées sur cette question. Le CCAS de Grenoble s'est engagé très tôt dans la lutte contre le non-recours, dans le cadre du volet Social-solidarité de son Plan d'actions 2009-2014. Trois leviers ont été identifiés pour prévenir ces situations :

- ✦ **travailler sur les lieux de l'action publique** (mutualisation des centres sociaux et des antennes mairie, renforcement de la fonction de 1^{er} accueil...)
- ✦ **diversifier les dispositifs et les outils d'action** (logique de plateforme partenariale, dispositifs innovants type paniers solidaires, développement de l'action collective...)
- ✦ **simplifier les procédures** (automatisation de l'Allocation municipale d'habitation, allègement des dossiers pour le microcrédit personnel...)

Ces trois leviers doivent permettre de modifier l'image négative, parfois stigmatisante, des lieux et des dispositifs de l'action sociale, de modifier le rapport avec les habitants, de mieux repérer les personnes en difficultés et de prendre en charge leurs besoins grâce aux actions partenariales.

En complément de ces leviers d'action, le CCAS a souhaité se doter d'une observation du non-recours via son ABS⁴⁷ et via l'expérimentation du "Baromètre du non-recours", que nous restituons ici.

Le baromètre du non-recours, un outil de repérage et de compréhension des situations⁴⁸

Le baromètre du non-recours a été initié par l'Odenore (Observatoire des non-recours aux droits et services) en 2010. Cette expérimentation a d'abord été menée avec le CCAS de Grenoble sur le secteur 6. Elle a été étendue à d'autres secteurs (le 3 et 5) et à une commune de l'agglomération grenobloise (Pont de Claix), suite au soutien financier apporté par la Région Rhône-Alpes.

Il s'agit d'une recherche-action, participative et partenariale, qui poursuit **trois objectifs principaux** :

- ✦ Repérer les situations de non-recours et les renseigner
- ✦ Analyser collectivement les situations pour comprendre les raisons du non-recours et imaginer des situations possibles
- ✦ Porter les éléments de mesure, les analyses de situations et les propositions de solutions vers les institutions concernées pour agir globalement et durablement sur les causes

L'enjeu principal du baromètre est de détecter les situations de non-recours, de les rendre visible méthodologiquement. Pour cela, il part du principe qu'un ensemble de professionnels est en capacité de faire remonter de l'information sur le non-recours, notamment ceux au contact quotidien avec des habitants.

Le baromètre s'appuie ainsi sur des professionnels de proximité issus de différentes institutions et tous sensibilisés à la problématique du non-recours : conseillères en économie sociale et familiale, écrivains publics, assistantes sociales, secrétaires médicales...

Concrètement, ces professionnels signalaient des situations par le biais d'un outil commun et construit collectivement, le formulaire de non-recours⁴⁹. Il contient des questions fermées à choix multiples et des questions ouvertes. Il permet de compiler de manière simple des informations sur l'objet et le domaine du non-recours, le type d'explication et le profil des personnes concernées. L'anonymat de ces dernières est garanti. Le formulaire de non-recours a d'abord existé en version papier avant d'être informatisé et mis en ligne sur un intranet sécurisé.

Au total, les professionnels ont fait remonter près de 150 situations de non-recours avec le formulaire en ligne, lors de campagnes de collecte se déroulant sur 2-3 semaines. Elles ont été analysées collectivement dans le cadre de groupes de travail pour repérer les causes de non-recours et proposer des pistes d'action pour y remédier. Ces groupes de travail étaient coordonnés par un comité technique qui, *in fine*, faisait des points d'étape à un comité de pilotage.

⁴⁷ Voir à ce sujet l'ABS Jeunes 2012.

⁴⁸ Les éléments qui suivent sont en grande partie issus du rapport de l'Odenore : CHAUVEAUD C, MAZET P, WARIN P, *Retour d'expérience sur le « Baromètre du non-recours »* Rapport qualitatif final Février 2013.

⁴⁹ Le formulaire est disponible en annexe du rapport de l'Odenore.

Cette méthode a un biais qu'il faut mentionner ici : le type de situations signalées dans le baromètre a été influencé par le profil des professionnels participants. Par exemple, l'importance accordée à la santé s'explique par la forte mobilisation des professionnels des Centres de santé de Grenoble. Ils ont renvoyé à eux seuls près de 60% des situations. Les statistiques et l'analyse qui suivent ne visent donc pas à être représentatives de l'ensemble des situations de non-recours à Grenoble ; **comme toute logique de "baromètre", il s'agit de donner la température sur des difficultés rencontrées par un certain nombre de citoyens grenoblois** et de les comprendre pour agir en conséquence.

Un non-recours qui porte surtout sur des prestations financières

Les situations recueillies dans le baromètre portent principalement sur des prestations financières, c'est-à-dire toutes celles qui relèvent d'un droit comme les prestations familiales, le RSA, des remboursements de soins... L'enjeu et les conséquences pour les personnes en non-recours sont importants, puisque de ce fait **elles n'accèdent pas à des ressources financières pourtant essentielles pour elles**. Les transferts sociaux permettent en effet de réduire le nombre de personnes exposées à la pauvreté et d'améliorer leurs conditions de vie. Près de 40% du revenu disponible des 10% des ménages les plus pauvres en France est constitué de prestations sociales non contributives (minimas sociaux, allocations logement...) ⁵⁰.

Les situations concernent ensuite l'accès aux services, à savoir toutes les offres non financières qui peuvent émaner de services publics ou d'associations, comme les cantines scolaires, le soutien scolaire, la halte-garderie, les loisirs... Elles comptent pour un tiers des situations recueillies. Viennent enfin plus rarement les aides facultatives, qui regroupent par exemple les aides liées au RSA, les exonérations fiscales, les réductions tarifaires, les fonds d'aide aux jeunes, etc.

Des problématiques de cumul de non-recours

Le nombre de situations rapportées par les professionnels dépasse le nombre de fiches. Cela signifie qu'une partie des personnes sont en non-recours sur plusieurs droits et/ou services. Souvent les questions de santé (accès aux soins et aux droits en la matière) se cumulent à d'autres problèmes dans le domaine du logement ou des formalités administratives. Ce constat est important : **il invite à avoir une approche globale du non-recours et non segmentée** (prestation par prestation).

Plus généralement, la santé, le logement et les formalités administratives sont les domaines où le non-recours a été le plus rapporté. Les autres domaines relèvent des aides juridiques ou des aides à destination de publics particuliers (les personnes âgées par exemple).

Domaines de non-recours	Exemples rencontrés par les professionnels
Santé	<i>"En aidant l'usager à remplir une enquête sur les ressources et la situation des occupants du logement, j'ai découvert qu'il pouvait prétendre à la CMU"</i> <i>"Soins dentaires impossibles étant donnée l'absence d'assurance maladie (personne en situation irrégulière)"</i>
Logement	<i>"Aides pour payer le loyer non sollicitées"</i> <i>"Personne âgée exclue du FSL, elle est à quelques euros juste au-dessus du seuil pour en bénéficier"</i>
Formalités administratives	<i>"Une personne s'est présentée à ma permanence d'écrivain public pour que je l'aide à préparer son dossier de retraite. Au cours de l'entretien il s'est avéré qu'elle rencontrait d'autres problèmes pouvant être reconnus et pris en charge par des prestations existantes et d'autres professionnels"</i>
Justices – aides juridiques	<i>"Non connaissance du dossier de demande d'aide juridictionnelle"</i>
APA – Aides à domicile	<i>"Le couple a eu des difficultés à demander des aides à domicile car il ne connaissait pas le service social personnes âgées"</i>
Retraite	<i>"Un organisme délivrant le minimum vieillesse envoie des questionnaires pour que les personnes expliquent leur situation, mais cette habitante est illettrée et n'y répond pas. Cela entraîne une suspension de son minimum vieillesse"</i>

Les trois types d'explication du non-recours

Le non-recours peut sembler paradoxal : en effet, pourquoi certaines personnes n'accèdent ou ne demandent pas des droits pensés pour leur venir en aide ?

La réponse à cette question est nécessairement complexe. Pour faciliter la compréhension, l'Odenore a établi une grille d'analyse générale identifiant trois explications principales : la non connaissance, la non demande et la non réception. Elles peuvent se cumuler les unes aux autres.

Ces trois explications reviennent dans les situations repérées dans le baromètre, mais pas avec la même fréquence. **La non réception** est la plus souvent évoquée. Les demandes engagées pour obtenir certains droits ou services n'aboutissent pas, que les obstacles viennent de la personne elle-même ou des organismes prestataires. Ces situations mettent à jour des dysfonctionnements dans les procédures (délais de traitement des dossiers, rupture de droits...), de l'iniquité dans le traitement des demandes ou des abandons de démarche de la part des personnes. La non réception peut être durable ou temporaire. En toile de fond, elle indique des possibles ruptures dans la confiance entre un individu demandeur et les organismes prestataires.

La non connaissance de l'offre est signalée pour les formalités administratives, les aides juridiques ou les dispositifs en matière d'autonomie. Ce type de non-recours mérite qu'on s'y arrête. Il renvoie d'un côté à la méconnaissance des droits ou services chez les bénéficiaires potentiels. Les secrétaires médicales de l'Agecsa ou celles du service social personnes âgées du CCAS, de même que les écrivains publics, le relèvent fréquemment. Ces professionnels sont en effet en contact direct avec des personnes plus exposées à ce non-recours (personnes âgées ou d'origine étrangère) et ont ainsi un rôle essentiel comme relais d'information sur les droits sociaux. D'un autre côté, le non-recours par non connaissance signale un manque d'information chez les professionnels eux-mêmes. A travers le baromètre, ces derniers ont exprimé des besoins en la matière (avoir des informations simples et actualisées à transmettre aux demandeurs, avoir des explications ponctuelles pour interpréter des démarches administratives complexes...). Tout l'enjeu selon eux est "d'avoir une connaissance des différents professionnels pour réorienter" et de "bien informer les professionnels des aides existantes pour rester un bon relais auprès des usagers".

La non demande porte sur des prestations financières ou l'accès à des services. Si statistiquement elle n'est pas la plus fréquente, elle revêt pour autant un caractère essentiel. Elle donne accès au point de vue critique des destinataires de l'offre publique qui, pour certaines raisons, peuvent la juger non pertinente. Le focus sur le non-recours chez les jeunes dans l'ABS 2012 a rendu compte de ce décalage entre l'offre qui leur est faite et leurs besoins. Ce type de non-recours demande d'en analyser les causes dans une démarche compréhensive. Il peut prendre source dans un découragement devant la complexité d'accès à une offre, dans des conflits de normes (ne pas se reconnaître dans les dispositifs qui demandent de s'inscrire dans un "projet"). Les bénéficiaires potentiels peuvent également mettre dans la balance les avantages à accéder à un droit avec les coûts que cela représente. Demander des droits ou des services est coûteux pour les individus, en termes matériels mais surtout en termes sociaux, au travers de la honte ou de la stigmatisation ressentie par exemple.

Type de non-recours	Définition	Exemples rencontrés par les professionnels
Non connaissance	Lorsque l'offre n'est pas connue	<i>"C'est une personne ayant demandé la CMU, en grande précarité. Il semble qu'aucun des intervenants avec qui elle était en contact ne l'ait prévenue de la possibilité de demander la CMU-C. Si ceci a été fait et non compris, il aurait tout du moins fallu déclencher les formalités à la sécurité sociale"</i>
Non réception	Lorsqu'elle est connue, demandée, mais pas obtenue	<i>"La patiente a fait une demande de renouvellement de CMU-C fin décembre et n'a toujours pas de nouvelles mi février. Son dossier est pourtant complet"</i> <i>"Courriers, formulaires et démarches non comprises, ce qui entraîne un abandon des démarches"</i>
Non demande	Lorsqu'elle est connue mais pas demandée	<i>"La personne avait une connaissance partielle du RSA. Elle pensait que les démarches étaient trop compliquées donc elle ne les a jamais faites"</i> <i>"Malgré le besoin de soins et l'éligibilité à la CMU-C, la personne ne souhaite pas être aidée"</i>

Quelques profils de personnes plus exposées que d'autres au non-recours

Dans le baromètre, les situations de non-recours concernent principalement des personnes âgées de 60 ans ou plus, bien avant les 26-59 ans et les moins de 25 ans.

Au-delà de ces caractéristiques, les professionnels ont fait ressortir des profils de personnes plus exposées au non-recours que d'autres : celles ayant des difficultés de compréhension du français (personnes illettrées ou d'origine étrangère), les retraités étrangers, les sortants de prison, les personnes souffrant de problèmes de santé psychologique, les personnes en grande précarité avec des situations complexes ou encore les personnes isolées.

Deux exemples d'actions initiées suite au baromètre

Améliorer l'information sur les droits et services des personnes âgées

Sur le secteur 5, un groupe de travail a associé des professionnels de la Maison des habitants à un collectif d'habitants, suite à la démarche du baromètre. L'accès aux droits des personnes âgées, ainsi que les difficultés d'information en la matière, sont vite apparus comme un enjeu fort pour ce groupe. Ils ont ainsi rédigé un "Mémo pour les personnes âgées de plus de 60 ans" qui recense des informations sur les services, structures et animations à destination de ce public.

Améliorer l'information sur les tarifs sociaux des transports

Sur le secteur 6, les participants au baromètre ont pointé des situations de non-recours aux tarifs sociaux des transports. Leurs propositions d'actions pour y remédier ont été transmises par le CCAS à la société mixte de transports en commun de l'agglomération : rectification d'erreurs sur la tarification sociale sur leur site internet et sur l'affichage dans les arrêts de tram/bus ; installation d'une borne CAF dans les agences de la société de transports ; formation des professionnels des agences au calcul du quotient familial pour les non-allocataires ; information en amont des bénéficiaires, par exemple par SMS, de leur date d'échéance pour éviter les pertes de droit. La plupart de ces propositions, ainsi que d'autres actions, ont été mises en place.



Accès financier et géographique aux soins : de plus en plus de contraintes pour les ménages

Densité médicale

	2012
Nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants	13,1
Nombre de dentistes pour 10 000 habitants	9,6
Nombre d'infirmiers pour 10 000 habitants	13,8

Source : C@rtosanté URCAM - ARS

La santé est l'un des rares postes de consommation qui augmentent pour les ménages, à contre-courant de la baisse générale de la consommation⁵¹. Cette évolution n'est pas nouvelle. Elle traduit la place centrale que prend la valeur santé pour les individus, dans un mouvement de "médicalisation de la société". Elle traduit également la part croissante des frais de santé qui restent à la charge des patients. Pour réduire le déficit de l'Assurance maladie, la participation financière des patients a augmenté et s'est diversifiée (forfait hospitalier, franchises médicales, déremboursement de médicaments ...) et la place des complémentaires santé a été renforcée. Les données sur les restes à charge en santé démontrent de fortes disparités entre territoires (du fait des dépassements d'honoraires notamment). En Isère, sur les consultations de spécialistes par exemple, le reste à charge moyen pour un assuré est de 18,50€, contre 15,90€ en France⁵².

Ces évolutions pèsent sur les budgets des ménages qui retardent ou renoncent aux soins. Les personnes non couvertes par une complémentaire santé sont en première ligne. En 2010, 33 % des individus non couverts par une complémentaire ont renoncé à des soins pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois, contre 20 % des bénéficiaires de la CMU-C et 15 % de ceux protégés par une couverture privée⁵³.

Des difficultés d'accessibilité géographique sont également constatées. A ce sujet, **la densité médicale à Grenoble est supérieure** à celle de nombreuses villes de comparaison et de la France. **Cependant, le vieillissement des médecins généralistes est accru**. Sur les 204 médecins généralistes recensés en 2012, 104 ont 55 ans et plus.

Densité médicale et part des médecins généralistes âgés de 55 ans et plus

VILLES	Densité médicale	Part des médecins généralistes de 55 ans et +
Nîmes	15,4	45 %
Angers	15	42 %
Rennes	13,3	44 %
Grenoble	13,1	51 %
Toulon	12,7	50 %
Saint Étienne	12,2	38 %
Brest	12,2	33 %
Reims	11,9	39 %
Dijon	11,3	40 %
France Métropolitaine	10,8	45 %
Le Havre	10,3	48 %
Le Mans	10,1	64 %

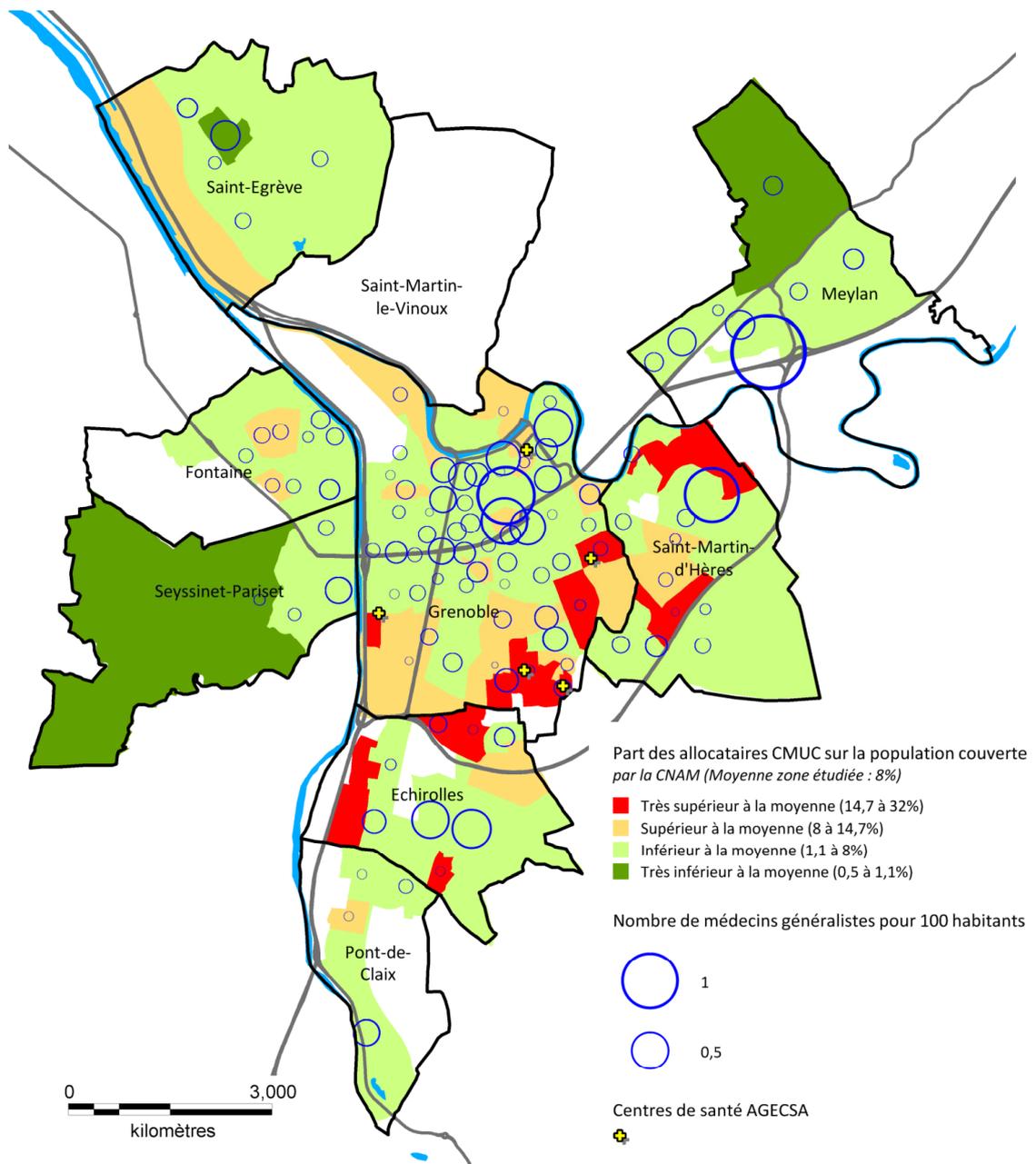
Source : C@rtosanté URCAM - ARS, 2012

⁵¹ Source : Observatoire de la société.

⁵² Source : Observatoire citoyen des restes à charge en santé.

⁵³ Source : INSEE, Renoncement aux soins pour raisons financières, déc. 2012.

La répartition de l'offre de soins entre les différents quartiers de Grenoble est inégale. Des structures comme les centres de santé de l'Agecsa permettent de pallier l'insuffisance de l'offre dans les secteurs 3, 5 et 6. En effet, ces secteurs accueillent 41% de la population totale de Grenoble mais seulement 22% de l'offre de soins en médecine générale libérale⁵⁴. Les besoins existent pourtant ; il y réside par exemple de nombreux bénéficiaires de la CMU-C, dont on sait par ailleurs qu'ils ont un état de santé dégradé. De plus, dans le cadre de l'Atelier Santé Ville de Grenoble⁵⁵, 165 habitants de ces secteurs ont été interrogés et ont pointé la nécessité d'avoir un meilleur accès aux spécialistes (dentistes, ophtalmologistes). Quant aux 178 professionnels interrogés, ils ont souligné l'importance de développer une offre de soins avec tiers payant et n'effectuant pas de dépassement d'honoraires.



Source : INSEE, CNAM – Réalisation Conseil général de l'Isère, Territoire de l'agglomération grenobloise

⁵⁴ Source : Agecsa, Rapport d'activité 2012.

⁵⁵ Source : Diagnostic santé réalisé par la DSPE (service promotion santé) entre novembre 2011 et mars 2012 dans le cadre de l'Atelier Santé Ville de Grenoble.

Médecins du monde a créé à Grenoble un Centre d'accueil, de soins et d'orientations (CASO). Il a pour mission de favoriser l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de précarité, n'ayant pas de droits ouverts ou ayant des droits restreints à une couverture maladie. Il a également une mission de témoignage des entraves à l'accès aux soins, basée sur le recueil de données. Pour ces raisons, le CASO est un bon point d'observation des problématiques de santé.

La fréquentation du CASO grenoblois est très nettement à la hausse. Il a accueilli en 2012 près de 1230 patients, soit +35% par rapport à 2010 et +110% par rapport à 2008. La hausse se poursuit en 2013. Elle s'explique en grande partie par la régionalisation du traitement de la demande d'asile. La part des patients de nationalité étrangère est passée de 78% en 2008 à 93% en 2012. Il s'agit de primo-arrivants ou de personnes dans l'attente de droits de séjour provenant d'Afrique Sub-saharienne, d'Europe ou encore du Maghreb.

Le point commun des patients est leur situation socioéconomique très critique. La quasi-totalité n'ont pas d'activité pour subvenir à leurs besoins et vivent sous le seuil de pauvreté. Seulement 23% des patients sont dans un logement stable, le reste étant sans domicile fixe, en logement précaire ou hébergés en structure.

L'équipe du CASO a identifié une problématique centrale d'accès aux droits. Huit patients accueillis sur dix n'ont pas de droits ouverts alors qu'ils pourraient avoir accès à une couverture maladie (AME, CMU...). Les raisons sont multiples : aucun droit possible, manque d'information, barrière linguistique... Les délais d'instruction des dossiers et les difficultés administratives constituent également un obstacle important.

Le CASO a assuré en 2012 plus de 2 000 consultations médicales gratuites (médecine générale et ophtalmologie). Le principal motif de consultation concerne les problèmes dentaires. Viennent ensuite les infections et maladies du système respiratoire, l'hypertension artérielle et les troubles d'ordre psychologiques. Ainsi les consultations ne concernent pas que des problématiques ou des pathologies nécessitant une prise en charge à court terme, mais aussi celles qui demandent un suivi. Les conditions de vie actuelles des personnes (habitat précaire, absence de ressources financières...) et les trajectoires migratoires (stress...) sont les causes principales des problèmes de santé.

Source : Mission France Grenoble, Rapport d'activités 2012, juin 2013.



Une hausse très nette des bénéficiaires de la CMU-C depuis 2009, surtout dans les secteurs 5 et 6

	2012
Population bénéficiaire de la CMU-C	11 980
Taux d'assurés sociaux du régime général couverts par la CMU-C	10,4%

Source : INSEE RP, CNAM

Bénéficiaire d'une complémentaire santé facilite l'accès aux soins tant spécialistes que généralistes. Les personnes qui ne peuvent souscrire à une complémentaire santé privée, faute de revenus suffisants, peuvent demander la Couverture maladie universelle Complémentaire (CMU-C)⁵⁶.

A Grenoble, 11 980 personnes étaient couvertes par la CMU-C fin 2012. Et encore, ce chiffre sous-estime la réalité, tant la CMU-C est sujette au non-recours.

⁵⁶ Pour bénéficier de la CMU-C, il faut être en situation régulière en France, y résider de façon stable depuis 3 mois et percevoir des ressources inférieures à un plafond fixé selon la composition du foyer. Ce plafond est en 2013 de 716€ par mois pour une personne seule. Si ses ressources sont légèrement supérieures à ce plafond, elle peut demander l'Aide pour une complémentaire santé (ACS).

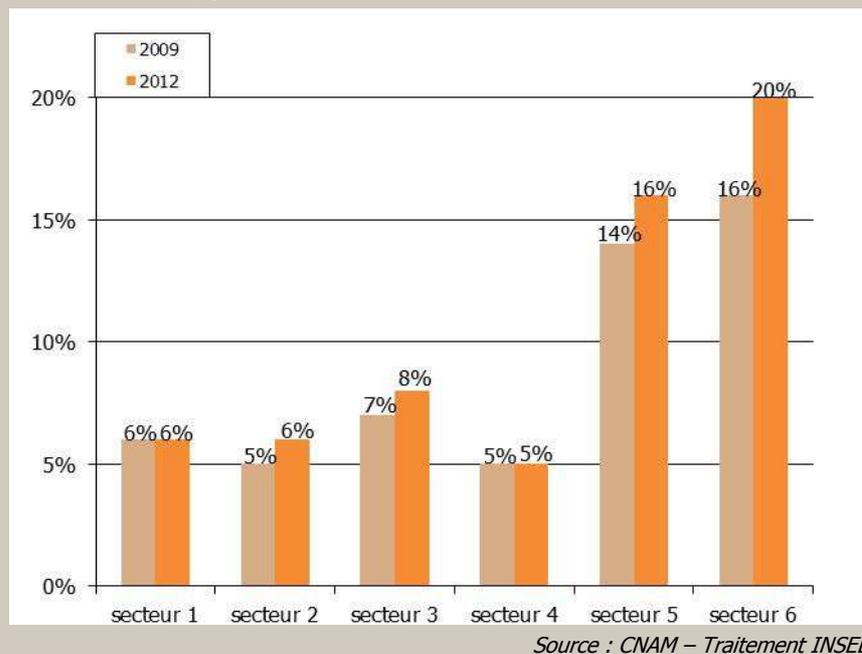
Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C à Grenoble est similaire à 2007. Cependant, cette stabilité apparente masque une hausse très nette depuis 2009. Elle s'explique peu par le relèvement du plafond donnant droit à la CMU-C (qui a surtout pris effet en 2013). Comme au niveau national, où elle a été de 9%, cette hausse est la conséquence de la crise économique de 2008⁵⁷. Elle concerne deux populations différentes. Les premiers à grossir les rangs étaient les personnes éloignées de l'emploi, aux ressources irrégulières, pour qui la crise a eu un impact rapide. Les seconds ont été les personnes plus proches de l'emploi, mais qui ont eu des indemnités de licenciement ou des revenus de substitution, avant de basculer aux minima sociaux et de se retrouver sous le seuil ouvrant droit à la CMU-C⁵⁸.

Près d'un quart des bénéficiaires de la CMU-C en Isère réside à Grenoble. **Au sein de la ville, les écarts entre secteurs sont très marqués et se renforcent.** La hausse de la CMU-C à Grenoble vaut principalement pour les secteurs déjà en difficulté par le passé. En 2009, 11 points séparaient les taux d'assurés sociaux bénéficiaires de la CMU-C du secteur 4 et du secteur 6. L'écart est passé à 14,5 points en 2012.

CHIFFRE CLÉ :

+ 6,7% par an de bénéficiaires de la CMU-C à Grenoble depuis 2009, soit 2 130 bénéficiaires de plus

Taux d'assurés sociaux du régime général couverts par la CMU-C en 2009 et 2012, par secteur



La surreprésentation des bénéficiaires de la CMU-C dans certains quartiers reflète la situation socioéconomique des habitants. Le taux des assurés sociaux couverts par la CMU-C est de 23% à Villeneuve-Village Olympique, 27% à Mistral et 30% à Teisseire Abbaye Jouhaux. A l'échelle de l'agglomération, seuls les Essarts à Echirolles approchent ces valeurs (25%). Au nord de la Ville, Saint Laurent et Notre Dame se distinguent par des taux plus élevés que dans leur environnement proche (avec 14% et 16%).

⁵⁷ L'effet de la crise arrive avec décalage dans le temps car les ressources prises en compte pour l'ouverture des droits à la CMU-C sont celles des 12 mois précédant la demande.

⁵⁸ Fonds CMU, Rapport d'évaluation de la loi CMU, n°5, novembre 2011.

L a santé bucco-dentaire des enfants, un marqueur des inégalités sociales de santé

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Grenoble
Taux d'enfants nécessitant des soins dentaires en grande section maternelle	13 %	13 %	15 %	18 %	21 %	27 %	18 %
<i>Évolution 2007-2013</i>	+ 2,2 pts de %	+ 2,3 pts de %	- 4,6 pts de %	+ 4,8 pts de %	- 10,5 pts de %	+ 2,3 pts de %	+ 0,5 pts de %
Taux d'enfants en situation d'obésité en grande section maternelle	7,9 %	7,3 %	9,8 %	6,6 %	n.d.	14,3 %	8,5 %
Nombre d'enfants concernés par l'obésité	23	16	27	21	n.d.	36	128
<i>Évolution 2008-2013</i>	+ 1,7 pts de %	+ 3,3 pts de %	+ 3,8 pts de %	+ 0,3 pts de %	n.d.	+ 3,5 pts de %	+ 1,3 pts de %

Source : DSPE – année scolaire 2012-2013

À Grenoble, 18% des enfants scolarisés en grande section maternelle en 2012-2013, examinés par la santé scolaire, nécessitent des soins dentaires. Ce taux varie du simple au double entre les enfants du secteur 1 et 2 et ceux du secteur 6. On sait plus généralement que la santé bucco-dentaire des enfants varie selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, leur statut d'activité, leur niveau de diplôme et de revenus. En cela, **elle est un marqueur des inégalités sociales de santé qui se constituent très tôt... et qui laissent de profondes marques**. En effet, trois conséquences sont identifiables : les habitudes en matière de suivi médical s'acquièrent dès le plus jeune âge, le repérage précoce des problèmes dentaires évite des traitements lourds et coûteux, la mauvaise santé bucco-dentaire dégrade l'état de santé général à long terme⁵⁹.

Les inégalités sociales se repèrent également en matière d'obésité. En moyenne à Grenoble, sur les 1 520 enfants examinés par la santé scolaire, 8,5% des enfants de grande section maternelle sont concernés par l'obésité (128 enfants). Le taux le plus fort est dans le secteur 6.

Les évolutions dans le temps montrent une tendance à la hausse de l'obésité ; toutefois les données sont dépendantes de l'activité de la santé scolaire (plus de professionnels exerçant, amélioration du repérage, etc.) et sont donc à prendre avec précautions. Par exemple, l'absence d'un professionnel sur le secteur 5 rend impossible l'exploitation des données 2012-2013.

⁵⁹ Calvet L., Moisy M. et al., "Santé bucco-dentaire des enfants : des inégalités dès le plus jeune âge", *Etudes et résultats*, n°847, juillet 2013.

zOOM ... les données de l'Agecsa

Le système des inégalités

Les conditions de travail et de logement, le niveau de diplôme et de revenus... tous les éléments vus précédemment dans l'ABS sont en soi une problématique particulière. Mais ils se combinent également les uns aux autres : un faible niveau de qualification amène souvent à un emploi moins rémunérateur, ce qui détermine les conditions de logement et l'environnement dans lequel on vit, etc. **Les différentes inégalités ont des impacts multiples, en particulier sur l'état de santé.**

En effet, les inégalités de santé s'expliquent peu par les comportements individuels ou les déterminants biologiques, contrairement à ce que l'on pense habituellement. Elles "sont essentiellement le résultat, le produit final des autres inégalités sociales structurelles qui caractérisent le pays à un moment donné de son histoire et de son développement économique"⁶⁰. Les inégalités sociales et territoriales de santé sont une réalité dorénavant bien documentée et un axe fort d'action publique, au plan régional comme au plan local. Plus on monte dans la hiérarchie sociale, plus on est protégé sur le plan de la santé, et ce tout au long d'un gradient social. Quelques chiffres le prouvent : les hommes cadres vivent en moyenne 6,3 années de plus que les ouvriers⁶¹ ; 5% des enfants scolarisés en ZEP sont concernés par l'obésité contre 3% dans les autres écoles publiques⁶² ; 21% des personnes à bas revenus n'ont pas consulté de médecin généraliste depuis plus d'un an contre 17% du reste de la population⁶³.

Ainsi inégalités sociales et inégalités de santé sont liées ou, pour reprendre une formule de Pierre Volovitch, "les inégalités font système"⁶⁴. Un constat qui invite à observer les liens entre santé et social et, au-delà, à mieux coordonner les acteurs du secteur social et du secteur sanitaire. En effet, la recherche l'a démontré au niveau international, **agir sur le système de santé pour réduire les inégalités de santé est nécessaire mais insuffisant**. Des interventions en matière d'éducation, de logement, de travail, de cadre de vie, etc. doivent nécessairement y être associées.

Les centres de santé de Grenoble : améliorer l'accès aux soins de tous

Les centres de santé de Grenoble, vu leur implantation et leurs objectifs, ainsi que le nombre et le profil de leurs patients, sont un lieu d'observation pertinent sur les questions de santé et les inégalités dans ce domaine.

Créés il y a 40 ans, les centres de santé sont gérés par l'Agecsa (Association de gestion des centres de santé). Ils sont implantés dans 5 quartiers de Grenoble (Mistral, Arlequin, les Géants, Abbaye et Vieux Temple), en centre ville ou au cœur des quartiers ZUS. Ces derniers ont deux points communs : une faible densité médicale et une surreprésentation d'habitants en situation de précarité. Les centres ont choisi comme mission principale d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des habitants de ces quartiers et de lutter contre les inégalités de santé. Pour cela, ils dispensent une offre médicale de proximité, accessible grâce au tiers-payant et basée sur une équipe pluridisciplinaire (généralistes, infirmiers, pédiatres, orthophoniste...). Un secrétariat médical assure un accueil spécifique. Par ce biais, les centres proposent un accompagnement des patients dans l'accès aux droits liés à la santé. Ils développent également des actions de santé publique orientées vers la prévention, avec des partenaires comme le CCAS de Grenoble.

⁶⁰ Aïach P, Fassin D, « L'origine et le fondement des inégalités sociales de santé », *la Revue du praticien*, n°54, 2004.

⁶¹ Source : Blanpain N, « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent », *INSEE Première*, n°1372, octobre 2011.

⁶² Source : Bulletin épidémiologique hebdomadaire, numéro thématique Inégalités sociales de santé, n°8-9, mars 2011.

⁶³ Source : Observatoire des inégalités.

⁶⁴ Source : Observatoire des inégalités.

Une précarité qui ne concerne pas seulement les bénéficiaires de la CMU

Accessibles à tous, les centres de santé dispensent pour autant des soins à une population particulièrement exposée à la précarité⁶⁵. Le profil des patients varie d'un centre à l'autre, témoignant de pratiques professionnelles différentes mais également de la composition sociologique des quartiers.

En 2012, près de 19 000 personnes composaient la file active des centres de santé, dont 78% de Grenoblois. Une majorité d'entre elles sont des femmes, ce qui n'est pas surprenant puisqu'on sait qu'elles suivent plus leur santé que les hommes.

Les patients des centres de santé ont un profil différent de la population générale. Ils sont souvent plus jeunes, moins diplômés et ouvriers ou employés (plus de 85% des patients de l'Abbaye et de Mistral). Seuls Vieux-Temple et l'Arlequin se distinguent par une présence de cadres et de professions intellectuelles supérieures bien plus importante. L'analyse des conditions de travail indique également une instabilité du travail, avec davantage d'actifs occupés en CDD ou en intérim, ainsi qu'un temps partiel (majoritairement contraint) près de deux fois plus fréquent qu'en population générale. Cette précarité professionnelle est très forte à Mistral et à Vieux-Temple.

La probabilité d'être en situation de précarité (au vu du score Epices⁶⁶) est de 38% en population générale, contre 53% à l'Arlequin, 59% à Vieux Temple et de 62% à l'Abbaye.

Score Epices : non précaires vs précaires selon les centres de santé

	Abbaye	Arlequin	Les Géants	Mistral	Vieux-Temple	Enquête Santé protection sociale (Population générale)
Non précaires	37,8	47,2	45,6	42,2	41,3	61,7
Précaires	62,2	52,8	54,4	57,8	58,7	38,3

Source : IRDES, Enquête Patients-Epidaure-CDS, 2011

De plus, en 2012, plus d'un quart des patients relèvent de la CMU (soit 4 870 personnes), un taux bien supérieur aux taux communal et départemental. C'est encore plus le cas à Mistral et à l'Abbaye. Ces patients sont donc concernés par la précarité, du fait du seuil de revenus nécessaire pour bénéficier de la CMU. Ce qui fait la spécificité des centres de santé, à Grenoble comme dans d'autres en France, c'est également la situation de précarité plus forte des personnes sans complémentaire ou avec une autre complémentaire santé. Cela peut concerner des personnes aux faibles ressources qui pourraient bénéficier de la CMU-C ou de l'Aide pour une complémentaire santé (ACS), mais qui ne connaissent pas les dispositifs et/ou qui ont déjà une complémentaire par ailleurs.

Une confirmation du lien entre niveau social et état de santé

Les données des centres confirment, si besoin est, le lien entre niveau social et état de santé. La part des personnes prises en charge à 100% par l'Assurance maladie au titre de l'affection longue durée (ALD)⁶⁷ y est bien supérieure à la population générale⁶⁸. En 2012, 17% de la file active est concerné, contre 12% de la population au niveau national.

⁶⁵ Sources : Rapports d'activité 2011 et 2012 de l'Agecsa ; IRDES, Enquête Patients-Epidaure-CDS, 2011

⁶⁶ Le score Epices (Evaluation de la précarité et des inégalités de santé dans les Centres d'examen de santé) est un score individuel de précarité. Il est basé sur un questionnaire comportant 11 questions, sur des dimensions très différentes, afin d'approcher la précarité de manière multifactorielle. Une personne ayant un score supérieur ou égal à 30 est considérée comme socialement précaire.

⁶⁷ Les Affections de longue durée (ALD) sont des maladies pour lesquelles un suivi long (plus de 6 mois) est nécessaire. Pour cette raison, la trentaine d'ALD inscrites sur la liste établie par le ministère de la Santé ouvre droit à une prise en charge à 100% de l'Assurance maladie. C'est le cas de la maladie d'Alzheimer, des diabètes de type 1 et 2 et du VIH.

⁶⁸ L'état de santé plus défavorable chez les patients des centres, par rapport à la population générale, est normal. En effet, les données portent sur une "patientèle" qui s'adresse à des professionnels de santé, ce qui augmente donc la probabilité qu'ils aient des problèmes de santé par rapport à l'ensemble de la population.

De plus l'état de santé perçue, un indicateur souvent prédictif de la morbidité et de la mortalité, est plus défavorable. Si 71% de la population générale qualifie leur santé de "très bonne" ou de "bonne", ils ne sont plus que 60% aux Géants et 51% à Vieux-Temple. A l'inverse, 16% des patients de ce dernier centre qualifient leur santé de "mauvaise" voire "très mauvaise", contre 9% à Arlequin et à l'Abbaye et 5% dans la population générale. La situation de Vieux-Temple s'explique en partie par la surreprésentation des patients âgés (26% ont plus de 60 ans, contre 17% dans l'ensemble des centres).

État de santé perçue selon les centres de santé

	Abbaye	Arlequin	Les Géants	Mistral	Vieux-Temple	Enquête Santé protection sociale (Population générale)
Très bon	16,2	14,6	14,5	9,2	10,9	17
Bon moyen	38,4	45,2	46,5	43,9	40,5	54
Moyen	36,5	31,4	29	33,4	32,7	24
Mauvais	4,3	5,6	7,9	12	12,4	4,4
Très mauvais	4,4	3,2	2,1	1,5	3,5	0,7

Source : IRDES, Enquête Patients-Epidaure-CDS, 2011

Une problématique prégnante : la santé mentale

L'Agecsa a réalisé en 2010 une enquête visant à mieux connaître le poids de la santé mentale dans la pratique des médecins généralistes des centres de santé, ainsi que les modalités de sa prise en charge⁶⁹. Il s'agissait d'une étude déclarative basée sur les consultations qui ont eu lieu pendant une semaine. Chaque médecin remplissait un questionnaire à la suite des consultations pour évaluer la problématique de santé mentale, à partir de sa connaissance du patient, du dossier médical et des informations recueillies pendant la consultation. Au total, 451 consultations ont été prises en compte.

Leur analyse est claire : la problématique de la santé mentale revient très fréquemment dans les consultations des médecins généralistes des centres de santé, bien plus que les estimations faites en population générale. Ainsi les médecins généralistes ont diagnostiqué des troubles mentaux pour 43% des patients (dont une grande part d'anxiété et de dépression), de la souffrance psychique pour 37% des patients et de la vulnérabilité sociale ou psychologique pour 45% des patients.

L'enquête relève trois facteurs de risque associés aux troubles mentaux et à la souffrance psychique : être une femme (elles ont deux fois plus de risque d'être diagnostiquées pour une dépression que les hommes), vivre dans une situation de précarité (les bénéficiaires de la CMU-C ont deux fois plus de risque d'avoir un trouble mental et/ou une souffrance psychique) et les situations de vulnérabilité comme les problèmes familiaux ou financiers.

Ces chiffres ne disent pas les causes des problèmes de santé mentale (dont on connaît la complexité), de même qu'ils ont quelques biais méthodologiques⁷⁰. Pour autant, ils ne sont pas à négliger. D'un côté, la santé mentale a des conséquences importantes pour les personnes, que ce soit en termes d'invalidité, d'accès et de maintien dans un logement, de vie professionnelle et personnelle. De l'autre, l'offre de soins spécialisés accessibles financièrement et géographiquement diminue, en particulier dans certains territoires. Autrement dit, les besoins sont présents mais les réponses se font rares.

Plus globalement, l'enquête de l'Agecsa conclut sur la nécessité de revoir le type de prise en charge de la santé mentale, étant donnée l'imbrication de cette dernière avec les souffrances sociales. Elle invite à une meilleure coordination entre les spécialistes et les acteurs sociaux puisque "les prises en charge spécialisées ne sont pas toujours les plus adaptées aux besoins, aux ressources et aux contraintes des personnes. Les médecins généralistes comme d'ailleurs les travailleurs sociaux sont alors les principaux acteurs du soin et de prévention des troubles mentaux et de la souffrance psychique, grâce à leur connaissance fine du contexte familial et social des patients".

⁶⁹ Dubois-Fabing D., Pichon P., Arnevielhe A. Et al., Santé mentale, précarité et pratiques des médecins généralistes. Enquête en Centres de santé de Grenoble, Santé publique, vol. 23, n°6, nov.dec. 2011.

⁷⁰ La comparaison avec d'autres lieux de soin est par exemple compliquée, les données sur la santé mentale dans les quartiers prioritaires étant rares.

L'Agecsa a réalisé une enquête par questionnaire en 2013 sur la carte vitale. L'utilité de celle-ci est globalement bien intégrée par les 480 répondants, mais des difficultés d'information persistent. Elles concernent principalement les personnes âgées et celles de moins de 16 ans, pour qui certains aspects comme les dates de mise à jour ou les démarches à engager en cas de perte sont moins bien connus.

Si pour la carte vitale les difficultés restent faibles, l'information sur les complémentaires santé est bien plus compliquée. Le baromètre du non-recours, auquel l'Agecsa a contribué fortement, a bien démontré les difficultés rencontrées par les patients pour comprendre le rôle, le fonctionnement et les démarches nécessaires pour obtenir une complémentaire santé. Les professionnels des centres de santé ont fait remonter des dysfonctionnements institutionnels créant du non-recours, pour la CMU-C par exemple. Il peut s'agir des délais de traitement ou des pertes de dossier de la part des organismes gestionnaires, des refus de pièce valables ou encore des déficits dans l'information donnée par des travailleurs sociaux.

PARTIE 2



Approche par les publics



Ménages demandeurs d'aide sociale facultative

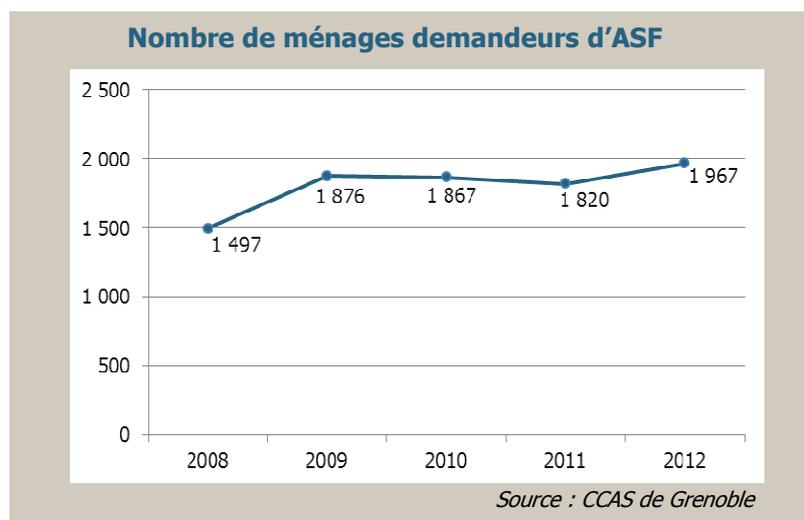
Précisions : Les aides sociales facultatives du CCAS de Grenoble s'inscrivent dans un ensemble de dispositifs d'aides. Ces derniers sont souvent destinés à des publics ou des thématiques spécifiques comme le Fonds de Solidarité Logement (FSL), le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou les aides associatives.

Le partage des publics entre le Conseil Général et le CCAS de Grenoble amène ce dernier à aider les personnes isolées ou les ménages sans enfant mineur à charge. Ainsi, à défaut d'avoir une vision d'ensemble, l'analyse ci-dessous se centre sur les demandes et aides accordées par le service d'aides sociales et politiques redistributives du CCAS.

Nombre de ménages demandeurs d'aide sociale facultative (ASF)	1 967
Évolution 2008-2012	+ 7 % par an
Nombre de demandes d'aide	3 820
Évolution 2008-2012	+ 6 % par an

Source : CCAS de Grenoble

Rupture et irrégularité des ressources, deux motifs importants de demandes d'aides



1967 ménages ont été demandeurs d'au moins une aide en 2012. Après une baisse entre 2009 et 2011, le nombre de demandeurs augmente à nouveau. Cette tendance est moindre que dans la plupart des CCAS de France, où la hausse se situe entre 10 et 30%⁷¹.

Pour les professionnels du CCAS, cette augmentation est l'effet de multiples facteurs : fin de contrats à durée déterminée, perte d'emploi de personnes jusque-là protégées du chômage, fin ou suspension d'allocations, déménagement, problèmes de santé... Ces événements peuvent se cumuler à des difficultés familiales (séparation de couple, décès du conjoint) ou personnelles (dépression, addictions, isolement). Pour ces raisons, de nombreux ménages sont dans une situation budgétaire en tension (structurelle et conjoncturelle) et expriment des besoins de suivi et d'accompagnement sur ce plan.

CHIFFRE CLÉ :

+8,1% de demandeurs entre 2011 et 2012

⁷¹ UNCCAS, Baromètre de l'action sociale locale 2013.

Les professionnels alertent également sur deux motifs de demandes d'aide : l'irrégularité des ressources, qui aggrave la situation des ménages chaque année, ainsi que les ruptures de ressources liées au retard des organismes prestataires ou au durcissement des conditions d'octroi des aides. L'étude des dossiers de demandes d'aide révèle les difficultés rencontrées par les ménages pour faire valoir leurs droits, les conduisant à demander à plusieurs reprises une aide financière au CCAS. La situation n'est pas propre à Grenoble ; en effet, dans son baromètre 2013, l'UNCCAS note « qu'un tiers des CCAS a vu augmenter les demandes d'aides relevant de dispositifs gérés par d'autres acteurs » et que « les deux tiers des CCAS ont fait évoluer leurs critères d'attribution des aides entre 2009 et 2013 (...) notamment pour compenser les lacunes de certains dispositifs ou le désengagement d'autres acteurs ».

Enfin, on constate une situation émergente : celle des étrangers sans titre de séjour ou avec un titre de séjour mais sans autorisation de travailler. En 2012, 142 ménages sont concernés.

Exemples de situations rencontrées à la commission d'aide sociale facultative du CCAS de Grenoble

Madame a 35 ans et vient de se séparer de son compagnon. Elle a dû emménager dans un nouveau logement, ce qui a occasionné des frais. Elle a des problèmes dentaires et le paiement de sa facture auprès du dentiste a creusé un découvert bancaire. Elle travaille mais son contrat va prendre fin le mois suivant. Par ailleurs, elle aidait financièrement sa mère mais elle ne pourra plus le faire.

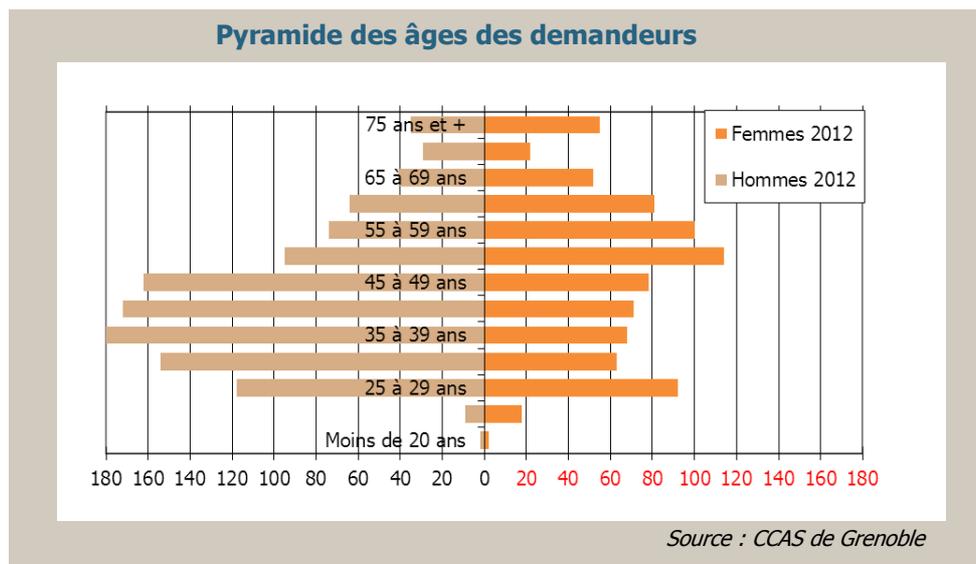
Monsieur a 46 ans et est divorcé. Il s'est retrouvé au chômage après que son employeur ait déposé le bilan et a donc une baisse de ses ressources. En plus, Pôle Emploi vient de perdre son dossier. Locataire dans le privé, son loyer est élevé. Ses enfants vivent dans un autre département et il a des frais de déplacement incompressibles.

Madame a 59 ans et vit seule. Elle percevait une AAH qui a été suspendue. Elle a fait une demande de RSA, mais la CAF a du retard. La baisse de ressources complique la gestion du budget. Elle loge dans un appartement mal isolé avec des factures d'électricité importantes. Actuellement son chat est malade, il va être opéré et elle n'a pas d'économies.

Madame a 73 ans et Monsieur a 78 ans. Monsieur a des problèmes de santé physique et mentale. Madame est très fatiguée et ne peut plus continuer à assurer une partie de la prise en charge des soins non effectués par les aides à domicile. De plus, le budget n'est plus géré et les dettes s'accumulent. Leurs enfants ne vivent pas à côté et ont eux-mêmes des difficultés financières. Une demande de curatelle est déposée et des solutions de logement adapté sont recherchées.



ne augmentation du nombre de femmes parmi les demandeurs d'ASF



Les hommes restent les demandeurs majoritaires (58%), étant donné que les métiers masculins ont plus subi la crise et que les hommes vivent plus souvent seuls. Cependant, on constate une présence croissante de femmes. Cela s'explique par exemple par des demandes venant de jeunes (en demande d'asile, femmes en situation de prostitution orientées par l'Amicale du Nid...) et de femmes âgées.

Des différences d'âge s'observent entre hommes et femmes. Pour les hommes, la classe d'âge des 30-50 ans est la plus représentée. A ces âges, les femmes sollicitent peut-être davantage les aides du Conseil Général, ayant le plus souvent la garde des enfants. Au-dessus de 50 ans, les femmes sont surreprésentées (22 % des effectifs contre 17 % pour les hommes).

L'ABS 2010 invitait à être attentif aux difficultés des personnes âgées, potentiellement en hausse. Pour l'instant, cela ne se fait pas encore ressentir dans les demandes d'ASF. En effet, **le nombre de ménages demandeurs de plus de 60 ans est relativement stable**, avec 379 demandes en 2012 (soit 1,2% des personnes âgées de Grenoble), à un niveau similaire à 2009. Parmi ces ménages, 31% ont plus de 75 ans, principalement des femmes, conformément à leur poids démographique. Ce public très âgé fait état de lourds problèmes de santé et de dépendance, ce qui entraîne une augmentation de leurs charges, les amenant ainsi à solliciter une aide financière. Une autre partie des personnes âgées demandent de l'aide à cause de nombreux crédits à la consommation ou parce que, propriétaires, elles font face à des charges trop importantes.

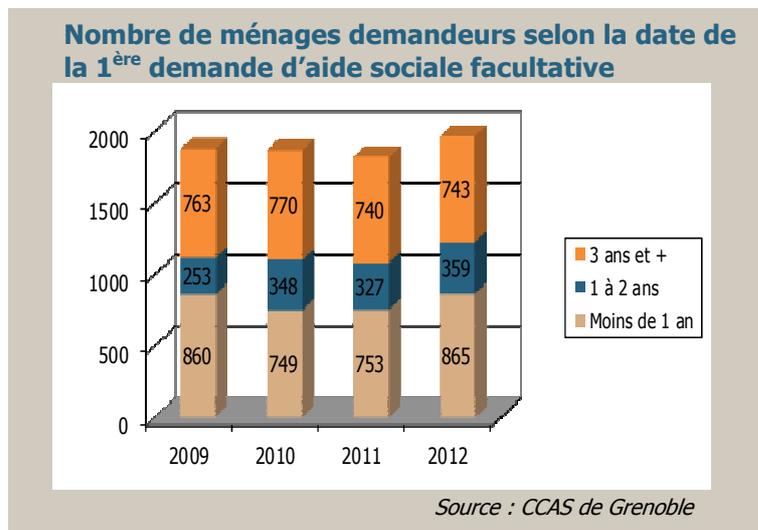
Enfin, la très grande majorité des ménages demandeurs déclarent vivre seuls⁷²: ils sont célibataires (47%), divorcés ou séparés (30%), veufs (7%). Ces données sont constantes depuis 2009, elles reflètent le partage des publics en matière de secours d'urgence avec le Conseil Général, mais également la plus grande fragilité du public isolé.

CHIFFRE CLÉ :

+9% de femmes demandant des aides en un an, contre 2% pour les hommes

⁷² Situation de la personne s'étant présentée auprès de l'assistante sociale pour effectuer la demande (masque la situation d'un conjoint éventuel ou le changement de situation après la demande).

Le nombre de ménages connus depuis 3 ans se stabilise



L'analyse du public demandeur en fonction de la date de première demande d'ASF permet de repérer la persistance de la précarité financière.

En 2012, **1102 ménages sont connus du service d'aide sociale facultative depuis plusieurs années**, soit 56% des demandeurs contre 60% en 2010. Le nombre de nouveaux demandeurs a augmenté entre 2011 et 2012 (+15%), rejoignant le niveau de 2009. Ils représentent 44% des ménages demandeurs en 2012, contre 41% un an auparavant.

L'aide alimentaire, la première demande adressée au CCAS

En 2012, 3 820 demandes ont été enregistrées (+ 6% par an depuis 2008). Après deux années de baisse entre 2009 et 2011, la tendance est à la hausse.

La grande majorité des demandes concerne l'aide alimentaire (75%), en forte hausse en un an (+ 10%). Ceci confirme le rôle d'urgence des aides facultatives et la nécessité d'apporter une réponse aux besoins essentiels des ménages. Les aides étant très souvent accordées (dans 88% des cas), le reste à vivre des ménages demandeurs est donc inférieur à 248 € par mois et par personne. Par ailleurs, la mise en place de la nouvelle procédure d'instruction rapide explique en partie cette augmentation des aides alimentaires, les travailleurs sociaux privilégiant la simplicité et la rapidité de l'instruction d'une demande d'aide alimentaire, mais aussi le fait que le montant de l'aide octroyée peut être plus important que pour les autres aides dans le cadre de l'instruction rapide.

11% des demandes portent sur le logement (loyers, charges...). Elles ont augmenté de 8,5% en un an, reflétant **le poids croissant des factures énergétiques pour certains ménages** ; en la matière, l'hiver froid de 2012 a entraîné des difficultés similaires en 2013. De plus, en raison de la prise en compte dans l'attribution des aides FSL par le Conseil Général, non seulement des critères de ressources, mais également du reste à vivre et de la situation sociale des bénéficiaires, la Commission Permanente est plus souvent sollicitée pour des demandes liées au logement ou à l'énergie. A noter enfin que seulement 67% des aides liées au logement sont accordées, le reste faisant l'objet de réorientation vers des dispositifs plus appropriés ou de refus (le ménage a déjà été aidé au titre de l'alimentaire, le montant de l'impayé relève du surendettement, etc.).

Plus de la moitié des ménages ont obtenu une seule aide (56%) en 2012. Au total, neuf ménages sur 10 ont obtenu moins de 4 aides, démontrant en quoi l'instruction des aides répond à l'objectif d'un soutien ponctuel aux ménages et ne les inscrit pas dans la récurrence.

Personnes âgées



Nombre de personnes âgées – Répartition par âge et par secteur

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Grenoble
Population âgée de 60 ans ou +	3 790	6 930	5 560	7 300	4 210	2 980	30 780
Répartition par secteur	12%	22%	18%	25%	14%	9%	100%
Répartition par âge							
60-74 ans	2 200	3 860	2 820	3 660	2 500	2 100	17 150
75 ans et +	1 580	3 070	2 740	3 640	1 710	880	13 630

Source : INSEE - RP 2010

Une baisse des personnes âgées dans le secteur 1, une hausse dans les secteurs du sud

Au dernier recensement, 20% de la population grenobloise était âgée de plus de 60 ans. Il s'agit d'une population hétérogène car **les modes de vie, les loisirs, les pratiques de consommation, la mobilité, l'état de santé, les besoins en service sont très différents entre les "séniors"**, qui aspirent à profiter de leur retraite activement et considèrent souvent cette période comme positive⁷³, **et les plus âgés**. Au CCAS, les PAGI⁷⁴ témoignent de la difficulté à toucher le public des "jeunes retraités", qui ne se retrouvent pas dans les actions collectives qui leur sont destinées et qui ne veulent pas être assimilés aux plus âgés.

La répartition des personnes âgées est très différente entre les secteurs de la ville. Le secteur 4 compte le plus grand nombre de personnes âgées. Près d'un quart de ses habitants a 60 ans ou plus. Ce secteur a également une particularité : il est le seul où les plus de 75 ans sont plus nombreux que les sexagénaires. A l'opposé, les secteurs 5 et 6 se distinguent par une population de personnes âgées "plus jeunes", témoin du développement récent de ces secteurs.

Cette répartition géographique évolue puisqu'on assiste à une baisse des personnes âgées dans le nord de la ville et une hausse au sud. Le secteur 1 est dorénavant celui où la part des personnes âgées est la plus faible de la ville. Plus globalement, **le nombre de personnes âgées baisse depuis 1999 à Grenoble, hormis les 75 ans et plus.**

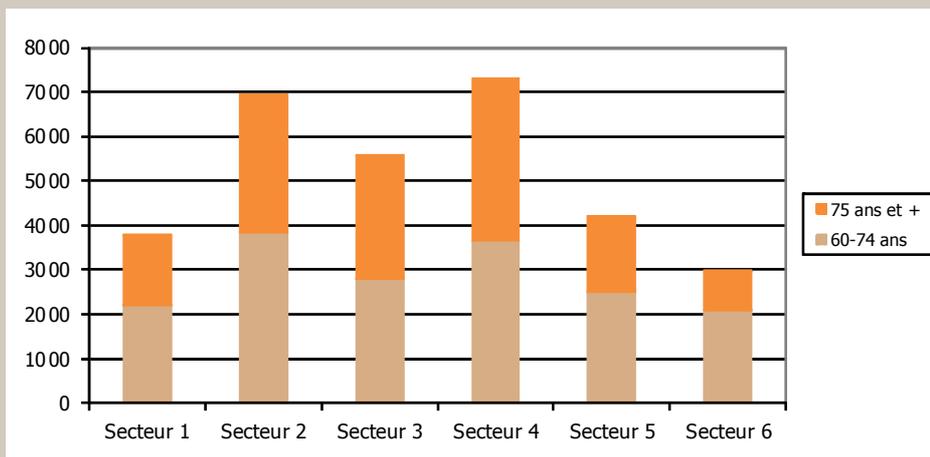
CHIFFRE CLÉ :

30 780 personnes âgées de plus de 60 ans, soit l'équivalent de l'ensemble de la population du secteur 4

⁷³ Plusieurs universités grenobloises en lien avec la Métro et la Région Rhône Alpes réalisent actuellement une étude sur la mesure du bien-être (Etude iBEST). Les personnes âgées sont celles, avec les jeunes, qui déclarent le plus être heureuses dans leur vie quotidienne.

⁷⁴ Pôle animation gérontologique intergénérationnel.

Nombre de personnes âgées - Répartition par âge et par secteurs



Source : INSEE - RP 2010

D'ici 2060, une part des 75 ans et plus qui devrait doubler

Le vieillissement de la population française et ses principaux facteurs sont connus : la hausse de l'espérance de vie et le baby-boom. L'INSEE a réalisé plusieurs projections démographiques pour la France. Selon le scénario central, la part des 60 ans et plus passera de 21 à 32% entre 2007 et 2060 et celle des 75 ans et plus de 8 à 16%. Ce vieillissement sera très important dès 2025 et tendra ensuite à se réduire après 2040, du fait des décès des baby-boomers.

Appliquée à Grenoble, cette projection ferait passer la part des 75 ans et plus de 9 à 18% de la population totale en 2060. Les natalités comme les migrations, qui amènent de nombreux jeunes à Grenoble, pourraient atténuer le vieillissement démographique de la ville.

Sources : Compas, "Les enjeux du vieillissement", Compas études, n°7, juin 2013.
Chardon O et Blanpain N, Projections de population 2007-2060 pour la France métropolitaine, INSEE résultats, n°117, déc. 2010.

Des femmes âgées surreprésentées

Répartition des 60 ans et + par sexe

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Grenoble
Femmes	2 300	4 220	3 340	4 380	2 450	1 640	18 330
Hommes	1 490	2 710	2 210	2 840	1 760	1 340	12 350

Source : INSEE - RP 2010

Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes âgées à Grenoble. 59% des 60 ans ou plus sont des femmes, contre 56% dans la Métro hors Grenoble. La part des femmes est encore plus fréquente dans les secteurs 1 et 2, contrairement aux secteurs 5 et 6 (car la vie seule y est moindre).

La surreprésentation des femmes se retrouve dans toutes les villes de comparaison. Elle a plusieurs explications. De nombreuses familles monoparentales s'installent à Grenoble, là où le parc de logement est adapté et où les services sont présents. Les femmes composent majoritairement ces familles. Elles peuvent être amenées à rester en ville en vieillissant. Ensuite, la surreprésentation des femmes reflète la périurbanisation. Ce mouvement est récent, ce qui fait que les ménages qui ont quitté Grenoble sont plutôt jeunes. La mobilité résidentielle est en effet moins fréquente parmi les ménages âgés. Dès lors, les personnes restant vivre à Grenoble sont très âgées, ce qui augmente la probabilité que ce soit les femmes.

Si l'espérance de vie des femmes reste supérieure à celle des hommes, ce constat est à relativiser car il s'accompagne d'un plus grand nombre d'années vécues avec des incapacités. Les femmes âgées déclarent davantage de limitations fonctionnelles que les hommes, ce qui résulte des conditions de travail au cours de leur vie professionnelle. L'aide à apporter aux personnes âgées dépendantes concernera davantage les femmes.



ne vie seule plus importante à Grenoble que dans le reste de l'agglomération

Nombre et taux de personnes vivant seules

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Grenoble
Nombre de 55-79 ans vivant seuls	1 600	2 430	1 680	2 130	1 240	950	10 030
% (/pop 55-79 ans)	42%	38%	32%	33%	29%	27%	34%
Nombre de 80 ans et + vivant seuls	550	1 180	820	1 110	520	220	4 400
% (/pop 80 ans et +)	55%	56%	51%	48%	51%	48%	52%

Source : INSEE - RP 2010

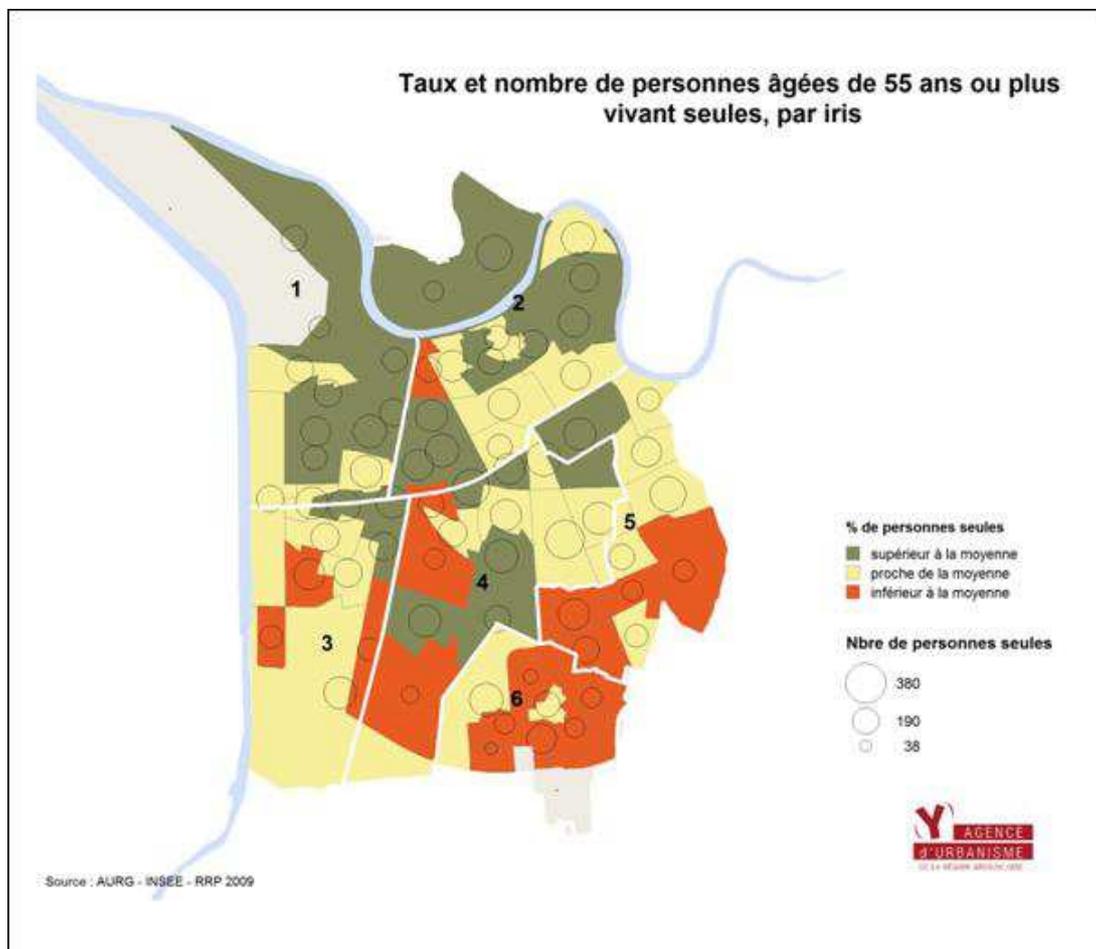
La grande majorité des personnes âgées sont propriétaires, ce qui va souvent de pair avec un attachement au logement. Mais le trait le plus significatif concernant les conditions de logement est la vie seule. Elle est très marquée chez les personnes âgées à Grenoble. Elle concerne un tiers des 55-79 ans et la moitié des 80 ans et +, contre respectivement 18% et 43% à l'échelle de la Métro hors Grenoble et de l'Isère. Elle renvoie cependant à des réalités différentes. **Vivre seul et être isolé ne sont pas synonymes.** Une partie des personnes âgées qui occupent seules leur logement ne sont pas coupées de toutes relations familiales et sociales. Et inversement, vivre dans un établissement d'hébergement ne préserve pas du sentiment de solitude.

Comme partout, la vie seule concerne principalement les femmes, ayant par exemple perdues leur conjoint ou s'étant remises moins souvent en couple que les hommes après une séparation.

La vie seule est nettement plus fréquente au nord de Grenoble, comme à Saint-Laurent, à l'Ile-Verte ou autour du Cours Berriat. Elle reste encore faible dans les quartiers d'habitat social, comme à Paul Cocat, Mistral ou au Village Olympique. Dans ces derniers, les personnes âgées vivent davantage en couple et/ou avec leurs enfants. En effet, les professionnels observent de la cohabitation intergénérationnelle qui peut générer des situations de "solidarités inversées" : les jeunes se retrouvent dans une situation d'aidants vis-à-vis de leurs parents vieillissants (faire les courses, les accompagner au médecin, etc.), ce qui complexifie et repousse le départ du toit familial⁷⁵. Des formes de solidarité de voisinage, d'interconnaissance, se retrouvent également dans ces quartiers.

C'est ce qu'attestent les agents de la Restauration à domicile (RAD) du CCAS. Ils portent moins de repas à la Villeneuve par exemple parce que les personnes âgées vivent davantage avec leurs enfants ou d'autres membres de la famille et que de l'entraide de voisinage existe. A l'inverse, les agents de la RAD sont parfois les seuls professionnels (voire les seules personnes) à venir au domicile des personnes âgées dans d'autres quartiers de Grenoble. Les personnes âgées auraient en effet de moins en moins de contact et d'aide, ne serait-ce que parce que les concierges sont devenus rares dans les immeubles. L'absence ou les pannes d'ascenseur empêchent également les personnes âgées de sortir de leur domicile.

⁷⁵ Pour en savoir plus, se reporter à l'ABS 2012 consacré à la jeunesse grenobloise.



Des aidants moins nombreux ... et moins disponibles

A Grenoble, le potentiel aidants/aidés⁷⁶ est de 1,7 pour une personne à aider, avec de fortes variations selon les secteurs (jusqu'à 4,4 dans le secteur 6). Il a tendance à diminuer dans le temps et est bas comparé à d'autres villes.

Potentiel aidants/aidés

France Métropolitaine	2,3
Reims	2,2
Brest	2,0
Rennes	2,0
Le Havre	2,0
Nîmes	1,8
Dijon	1,8
Le Mans	1,8
Grenoble	1,7
Toulon	1,7
Angers	1,6
St Étienne	1,6

Source : INSEE - RP 2010

⁷⁶ Il se calcule en rapportant le nombre de 55-64 ans à celui des 80 ans et plus.

Cet indicateur signifie qu'il y a 1,7 personnes de 55-64 ans (la génération qui prend le plus souvent en charge les personnes âgées) pour une personne de 80 ans et plus. Il s'agit d'une approche théorique du potentiel d'aidants naturels (enfants, proches, voisins), nécessitant d'être croisée avec d'autres observations.

Or, **la disponibilité des aidants n'est plus la même**. Les générations actuelles (les femmes notamment), lorsqu'elles arrivent à la retraite, sont moins enclines à assurer cette prise en charge. Leurs aspirations changent⁷⁷ et elles n'habitent plus nécessairement à proximité de leurs parents ou proches âgés. De plus, on assiste à l'arrivée d'une "génération sandwich" composée de quadragénaires et de quinquagénaires qui doivent à la fois prendre en charge leurs enfants et leurs parents ; il n'est pas dit qu'ils pourront accompagner autant qu'avant ces derniers. Enfin, l'effet du baby-boom va progressivement s'estomper avec comme conséquence une baisse du nombre d'aidants potentiels (la génération qui a suivi le baby-boom a eu moins d'enfants et pourra moins compter sur eux lorsqu'elle entrera à l'âge de la dépendance).

Ce paysage annonce des difficultés accrues en termes d'aidants, à une nuance près : les services sociaux voient venir de plus en plus de demandes de reconnaissances d'aidants familiaux. Elles proviennent généralement de personnes en difficulté d'insertion professionnelle : des jeunes au chômage, des bénéficiaires du RSA souhaitant compléter leur minima social, des personnes ayant une reconnaissance de handicap et pouvant exercer une activité partielle... En demandant à être aidant familial, ils ont notamment accès à des droits et à une reconnaissance salariale.

Ainsi, plusieurs questions vont devenir cruciales : comment répartir la prise en charge des aînés entre hommes et femmes, entre le secteur privé, le secteur public et les solidarités familiales ; comment assurer une prise en charge qui tiennent compte des ressources financières des personnes...

Des revenus parmi les plus élevés des villes de comparaison et en hausse

Revenu médian par UC (en €/an) des 60-74 ans et des 75 ans et +

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Grenoble
60-74 ans	19 100 €	23 900 €	19 400 €	20 700 €	15 500 €	15 700 €	19 300 €
75 ans et +	18 600 €	22 400 €	19 200 €	19 900 €	15 900 €	15 600 €	17 800 €

Source : INSEE - RP 2009

Les 60-74 ans déclarent un revenu fiscal⁷⁸ de 19 300€ par an et les 75 ans et plus un revenu de 17 800€ par an. Leurs revenus sont globalement bien situés : au-dessus ou proches du revenu médian de l'ensemble des Grenoblois (18 300€) et parmi les plus hauts des villes de comparaison.

L'augmentation des revenus depuis le début des années 2000 concerne exclusivement les 60-74 ans, ce qui est cohérent avec ce qu'on observe en France. Les revenus des seniors les plus jeunes progressent plus rapidement que ceux des plus âgés, avec l'arrivée à la retraite de la génération née dans les années 1950.

⁷⁷ Compas, "Les enjeux du vieillissement", *Compas études*, n°7, juin 2013.

⁷⁸ Revenu médian par unité de consommation.

Selon les secteurs, les revenus augmentent différemment : environ +10% depuis 2007 dans les secteurs 2, 4 et 6, et une stagnation dans le secteur 1. De plus, on observe de nettes inégalités de revenus. Elles ne sont pas propres aux personnes âgées et sont moins marquées que pour les 30-59 ans. Les personnes résidant dans le secteur 2 ont des revenus qui dépassent très souvent ceux d'autres territoires, comme ceux de la Métro hors Grenoble et de l'Isère. Précisons que les patrimoines ne sont pas pris en compte, or ils expliquent une grande partie des inégalités de niveaux de vie entre les personnes âgées françaises.

Dans la majorité des secteurs, le revenu médian par UC des 75 ans et plus est inférieur à celui des 60-74 ans. Il n'y a que dans le secteur 5 où ce rapport est inversé, montrant la fragilité financière des 60-74 ans.

CHIFFRE CLÉ :

8 000€ d'écart de revenus annuels entre les personnes âgées du secteur 2 et celles des secteurs 5 et 6

Les signes d'une paupérisation de certaines personnes âgées, en particulier des femmes

La situation des personnes âgées est relativement bonne. En effet, **le taux de pauvreté des personnes âgées reste inférieur au niveau national à celui des enfants et des jeunes.** Toutefois, indiquons deux nuances. D'une part, cela n'implique pas le même vécu car il est plus difficile de sortir de la pauvreté à 70 ans qu'à 20 ans. D'autre part, on assiste au niveau national à une rupture de tendance : la pauvreté des personnes âgées, qui avait reculé fortement sous l'effet de l'activité des femmes et du système de protection sociale, est en hausse.

Cette pauvreté concerne principalement les femmes. Elles cumulent deux difficultés : avoir eu des carrières encore moins complètes que celles des hommes et vivre seules. Dans les situations de veuvage, la pension de réversion compense très peu la perte de ressources occasionnée au décès de leur conjoint.

Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe en France (en %)

	Seuil à 60 %	
	Femmes	Hommes
Moins de 18 ans	20	19,2
18 à 29 ans	19,5	16,1
30 à 49 ans	13,7	11,2
50 à 59 ans	12	11,5
60 à 74 ans	9,1	8,5
75 ans ou plus	14,1	8,9
Ensemble	15	13,3

Source : INSEE 2010

Peu de données locales permettent de mesurer la pauvreté des personnes âgées. On sait que 1 481 personnes âgées sont bénéficiaires du minimum vieillesse à Grenoble, tous régimes confondus⁷⁹. Il faut y inclure celles situées au-dessus du minimum vieillesse (d'un maximum de 787,26€ par mois pour une personne seule sans ressource) mais sous le seuil de pauvreté monétaire, et qu'on ne peut pas évaluer précisément.

De nombreux signes démontrent une fragilisation économique des personnes âgées, à commencer au sein des CCAS. Les professionnels du SSPA à Grenoble observent une hausse des demandes d'aide sociale, malgré la récupération sur succession qui était un frein auparavant. De plus, près de 20% des demandeurs d'aide sociale facultative à Grenoble ont plus de 60 ans, soit 379 demandeurs. Ce chiffre est stable, hormis pour les femmes âgées (en faible hausse). Au niveau national, le baromètre de l'UNCCAS indique une augmentation des sollicitations venant de personnes âgées aux petites retraites (moins de 1 100€ par mois pour une personne seule) et isolées⁸⁰. Ce sont principalement des demandes d'information sur les services et des demandes d'aides financières, en particulier pour les frais liés au logement et aux soins de santé. Les aides alimentaires sont également présentes, ce qui n'est pas surprenant vu que les personnes âgées consacrent davantage de budget à l'alimentation que les autres catégories de population.

Les professionnels témoignent également du nombre important de personnes âgées qui se restreignent sur leurs consommations, que cela concerne les loisirs, l'alimentation ou la santé, avec des phénomènes de démutualisation par exemple. Certaines ne peuvent parfois plus payer le reste à charge leur permettant de bénéficier de services comme l'aide à domicile et le portage de repas. Enfin, les personnes âgées sont de plus en plus en situation de surendettement.

Ces signaux confirment la nécessité de suivre avec attention la situation économique des personnes âgées. Elle risque de se dégrader du fait de la baisse des taux de remplacement (suite aux réformes successives des retraites), de l'arrivée à la retraite de personnes aux carrières marquées par le chômage et à celles ayant vécu en partie avec des minima sociaux. Une inégalité forte peut se créer entre les personnes âgées, selon qu'elles soient propriétaires ou locataires, qu'elles bénéficient de retraites confortables et d'un patrimoine, ou encore qu'elles disposent d'aides de leur entourage proche.

Beaucoup de nouvelles personnes suivies par le SSPA chaque année

Précisions sur le public du service social personnes âgées (SSPA) de Grenoble

Le SSPA est un service social polyvalent de catégorie, chargé de l'accompagnement social des personnes âgées de plus de 75 ans, et de leurs aidants familiaux, ainsi que des personnes relevant d'un dispositif APA ou PAP, quel que soit leur âge.

La mise en perspective des données 2012 par rapport à celles des années précédentes doit tenir compte de l'évolution de l'activité du SSPA. Le CCAS a recentré les missions du Service sur la population âgée de + de 75 ans depuis octobre 2009. Les personnes de moins de 75 ans qui étaient suivies par le SSPA avant octobre continuent de l'être. Les nouveaux demandeurs de moins de 75 ans sont orientés vers le Conseil Général. Les personnes âgées de moins de 75 ans qui relèvent d'un dispositif APA ou PAP continuent à être prises en charge par le SSPA dans leur globalité.

⁷⁹ Les bénéficiaires du minimum vieillesse relèvent principalement de la CARSAT (régime général). En effet, le régime général est prioritaire : il suffit qu'un assuré social ait un trimestre de validé par la CARSAT pour que celle-ci lui serve le minimum vieillesse. Sinon, il relève de la Caisse des Dépôts, du Régime social des indépendants ou de la Mutualité Sociale Agricole.

⁸⁰ Baromètre de l'UNCCAS 2012.

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Grenoble
Public du service au 31/12/2012	758	975	652	1 111	748	478	4 722
<i>Évolution N-2 (en %)</i>	-11 %	-10 %	-4 %	-7 %	-11 %	-11 %	-9 %
60 - 74 ans	153	177	120	168	175	170	963
<i>% de la population 60 - 74 ans</i>	7 %	5 %	4 %	5 %	7 %	8 %	6 %
<i>Évolution N-2 (en %)</i>	-24 %	-15 %	-5 %	-20 %	-19 %	-18 %	-17 %
75 ans et +	605	784	531	938	567	307	3 732
<i>% de la population 75 ans et +</i>	38 %	26 %	19 %	26 %	33 %	35 %	27 %
<i>Évolution N-2 (en %)</i>	-7 %	-11 %	-4 %	-4 %	-10 %	-8 %	-7 %
dont répartition par quartier prioritaire (CUCS et ZUS)							
CUCS et ZUS	0	47	97	18	678	419	959
dont bénéficiaires d'un plan d'aide au 31/12/2011 (APA à domicile ou PAP)							
APA à domicile et PAP	330	470	316	559	395	187	2 257
<i>Évolution N-2 (en %)</i>	-11,3 %	-9,7 %	-13,5 %	-3,6 %	-7,7 %	-15,5 %	-5,3 %
Répartition par secteur (en	15 %	21 %	14 %	25 %	8 %	8 %	100 %
dont répartition par niveau de GIR pour APA à domicile							
GIR 1 et 2	61	115	74	103	103	39	495
<i>Évolution N-2 (en %)</i>	-19 %	-12 %	-10 %	-14 %	-6 %	-17 %	-13 %
GIR 3 et 4	191	243	174	303	222	103	1 236
<i>Évolution N-2 (en %)</i>	0 %	0 %	-2 %	+9 %	+4 %	-2 %	+2 %

Source : CCAS et INSEE -RP 2010

En décembre 2012, plus d'un quart des personnes âgées de 75 ans et + à Grenoble est suivi par le SSPA. Le public du SSPA est en baisse depuis 2009, ce qui s'explique en partie par le changement dans les missions du service (voir encadré). Il est important de noter les flux concernant les personnes suivies : **environ 1 000 personnes chaque d'année sont de "nouvelles accompagnées"**.

Le SSPA suit le plus de personnes dans les secteurs comptant beaucoup de personnes âgées, c'est-à-dire les secteurs 4 et 2. Par contre, en proportion, les secteurs 1, 5 et 6 se distinguent. Plus d'un tiers des personnes âgées de 75 ans et plus y résidant sont suivies par le SSPA en 2012.

Près de 20% du public du SSPA réside dans un quartier prioritaire (Contrat Urbain de Cohésion Sociale ou Zone Urbaine Sensible), majoritairement dans les secteurs 5 et 6. Cela démontre en partie la fragilisation économique des personnes âgées vivant dans les quartiers d'habitat social.

2 257 personnes sont bénéficiaires d'un plan d'aide APA à domicile ou PAP, via le CCAS de Grenoble. Les deux tiers d'entre elles vivent au sud des grands boulevards. Parmi ces personnes aidées, 22% sont en GIR 1 et 2. Il s'agit des personnes âgées les plus avancées dans la dépendance, qui nécessitent une aide à la vie et des soins en continu pouvant relever d'un EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Le nombre de personnes aidées en GIR 1 et 2 a tendance à baisser, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'elles se sont retrouvées en établissement.

Les immigrés vieillissants : des besoins et des spécificités à prendre en compte

Nombre d'immigrés de 55 ans et +

Femmes	3 650
Hommes	3 690
Total	7 340

Source : INSEE RP 2010

On recense à Grenoble 7 340 personnes immigrées (étrangers ou de nationalité française) de plus de 55 ans en 2010, soit + 1,2% par rapport à 2009.

Le nombre d'immigrés vieillissants va augmenter dans les années à venir pour des raisons démographiques et sociales. En effet, à l'âge de la retraite, ils envisagent moins de revenir définitivement dans leur pays d'origine ou de faire des allers-retours entre celui-ci et le pays d'accueil (transmigration). Les explications sont diverses : décalage avec le pays d'origine (altération des liens familiaux et sociaux, habitude de vie en France...), sentiment d'échec du projet migratoire si la situation économique ne s'est pas améliorée, risque de perdre une partie des droits sociaux (retraite, santé...) liés à des conditions de résidence, etc.

Le passage à la retraite entraîne souvent un cumul de difficultés. Ces personnes disposent de peu de ressources financières (accumulation d'emplois mal rémunérés et aux contrats qui n'ont pas toujours été proposés en bonne et due forme) et peuvent, plus que d'autres, avoir du mal à faire valoir leurs droits. Souvent accusés de fraude, c'est pourtant le non-recours important qui caractérise cette population : maîtrise de la langue rendant complexes les démarches administratives, problèmes de certification de leur compte du fait d'homonymie et d'erreurs de syntaxe... Par ailleurs, les immigrés vieillissants vivent souvent seuls (ils sont « célibatairisés », c'est-à-dire seuls en France mais avec une famille à l'étranger) et sont invisibles des services gérontologiques et des organismes sociaux de droit commun. Au-delà de l'accès aux droits sociaux, la santé et le logement sont des problématiques importantes pour cette population.

Les femmes vont être de plus en plus concernées par ces situations, étant donné les différences d'espérance de vie et la féminisation de l'immigration. Elles ont des besoins spécifiques (loisirs, isolement dû à un veuvage pluscourant...). Elles cumulent un statut juridique dérivé (limité la plupart du temps à celui d'ayant droit de leur mari) à une situation particulière dans l'emploi au cours de leur vie active (bas salaires, temps de travail partiels...).

Plus de 2 500 bénéficiaires de l'APA à Grenoble

	GIR 1 et 2	GIR 3 et 4	Total
Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile sur Grenoble	401	1 456	1 857
Nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement sur Grenoble	493	170	663

Source CG 38 - 2013

L'âge de la dépendance augmente et se situe dorénavant autour de 85 ans, avec des différences selon le sexe et les milieux sociaux. Une manière d'approcher la dépendance des personnes âgées consiste à regarder le nombre de bénéficiaires de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie). A Grenoble, en janvier 2013, 2 520 personnes bénéficiaient de l'APA. Parmi elles, 35% étaient en GIR 1 et 2. L'indice de "vieillesse attendu" est utile pour anticiper les besoins de dépendance, croissants partout en France. Il rapporte la part des 75-84 ans aux plus de 85 ans. Il rend ainsi compte du poids de ceux qui entrent à l'âge de la dépendance par rapport à ceux qui y sont déjà. A Grenoble, il est de 2,4. Il est plus faible qu'en France métropolitaine (2,7), mais se situe au même niveau que les villes de comparaison, là où les plus de 85 ans sont nombreux et où les 75-84 ans sont plus faibles. **Les besoins de dépendance vont se faire moins ressentir à Grenoble qu'ailleurs** (les communes récentes notamment)⁸¹.

⁸¹ Compas, "Dépendance : des besoins croissants", *Compas études*, n°3, octobre 2012

Deux populations sont à distinguer : les personnes âgées devenues handicapées avec l'âge et celles reconnues handicapées avant de connaître le vieillissement. Pour les premières, l'origine sociale et les conditions de vie, d'emploi, influencent l'apparition d'handicaps avec l'âge. Pour les secondes, le vieillissement est plus ou moins précoce en fonction du handicap et de l'accompagnement que la personne a eu. Le nombre d'handicapés vieillissants est difficile à estimer, pour autant la situation existe bel et bien. Les professionnels et les associations relèvent une problématique principale : l'inadaptation des structures d'accueil des personnes handicapées et des personnes âgées (par exemple les maisons de retraite), liée au cloisonnement entre les secteurs intervenant sur ces deux publics.

Le maintien à domicile est également un enjeu. Au-delà du besoin d'aide aux aidants, les professionnels font face à des situations où la personne handicapée a vécu avec ses parents, mais où ceux-ci ne peuvent plus accueillir et accompagner leur enfant (suite au décès d'un ou des parents notamment). Se pose alors la question de la transition vers un autre lieu de vie et une structure d'accueil.

Les nouveaux enjeux dans la prise en charge d'Alzheimer : améliorer le logement des malades et permettre aux aidants de concilier aide et emploi

A Grenoble, 3 400 personnes bénéficient d'une prise en charge pour affection de longue durée de type maladie d'Alzheimer et maladies apparentées (ALD15). Les différentes estimations tablent sur un doublement de la prévalence d'Alzheimer d'ici à 2020.

Le dépistage et le repérage des malades d'Alzheimer, dont les symptômes peuvent apparaître dès 45 ans, sont des enjeux prépondérants. Or, les symptômes sont souvent perçus par les personnes âgées comme par les aidants comme des signes normaux du vieillissement. Pourtant les traitements palliatifs sont plus efficaces s'ils sont appliqués tôt. Un dépistage précoce permet également d'accompagner les personnes (sur les aspects administratifs, financiers...) et d'organiser le maintien à domicile.

Les dépenses liées à la maladie d'Alzheimer vont augmenter de manière significative dans les prochaines années. Elles sont différentes selon que le malade réside à domicile ou en institution. Une étude a estimé le coût annuel de l'aide directe (formelle, par des professionnels) et de l'aide indirecte (informelle privée, par des aidants familiaux par exemple). Selon cette étude, le maintien à domicile est justifié et moins coûteux uniquement pour les malades peu dépendants physiquement, s'il y a présence d'aidants.

85% de l'aide totale apportée aux malades d'Alzheimer est de nature informelle, sachant que le potentiel d'aidants tend à diminuer comme nous l'avons vu auparavant. **L'enjeu est donc d'assurer la pérennité de l'aide informelle tout en améliorant la situation des aidants.** La forte implication de ces derniers, surtout les conjoints ou proches et notamment les femmes, a des conséquences importantes sur leur quotidien : isolement, « burn-out », difficulté financière liée à la perte d'emploi ou d'heures de travail ainsi qu'aux dépenses occasionnées par l'aide. Les mesures d'« aide aux aidants », la complémentarité entre aide informelle et formelle, sont ainsi nécessaires.

En France, l'IRDES souligne le manque de dispositifs permettant aux aidants de concilier un emploi avec leur rôle d'aidants. Il note également que « la politique d'aide aux aidants de malades Alzheimer est devenue une cause nationale avec un discours compassionnel qui détourne la réflexion sur les autres dimensions de l'aide (logement par exemple) et sur les autres publics concernés »⁸². Par exemple, l'adaptation du domicile des malades à leur pathologie est un facteur central pour améliorer la qualité de la prise en charge à domicile, pour les soutenir dans leur autonomie et éviter les accidents domestiques.

La fin de vie des malades d'Alzheimer est une autre dimension peu abordée, alors même que la maladie implique une prise en charge palliative spécifique et que des disparités sont observées selon le lieu de vie des malades (entre structures publiques et privées).

⁸² Naiditch M, « Comment pérenniser une ressource en voie de raréfaction ? », *Questions d'économie de la santé*, n°176, mai 2012.

Enfance - Familles



► LES FAMILLES A GRENOBLE

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Grenoble
Nombre de familles avec enfant(s)	2 750	3 650	3 210	3 680	2 770	2 980	19 050
Part des familles avec enfant(s) dans l'ensemble des ménages	17 %	19 %	26 %	23 %	32 %	39 %	24 %

Les familles avec enfants, le groupe de population le plus nombreux à Grenoble

Grenoble compte 19 050 familles avec enfants⁸³, soit 24% de l'ensemble des ménages (36% en France métropolitaine). Parmi elles, 6 130 sont des familles monoparentales. Au total, plus de 66 300 Grenoblois vivent dans une famille avec enfant(s), loin devant les personnes en couple sans enfant (33 600), les personnes vivant seules (39 100) et les personnes hors ménage (maisons de retraite, sans-abri...).

Depuis 1999, le nombre de familles avec enfant(s) diminue légèrement : -0,6% par an, contre +0,1% de croissance annuelle moyenne de la population grenobloise. Les évolutions sont très différentes selon les secteurs et les quartiers (voir la carte consacrée aux familles avec enfant(s) dans la partie 3 de l'ABS). Le secteur 1 connaît une hausse récente et importante des familles.

Cette évolution générale a différentes causes, notamment démographiques (vieillesse d'une partie de la population) et sociales (changement dans les structures familiales). Le départ des familles de la ville n'explique donc pas tout. Pour autant, la mobilité résidentielle des familles est très forte, comme pour l'ensemble des Grenoblois. En cinq ans, les migrations des familles avec enfant(s) représentent 12% des ménages entrants à Grenoble (2 700 ménages) contre 30% des ménages sortants (7 400 ménages). **Il y a donc beaucoup plus de départs que d'arrivées, à l'exception des familles monoparentales.** Autre élément qui renforce ce constat : les familles sont les seules pour qui l'ensemble des soldes migratoires sont déficitaires, quel que soit le territoire.

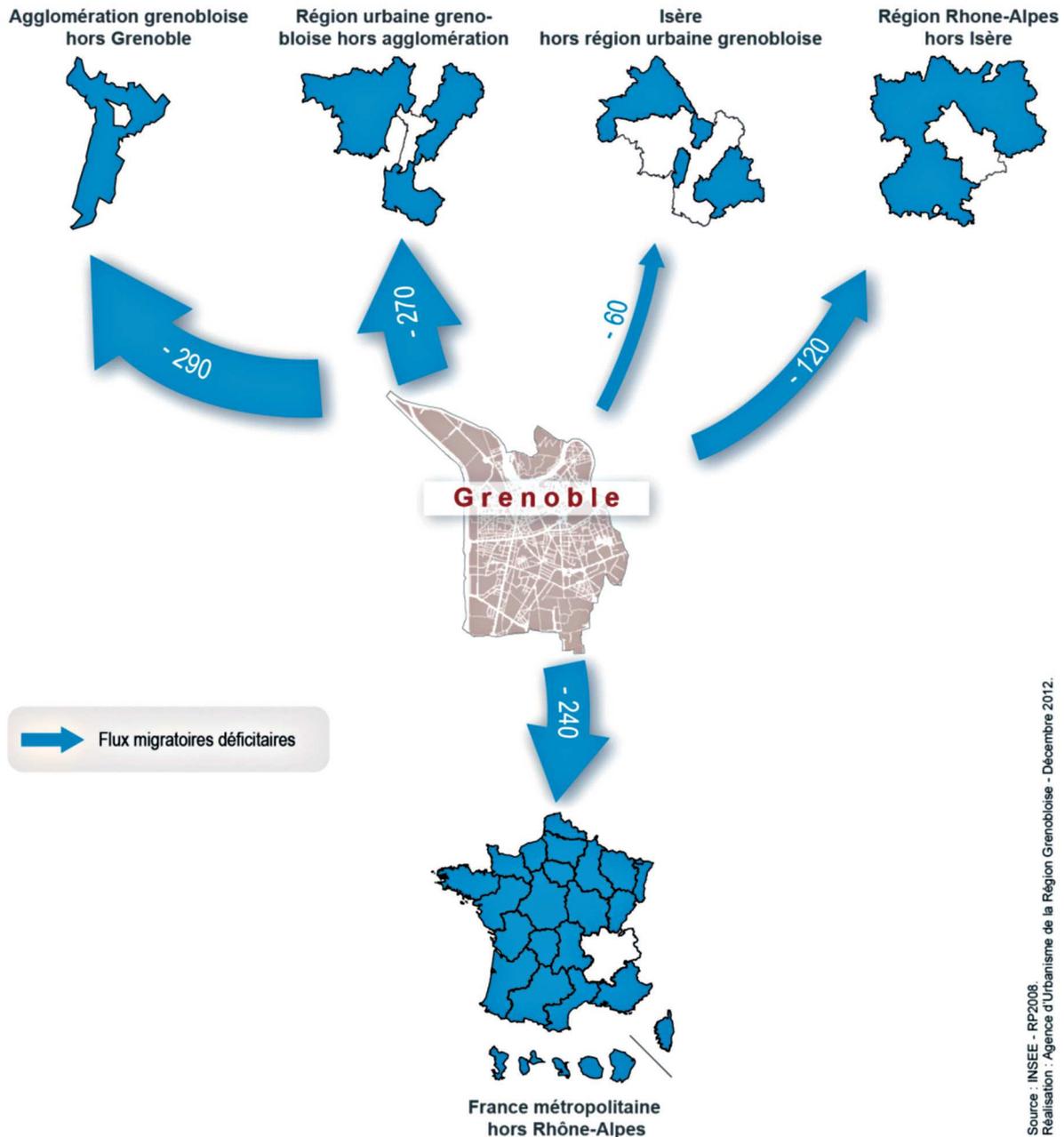
CHIFFRE CLÉ :

-1 150 familles avec enfants
depuis 1999 à Grenoble

⁸³ Selon l'INSEE, il s'agit des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, composées de couples ou de familles monoparentales. Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Les familles qui quittent Grenoble vont dans les autres communes de l'agglomération (53% des départs) mais aussi sur des territoires plus lointains. Ainsi, cela reflète à la fois des changements dans la trajectoire de la famille (déménagements pour le travail, retour dans la région d'origine...) et des souhaits ou des contraintes liés au logement, au lieu de vie. Autant une partie des familles choisit de vivre dans les espaces périurbains, autant une autre est contrainte de s'y déplacer afin d'accéder à des logements moins coûteux, avec l'étalement urbain et les difficultés pour les ménages que cela génère (coûts des déplacements, organisation de la vie quotidienne...)⁸⁴. Ces phénomènes s'observent dans d'autres villes françaises que Grenoble.

Échanges migratoires des familles avec enfant(s)- Nombre moyen annuel des ménages migrants, 2003-2008



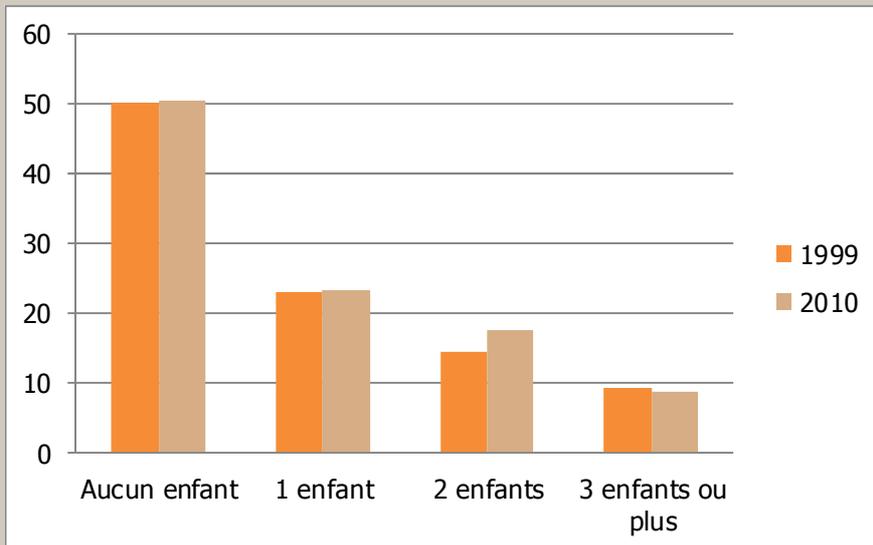
Source : INSEE - RP2008.
Réalisation : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise - Décembre 2012.

Source : Observatoire social, économique et urbain de Grenoble

Une diminution de la taille des familles

La moitié des familles grenobloises n'a aucun enfant. Pour celles qui en ont, elles ont principalement un enfant (8 260 familles). On observe depuis 1999 une moindre présence des familles nombreuses (- 250 familles) et plus globalement une diminution de la taille des familles. Cela peut s'expliquer par la présence de nombreuses femmes ayant une maternité plus tardive.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

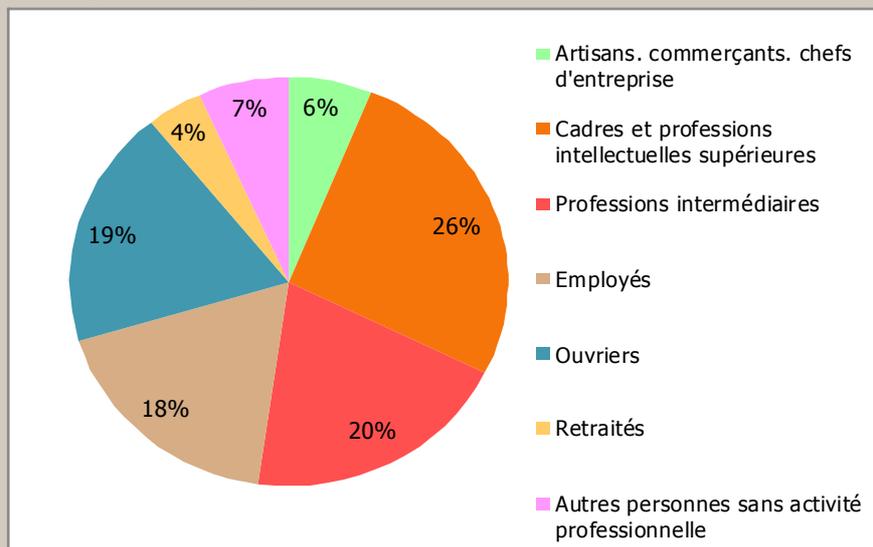


Source : INSEE RP 1999 et 2010

Un quart des familles avec enfant(s) appartient aux catégories supérieures

Les familles dont la personne de référence est cadre ou profession intellectuelle supérieure forment 26% des familles avec enfant(s) à Grenoble. Viennent ensuite les professions intermédiaires, les ouvriers et les employés. Ce constat va de pair avec l'analyse de la catégorie socioprofessionnelle de la population active grenobloise, dans son ensemble.

Catégorie socioprofessionnelle des familles avec enfant(s)



Source : INSEE RP 2010

► ENFANCE

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Grenoble
Enfants de moins d'un an révolu	320	347	355	376	275	338	2011
<i>Répartition par secteur</i>	<i>16%</i>	<i>17%</i>	<i>18%</i>	<i>19%</i>	<i>14%</i>	<i>17%</i>	<i>100%</i>
Enfants de moins de 3 ans	953	999	993	1107	887	1087	6026
<i>Répartition par secteur</i>	<i>16%</i>	<i>17%</i>	<i>16%</i>	<i>18%</i>	<i>15%</i>	<i>18%</i>	<i>100%</i>
vivant dans un ménage à bas revenus	173	199	273	216	387	467	1715
<i>Part</i>	<i>18%</i>	<i>21%</i>	<i>27%</i>	<i>20%</i>	<i>44%</i>	<i>43%</i>	<i>28%</i>
vivant dans un foyer monoparental	109	123	129	125	157	202	845
<i>Part</i>	<i>11%</i>	<i>13%</i>	<i>14%</i>	<i>11%</i>	<i>18%</i>	<i>19%</i>	<i>14%</i>
vivant dans un ménage actif	572	580	473	600	296	328	2849
<i>Part</i>	<i>60%</i>	<i>58%</i>	<i>48%</i>	<i>54%</i>	<i>33%</i>	<i>30%</i>	<i>47%</i>

Source : CAF 2012

ne natalité stable ces dernières années

Plus de 2 000 enfants de moins d'un an vivent à Grenoble, ce qui permet d'aborder la natalité⁸⁵. Ce chiffre est stable depuis 2007 (mais en hausse depuis 1999 d'après l'INSEE, comme nous l'avons vu en 1^{ère} partie de l'ABS). Là aussi, la caractéristique jeune de la ville explique cette natalité. Les jeunes venus faire leurs études ou débiter leur carrière professionnelle participent beaucoup à la formation des familles en ville-centre.

Les dynamiques des naissances sont cependant très différentes selon les années et selon les secteurs, rendant difficile l'analyse des tendances. L'augmentation la plus forte est dans le secteur 2 (+50 enfants de moins d'un an depuis 2007) puis le secteur 3, très récemment. Le secteur 6 est le seul ayant une baisse continue des naissances depuis 2007, bien qu'il compte toujours autant de familles. Les naissances sont principalement le fait de familles de Vigny-Musset. Le secteur 5 a connu une forte hausse jusque 2011, mais qui ne s'est pas maintenue en 2012 ; cette évolution peut changer avec l'arrivée de jeunes adultes dans les quartiers qui ont fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain.

Évolution annuelle moyenne des enfants de moins d'1 an (2007-2012), par secteur

Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Grenoble
-0,4% par an	3,2% par an	1,9% par an	-1,6% par an	-1,1% par an	-2,3% par an	-0,1% par an

Source : CAF

⁸⁵ Nous privilégions les données de la CAF dans cette partie sur les 0-3 ans. En effet, elles sont plus récentes et plus précises que celles du recensement de l'INSEE. Toutefois, le calcul des évolutions ne peut pas se faire sur les mêmes périodes selon le type de données CAF.

Par rapport à l'agglomération, les enfants en bas âge sont surreprésentés à Grenoble. La ville-centre accueille 39% de la population totale de l'agglomération mais 42% des moins d'un an et 39% des moins de 3 ans. Ensuite, plus on avance en âge, plus la part des enfants résidant à Grenoble diminue. Cette situation s'explique par l'attractivité de Grenoble pour les jeunes, le parc de petits logements et le parcours résidentiel des familles ; tous ces éléments ont déjà été présentés dans l'ABS.

Des moins de 3 ans plus nombreux d'année en année

En 2012, 6 026 enfants de moins de 3 ans sont connus de la CAF. Ce nombre augmente constamment (+ 1,8% par an depuis 2004, soit 812 enfants supplémentaires au total).

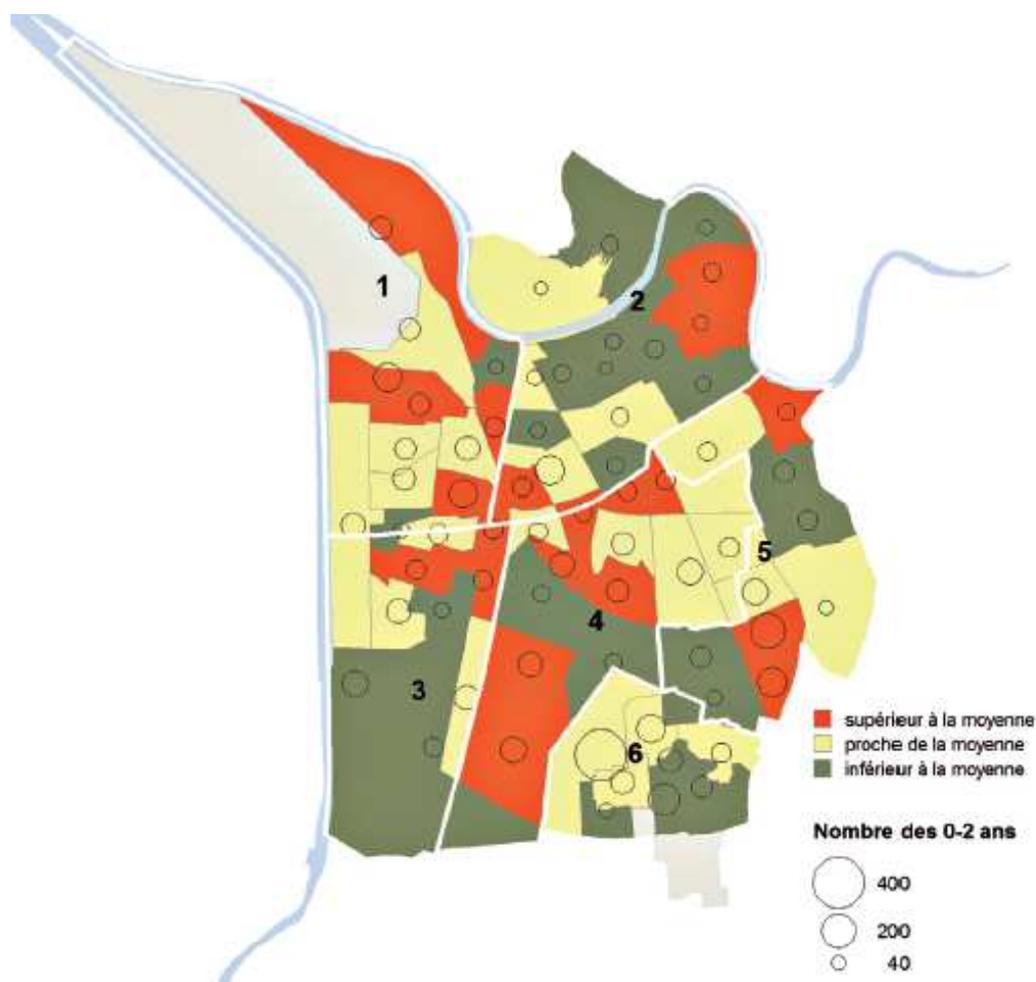
Évolution annuelle moyenne des enfants de moins de 3 ans (2004-2012), par secteur

Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Grenoble
2% par an	1,4% par an	1,3% par an	1,3% par an	3,1% par an	2,1% par an	1,8% par an

Source : CAF

En nombre, ces enfants sont surtout présents dans les secteurs 4 et 6. Les quartiers qui ont eu des constructions récentes de logement, où des jeunes familles ont acheté un logement, ressortent : Championnet (Caserne de Bonne), Diderot et Drac Ampère (Bouchayer-Viallet), Jouhaux et Paul Cocat, Cours Berriat, Vigny Musset.

Part d'enfants de moins de 3 ans sur le total d'enfants de 0-11 ans



Source : AURG / Données : CAF 2011



ne forte part d'enfants vivant en famille monoparentale sur le secteur 6

Sur l'ensemble de la ville, le nombre d'enfants de moins de trois ans vivant dans un foyer monoparental est stable depuis plusieurs années (+1,2% par an, soit 74 enfants de plus).

Au niveau des secteurs, deux évolutions sont notables. La première concerne la hausse sur le secteur 2 : +2,4% par an. Même si les effectifs restent faibles, avec une centaine d'enfants, cela indique une problématique à suivre dans cette partie de la ville. La seconde évolution concerne le secteur 5, jusque-là identifié comme accueillant le plus les situations de monoparentalité. Or la hausse du nombre d'enfants vivant en foyer monoparental est faible (+ 0,2% par an, contre +3,1 % par an pour l'ensemble des moins de 3 ans sur ce secteur), ce qui fait qu'ils sont moins représentés qu'avant. En 2004, 22% des enfants du secteur vivaient dans ce type de familles ; ils ne sont plus que 18%. Les changements s'observent principalement depuis 2009.

C'est dorénavant sur le secteur 6 que la part et le nombre d'enfants vivant dans un foyer monoparental sont les plus forts (19%, soit 202 enfants). Après une baisse entre 2004 et 2009, ils augmentent depuis.

Évolution annuelle moyenne des enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer monoparental (2004-2012), par secteur

Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Grenoble
2% par an	2,4% par an	1% par an	1% par an	0,2% par an	0,9% par an	1,2% par an

Source : CAF



Les ZUS, des territoires accueillant de nombreux enfants vivant dans un ménage à bas revenus

Depuis 2004, la part des enfants de moins de 3 ans vivant dans un ménage à bas revenus⁸⁶ est en hausse sur l'ensemble de la ville (+ 4,5% par an, soit 500 enfants de plus). Dorénavant **28% des enfants grenoblois de moins de 3 ans vivent dans un ménage à bas revenus**. Cette évolution est à mettre en parallèle avec la pauvreté infantile croissante en France, liée principalement aux difficultés d'emploi des familles.

La principale hausse a eu lieu entre 2006 et 2007 (+ 280 enfants en une année). A noter qu'entre 2011 et 2012, on observe plutôt une baisse. Il faudra suivre dans le temps pour voir s'il s'agit d'un creux provisoire ou d'une tendance qui se confirmera. C'est particulièrement le cas pour le secteur 6 (- 30 enfants).

Ce secteur, ainsi que les secteurs 5 et 3, se distinguent toujours nettement. Les difficultés des enfants sont plus accrues qu'ailleurs, témoignant de la précarité des familles vivant dans les quartiers ZUS.

Évolution annuelle moyenne des enfants de moins de 3 ans vivant dans un ménage à bas revenus (2004-2012), par secteur

Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Grenoble
5,4% par an	5,3% par an	4,1% par an	6,6% par an	6% par an	3% par an	4,5% par an

Source : CAF

⁸⁶En 2011, un couple avec un enfant de plus de 14 ans dont les ressources n'excédaient pas 1 964€ par mois (prestations comprises) était sous le seuil de bas revenus.

►DEMANDES ADRESSÉES AU CCAS DE GRENOBLE

Les informations ci-dessous concernent les demandes d'accueil régulier adressées au CCAS sur l'année crèche 2012 (source : Bilan d'activités 2013 du Pôle Accueil Petite Enfance). Aucune vision centralisée des demandes d'accueil occasionnel n'est disponible à ce jour, chaque crèche étant autonome sur ce plan.

Une hausse du taux d'admission en accueil régulier

	Année crèche 2012
Demandes adressées au Pôle	1 765
Nombre de propositions faites par le Pôle	1 461
Nombre de refus	484
Nombre d'admissions	977
<i>Dont admissions sur critères de priorité sociale</i>	<i>448</i>

Source : Bilan d'activités 2013 du Pôle Accueil Petite

Plus de 1 700 demandes ont été adressées pour un accueil régulier en crèche CCAS en 2012-2013. Ce nombre est en légère hausse (+6%), ce qui est essentiellement dû à des demandes de nouvelles familles. En effet, les réinscriptions ont baissé (- 15%).

Le nombre de propositions faites par le Pôle Accueil Petite Enfance est en hausse par rapport à l'année précédente : +21%, soit 1 461 propositions.

Les refus de places par les parents, qui ont baissé en 2011-2012, sont repartis eux aussi à la hausse. Ils passent de 370 à 484 en 2012-2013 (+ 31%). Pour plus d'un tiers de ses refus, les parents ont trouvé un autre mode de garde (une assistante maternelle indépendante, une crèche hors CCAS, un congé parental...). Les autres raisons sont très diverses : déménagement en dehors de la commune, crèche située trop loin, horaires inadaptés... La part des refus sur le nombre de propositions totales est plus importante dans les secteurs du nord (plus de 37% de refus contre 33% à l'échelle de Grenoble).

Il y a plusieurs explications à ces différents constats, comme à d'autres que nous ferons après. Dans le champ de la petite enfance, il faut avoir en tête les évolutions suivantes, relevées par les professionnels :

- l'offre d'accueil a augmenté en volume sur Grenoble et s'est diversifiée

- avec la crise économique et la hausse du chômage, les familles auraient plus de disponibilité pour garder elles-mêmes leur enfant. Elles pourraient également faire le choix de demander un congé parental (Complément de libre choix d'activité)

- les parents modulent de plus en plus les modes de garde (en combinant sur une semaine une garde par la famille, par un des parents ne travaillant pas à temps plein, par une assistante maternelle, etc.)

Le nombre d'admissions en accueil régulier, qui avait baissé l'année précédente, est reparti à la hausse. Au total, 977 admissions ont été réalisées (soit 743,5 équivalents temps plein). Elles sont inégalement réparties en fonction des secteurs, le nombre de 0-3 ans et l'offre d'accueil étant différents. Il y a par exemple 2 fois plus de places en accueil régulier dans le secteur 1 ou 2 que dans le secteur 4 ou 5.

Près de la moitié des admissions annuelles relèvent d'un critère de priorité sociale (priorités 1 et 2)⁸⁷, soit +3 points par rapport à l'année d'avant et +15 points par rapport à 2008. Cependant notons qu'entre temps le critère de priorité faibles ressources a été élargi, engendrant une partie de cette augmentation. Ce type d'admission a lieu d'abord sur le secteur 6 puis sur le 1. Notons également que 394 familles ont été admises avec un revenu en dessous du seuil de bas revenus. Là aussi, le secteur 6 ressort, ce qui est logique vu qu'il accueille de nombreuses familles en situation de précarité. On observe par contre une hausse de ces admissions dans les secteurs 2 et 4, liée à l'activité (certaines familles habitant d'autres secteurs acceptent que leurs enfants y soient placés) et aux difficultés de familles résidant dans des quartiers comme Capuche ou le long des grands boulevards.

⁸⁷ Priorité 1 : protection de l'enfance, enfants ou parents porteurs d'un handicap.... Priorité 2 : ressources des parents



Ménages demandeurs d'hébergement d'urgence et d'insertion

Plus que pour d'autres sujets, les données sur l'hébergement d'urgence et d'insertion demandent des précautions. D'une part, la population concernée est une population hétérogène, dont la localisation, la situation sociale et à l'égard du logement changent vite. Les données sont donc valables à un instant *t*. D'autre part, **la problématique de l'hébergement d'urgence et d'insertion dépasse les frontières communales et se pose à l'échelle de l'intercommunalité**. Que ce soit au sujet de la demande ou de l'offre d'ailleurs, inégalement répartie. Grenoble concentre l'essentiel des places d'hébergement d'urgence et d'insertion de l'agglomération, qui elle-même regroupe la majeure partie des places départementales. Au total, 3 828 places ont été recensées sur Grenoble (45% des places de l'Isère et 63,5% des places de l'agglomération), sachant que les capacités varient selon les périodes de l'année.

Offre d'hébergement à Grenoble

Places d'hébergement d'insertion et de logements adaptés	2 595
<i>Part dans l'offre totale de l'agglomération</i>	<i>65%</i>
Places d'hébergement d'urgence	458
<i>Part dans l'offre totale de l'agglomération</i>	<i>73%</i>
Places du dispositif hôtelier	294
<i>Part dans l'offre totale de l'agglomération</i>	<i>62%</i>
Places dédiées aux ménages demandeurs d'asile	481
<i>Part dans l'offre totale de l'agglomération</i>	<i>54%</i>
Nombre total de places d'hébergement	3 828
<i>Part dans l'offre totale de l'agglomération</i>	<i>63,5%</i>

Source : SIAO 2013 - Traitement OHL

► ABSENCE DE DOMICILE ET URGENCE SOCIALE

Le mal-logement, une réalité bien souvent invisible

Le mal-logement est difficile à évaluer tant il recouvre des situations parfois visibles, parfois invisibles. Il ne regroupe pas que les personnes sans-domicile facilement repérables dans l'espace public. Bien au contraire, les maraudes du CCAS de Grenoble⁸⁷ ont permis d'identifier en 2012 des personnes, souvent isolées, vivant dans des lieux d'habitat différents : sous-sol de la gare, colline de la Bastille, berges du Drac et de l'Isère, parkings... Une quarantaine d'entre elles font partie du "public traditionnel", issu du territoire et parfois connu de longue date.

Les squats et les campements de fortune (tente, baraquement fait de toile ou de branches...) sont des formes d'habitat précaire se développant dans l'agglomération, avec des problématiques d'hygiène et de sécurité. Fin janvier 2013, on dénombrait 6 squats et 2 occupations de terrain sur le territoire grenoblois, ainsi qu'un squat et 3 occupations dans d'autres villes⁸⁸. La réalité a évolué depuis, certains ayant été démantelés tandis que d'autres sont apparus. Toutefois **l'augmentation très récente du nombre de squats et campements ne signifie pas une augmentation du nombre de personnes concernées** ; en effet, au gré des évacuations et des démantèlements de camps, les personnes qui vivaient auparavant ensemble sont amenées à se disperser sur le territoire. Pour ces raisons, leur mobilité au sein de l'agglomération est très forte (tandis qu'elle est relativement faible dans de grandes distances), posant des difficultés en termes d'accompagnement social ou encore de scolarisation des enfants.

⁸⁸ Les maraudes vont au-devant des personnes sans-domicile plusieurs fois par semaine, toute l'année. Elles sont réalisées par l'équipe du CHRS de la Boussole et une collaboratrice du Secours Catholique. D'autres intervenants comme la Croix rouge française ou Vinci effectuent également des maraudes à Grenoble.

⁸⁹ Source : CCAS de Grenoble, Projet Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour diminuer l'habitat précaire des publics spécifiques et accompagner la fermeture des campements illicites, mai 2013

Cet habitat précaire est principalement occupé par des Roms de l'Union européenne qui, faute de ressources, n'ont souvent pas d'autres choix pour se loger. Au-delà de ces migrants, l'Observatoire de l'hébergement et du logement constate que les squats sont alimentés par des personnes qui n'adressent plus de demandes aux dispositifs d'urgence, les places étant très rares, et qui se replient vers cette situation de mal-logement. Il avance le chiffre de 950 personnes qui vivraient en squats, campements ou solutions similaires en 2012⁹⁰.

Ménages sans domicile fixe ayant bénéficié d'un Accompagnement social de catégorie par le SATIS

2007	2008	2009	2010	2011	2012
275	280	327	326	326	393

Source : CCAS SATIS

Les personnes sans domicile sont également connues du CCAS lorsqu'elles bénéficient d'un accompagnement social par le SATIS⁹¹. En 2012, 393 ménages ont été vus par le service Accompagnement social de catégorie pour les aider à recouvrer leurs droits et un logement autonome. Le suivi est reparti à la hausse (+ 67 ménages par rapport à 2011), après la stabilité observée depuis 2009. Constat important, les nouveaux suivis sont majoritaires (207 en 2012). Cela s'explique par l'augmentation des besoins mais également par une difficulté accrue pour prendre en charge les situations. Les dossiers étaient auparavant traités rapidement, ce qui est moins le cas étant donné la complexité des situations individuelles et les difficultés à trouver des solutions d'hébergement. De ce fait, les professionnels du SATIS tendent à suivre plus de monde.

En France, un nombre de sans-domicile en hausse de 50% depuis 2001

Début 2012, l'INSEE a recensé 141 500 personnes sans-domicile en France métropolitaine, un nombre en hausse de 50% en 10 ans.

Il s'agit encore principalement d'hommes, en majorité seuls et aux faibles ressources. Un quart des sans-domicile avaient toutefois un travail régulier ou un « petit boulot » au moment de l'enquête. L'INSEE note la progression de la part des étrangers parmi les sans-domicile (de 38 % en 2001 à 53 % en 2012). Elle s'explique notamment par l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile qui n'ont pas de place dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et s'orientent donc vers les services d'aide aux sans-domicile.

Près de 40% des personnes enquêtées estiment ne jamais avoir eu de logement à elles. Elles ont été placées étant jeunes ou hébergées par la famille ou le/la conjoint(e). Quant à celles qui ont eu un logement, elles ont principalement dû en partir à la suite d'une séparation ou de difficultés à payer le loyer ou les charges.

Source : Yaouancq F. et al., "L'hébergement des sans-domicile en 2012", *INSEE Première*, n°1455, juillet 2013.

⁹⁰ Source : OHL, Le mal logement en Isère, rapport 2012-2013.

⁹¹ Service d'Accompagnement Temporaire vers l'Insertion Sociale. Il s'adresse aux personnes de plus de 25 ans, isolées ou en couple, sans enfant à charge et sans référent social.



es dispositifs d'urgence saturés et à la faible rotation

	2012
Nombre d'appels au 115 (Isère)	35 215
Taux de réponse positive aux demandes d'hébergement adressées au 115 (Isère)	16 %
Nombre de ménages accueillis au CAI	570
Capacité d'accueil du CAI	64 places
Nombre de familles accueillies dans le Dispositif hôtelier	199
<i>Soit nombre de personnes accueillies dans le Dispositif hôtelier</i>	<i>770</i>
Capacité d'accueil du Dispositif Hôtelier	276 chambres

Source : OHL ; CCAS de Grenoble

Plusieurs dispositifs d'urgence existent sur l'agglomération grenobloise pour répondre aux situations de mal-logement⁹². Tous sont saturés du fait des demandes croissantes, diversifiées, et du faible taux de rotation. A commencer par le 115, ce numéro d'urgence qui informe et oriente les personnes vers l'hébergement d'urgence. En 2012, près de 4 000 ménages ont passé 35 215 appels au 115 en Isère, principalement à Grenoble. Trois faits sont notables : **ces demandes sont en hausse** (2,5 fois plus d'appels qu'en 2007), **elles sont de moins en moins saisonnières et le taux de réponse positive est en baisse**. Seules 16% des demandes d'hébergement en Isère ont été satisfaites en 2012, contre 46% en 2008⁹³. Il reste à savoir ce que deviennent les personnes qui se sont vues refusées un hébergement : retournent-elles à la rue ou sont-elles hébergées chez un tiers ?

Ce qui est sûr, c'est que **les difficultés d'accès à l'hébergement d'urgence privent les personnes d'un accompagnement social**, puisque ce dernier est majoritairement lié à un hébergement. Cela explique en partie pourquoi la demande d'accompagnement social a augmenté au Service intercommunal d'accueil (SIA), passant de 222 demandeurs en 2006 à 640 en 2012⁹⁴.

Ces observations sont les mêmes au niveau national. Le Baromètre 115 de la FNARS indique que les demandes d'hébergement sont équivalentes en hiver et en été (la fermeture du dispositif hivernal engendrant des demandes). Sur les 59 400 demandes d'hébergement adressées au 115 en juillet 2013, les trois quart n'ont pas pu être satisfaites⁹⁵.

Le nouveau Centre d'accueil intercommunal (CAI), géré par le CCAS et inauguré fin 2011, souffre également d'une suroccupation (122% de taux d'occupation). Elle n'est pas causée par une augmentation du nombre de ménages accueillis sur l'année, bien au contraire celui-ci est passé de 1256 ménages en 2007 à 570 en 2012, mais par **l'allongement de la durée de séjour des ménages**. En 2007, celle-ci était de 10 jours, contre 29 jours en 2011. Autant cela permet une continuité de la prise en charge et une amélioration du parcours d'hébergement (64 % ont pu être orientés vers un hébergement ou un logement de droit commun, soit une hausse de 18 %), autant cela pose le problème du manque de rotation dans les dispositifs d'urgence alors même que la demande augmente continuellement. La difficulté à trouver des structures relais explique la durée du séjour, de même que la situation socioéconomique des ménages (de plus en plus sans ressource).

Les familles sans solution d'hébergement d'urgence peuvent être prises en charge, en dernier recours, dans le Dispositif hôtelier. Au départ provisoire, il a tendance à se pérenniser. Fin 2012, 261 chambres d'hôtel étaient proposées aux familles à Grenoble. C'est bien plus que les 111 de janvier 2010 et les 167 de décembre 2012. La forte hausse s'explique par le démantèlement de campements illicites ou de squats, par l'arrivée de demandeurs d'asiles ne pouvant être accueillis dans les structures traditionnelles ou encore par des difficultés de personnes perdant leur logement (loyers impayés, rupture familiale...). Au total, 199 familles et 770 personnes ont été accueillies. Près de la moitié d'entre elles restent plus d'un an dans ces conditions précaires, avec des durées très différentes selon les situations des familles. La difficulté à sortir de ces solutions d'hébergement tient en partie au manque d'offre permettant d'accueillir par exemple les femmes avec enfants.

⁹² Les dispositifs sont très segmentés. Nous n'évoquons pas ici l'ensemble des types d'hébergement, notamment ceux à destination des demandeurs d'asile. De plus, leurs capacités d'accueil évoluent selon les périodes de l'année, avec la mise en œuvre du Dispositif hivernal par exemple. Pour une vision d'ensemble de l'hébergement d'urgence, voir OHL, Le mal logement en Isère, rapport 2012-2013.

⁹³ Source : OHL, Le mal logement en Isère, rapport 2012-2013.

⁹⁴ Source : Bilan d'activité 2012 du SIA. Le SIA permet aux personnes de plus de 25 ans, sans-domicile et sans référent social, de demander un accompagnement social et une domiciliation auprès du CCAS.

⁹⁵ Source : FNARS.

Des profils de plus en plus diversifiés

La hausse des demandes s'accompagne d'une diversification dans le profil des publics, posant la question de l'adaptation des dispositifs d'urgence à ces derniers.

On est bien loin désormais de la figure classique du SDF, comme on se la représente classiquement. **Les personnes isolées restent quand même majoritaires**, que ce soit au 115 comme au CAI. Ce dernier a accueilli 51% d'hommes seuls, 30% de femmes seules et 11% de familles monoparentales en 2012. En deux ans, le nombre de femmes a doublé, dont certaines avaient des enfants lors de leur séjour au CAI. Une partie des femmes viennent suite à des violences qu'elles ont subi (violences physiques, harcèlement moral...).

Au SATIS, 87% des personnes accompagnées sont des hommes seuls et 11% des femmes seules, aux parcours de vie difficiles, aux faibles ressources financières et vivant dans la rue.

Mais le changement principal est **la hausse des familles avec enfants**. Elle s'observe logiquement dans le Dispositif hôtelier, qui leur est quasiment réservé⁹⁶, et de plus en plus au 115. Ce changement reflète la présence croissante de familles de droit commun expulsées de leur logement, de femmes victimes de violence et de demandeurs d'asile sur le territoire grenoblois.

Car, autre fait notable, les dispositifs d'hébergement et d'accompagnement voient venir **une nouvelle population de migrants**. Elle est composée de Roms de l'Union européenne⁹⁷, de demandeurs d'asile ou encore de personnes appelées "les droits minorés". Ces dernières peuvent être des déboutés de la demande d'asile, des personnes régularisées dans un autre pays européen (Italie et Espagne) ou d'autres qui ont une autorisation provisoire de séjour. Elles sont alors tolérées sur le sol français mais avec des droits restreints. Ces personnes n'émargent pas aux dispositifs spécifiques pour les demandeurs d'asile et, de ce fait, s'adressent au 115. Elles représentent également la majorité des personnes hébergées dans le Dispositif hôtelier (87%, soit 172 familles). Elles viennent des pays de l'Ex-Yougoslavie (43% des droits minorés), de l'Afrique centrale (14%), des pays de l'Ex-URSS (12%), de la Roumanie (12%) ou encore de l'Afrique du Nord (9%). Ce mouvement a été amplifié par la régionalisation de la demande d'asile et prend sa source dans le contexte politique et socioéconomique de certains pays, ainsi que les persécutions que ces personnes peuvent connaître dans leur pays d'origine.

Les jeunes en hébergement d'urgence, une rupture familiale centrale

Le CCAS de Grenoble a mené une réflexion interne sur les "jeunes en urgence", c'est-à-dire les moins de 25 ans amenés à fréquenter les structures et dispositifs Accueil Hébergement Insertion⁹⁸.

Le CAI a accueilli 110 jeunes en 2012 (un chiffre en hausse), dont une part égale de femmes et d'hommes. Il y avait 8 couples avec enfants et 2 femmes avec enfants. Un tiers des jeunes accueillis n'ont pas de référent social. Le fait le plus important est que **leur venue au CAI fait suite à une rupture familiale**. Leur principale attention tourne autour de cet événement et la question de leur avenir (travail-logement) est loin d'être leur première préoccupation.

Plus de la moitié des jeunes partis du CAI sont perdus de vue (60 jeunes). Ajouté à cela, sur les 42 jeunes qui partent en structure, la majorité d'entre eux va vers une autre structure d'urgence. Les parcours de sortie de l'urgence sont donc très difficiles pour les jeunes, ce qui reflète en partie des dysfonctionnements institutionnels (démultiplication des lieux décisionnels, manque de coordination entre acteurs...).

⁹⁶ Le Dispositif hôtelier s'adresse à différents ménages, chaque financeur ayant ses critères d'admission. Le Conseil général accorde des prises en charge à des familles ayant au moins un enfant de moins de trois ans ou à une femme enceinte de plus de 7 mois, la Préfecture à des familles demandeurs d'asile et la Direction départementale de la cohésion sociale à des ménages ayant des problèmes de santé.

⁹⁷ Le nombre de ces migrants est en hausse sur l'agglomération. Moins d'une centaine de Roms étaient connus des associations et des services sociaux en 2002, puis 300 personnes en 2005. Le recensement effectué début 2013 par l'association Roms action estime à 670 personnes le nombre de Roms de l'UE, principalement des familles. Les enfants représentent une part importante d'entre eux.

⁹⁸ Source : CCAS de Grenoble, "Jeunes en urgence", Document de travail interne, sept. 2013

En 2012, 285 demandes au POHI viennent de jeunes. Ce sont des jeunes au profil différent : plus âgés (22/25 ans), rarement sans-domicile et principalement suivis par une assistante sociale de territoire.

Situations de jeunes rencontrés au CAI

Les multiples obstacles liés à l'absence de ressources financières

Mme G. a 18 ans et est originaire du Calvados. Elle est arrivée à Grenoble en mars 2013 suite à une rupture familiale.

Elle a été hébergée quelques temps chez un tiers puis a sollicité le 115 pour une place d'hébergement. Elle est accueillie au CAI le 05 mars 2013.

Mme G. est une personne discrète, timide, n'ayant pas le profil de "jeune en errance" et elle est très déterminée dans la réalisation de son projet personnel. Pour l'accomplir, une stabilité et un besoin d'être rassurée sont nécessaires.

Dès son arrivée au CAI, Mme informe l'équipe de travailleurs sociaux de sa volonté de reprendre ses études afin d'obtenir un CAP en esthétique. Elle entreprend immédiatement des démarches d'insertion : contact avec le Point Accueil Jeune, inscription à la mission locale, recherches de formations...

Après de multiples démarches, dans le courant du mois d'avril, l'équipe du CAI s'inquiète car Mme G. perd de plus en plus confiance en elle. En effet, beaucoup de ses démarches se révèlent infructueuses (UMIJ, Ecole de la 2^{ème} chance, formation CAP en esthétique), puisqu'elle ne dispose pas de ressources financières. Elle a pu trouver auprès de l'équipe du CAI et de ses référents une écoute rassurante et de nouvelles orientations (vers un contrat CIVIS).

La difficulté d'effectuer une demande au POHI

Mme B-Q., âgée de 18 ans, est originaire du Gard. Elle est arrivée à Grenoble suite à une rupture familiale.

Mme B-Q. n'a pas de réseau amical ici. Elle se met facilement en danger, par exemple en donnant confiance à toutes les personnes discutant avec elle. Elle s'éparpille et ne sait pas prioriser ses actions. Le lien avec le PAJ est difficile et discontinu en raison de la santé de Mme B-Q., puisqu'elle souffre de troubles psychiatriques.

La mission du CAI consiste à une mise sous protection par l'hébergement et à travailler avec elle sur sa problématique de santé (suivi médical et demande d'AAH).

Mais un accompagnement social "dirigé" s'avère indispensable, avec pour objectif immédiat une recherche d'hébergement pérenne et adapté à sa problématique (de type CHRS). Seule une demande d'hébergement par un référent social lui permettrait de réaliser cet objectif. Or, à ce jour, seul le PAJ serait habilité à faire cette demande, mais cela s'avère difficile étant donné le lien que Mme B-Q. a avec le PAJ. Pourtant, si elle se retrouvait pour différentes raisons à la rue, elle serait en danger.

La nécessité d'un accompagnement social "rapproché" pour construire un projet

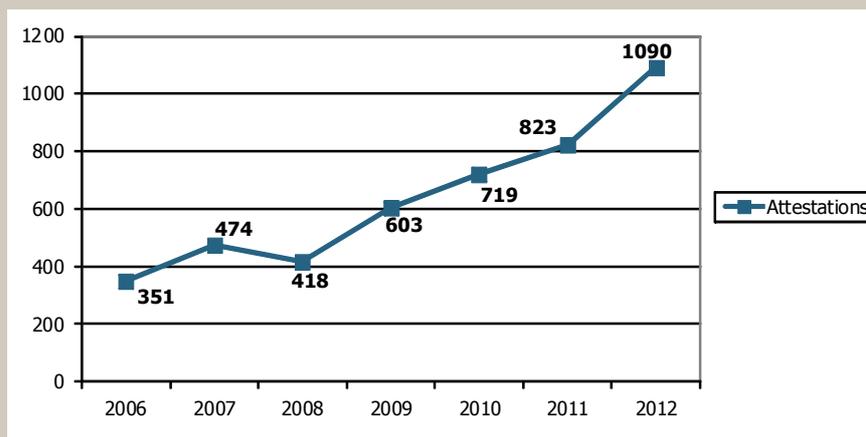
M. V., âgé de 24 ans, a été hébergé au CAI en septembre 2012. Depuis son arrivée sur Grenoble, il dormait dans des immeubles en construction ou dans des cages d'escalier. L'équipe du CAI a constaté la tendance de M. V. à se rapprocher des jeunes de la rue, tout en ayant un projet personnel concret (s'engager dans l'armée). Un lien fort a été établi avec le CODASE et Le PAJ.

Après un mois et demi au CAI, M. V. fut orienté vers un dispositif d'urgence relais. En février 2013, suite à un accompagnement social, il est parti pour un travail saisonnier en station. En mars 2013, l'équipe du CAI a appris que M. V. était hébergé sur un site d'accueil d'urgence hivernal, destiné aux "exclus-des exclus". Pourtant, M. V. n'a pas ce profil. Depuis la fin de ce dispositif, personne n'a de nouvelles de M. V.

► LA DOMICILIATION, UN INDICATEUR DE TENSION

Depuis 2008, une hausse forte et continue des élections de domicile

Attestations d'élection de domicile effectuées par le CCAS (file active) - Évolution 2006-2012



Source : CCAS, 2013

Les élections de domicile validées par le CCAS, essentielles dans l'accès à des droits et à des prestations, sont en hausse constante depuis 2008. Cette tendance est même plus marquée dans la période récente : + 52 % entre 2010 et 2012. Il y avait 1090 élections de domicile en file active fin 2012.

Autre fait notable, les nouvelles demandes de domiciliation sont supérieures aux renouvellements. En 2012, les nouvelles demandes sont trois fois plus nombreuses que les renouvellements. Autrement dit, ce service touche à la fois des personnes qui ont des difficultés chroniques, mais également celles qui, chaque année, ont des besoins d'aide temporaire. Les jeunes sont par exemple concernés par ces dernières situations.

CHIFFRE CLÉ :

686 nouvelles demandes en 2012

Une évolution liée aux difficultés de logement et aux pratiques de domiciliation

La domiciliation s'adresse en principe aux majeurs (ou mineurs âgés de 16 ans assumant la charge d'un ou plusieurs enfants) sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire depuis plus de 6 mois. A noter que la domiciliation peut s'appliquer également aux personnes hospitalisées, incarcérées et aux gens du voyage.

En ce sens, les élections de domicile sont un indicateur de tension quant aux difficultés croissantes de logement, ce que confirment les référents sociaux. L'origine des demandes en est également la preuve puisqu'elles émanent principalement de structures aidant les personnes en mal-logement (soit par ordre décroissant le SATIS, le Conseil général, le POHI-SIA, le PAJ, le SALTO, l'APMV pour les gens du voyage...).

Les situations individuelles n'expliquent pas à elles seules la hausse forte de la domiciliation. Celle-ci provient en partie des changements de réglementation en 2009 (privilégiant les actes à la personne et non au ménage), d'une meilleure information portée par les assistants sociaux auprès des publics précaires (accompagnement) et par une réorganisation fonctionnelle de la gestion des domiciliations au niveau du CCAS (apport de nouveaux outils). De plus, elle reflète le travail partenarial puisque toute demande de domiciliation doit se faire par l'intermédiaire d'un référent social. En l'occurrence, certains partenaires adressent davantage de demandes qu'avant au CCAS (comme le Conseil général, le PAJ ou le SALTO).

On retrouve principalement un public d'hommes, composé d'adultes âgés de 26 à 45 ans ainsi que de jeunes de 18-25 ans (orientés par le PAJ notamment). La part des personnes âgées de plus de 65 ans est anecdotique ; elles vivent soit en structure ou sont rarement à la rue (l'espérance de vie est plus courte chez les sans-domicile).

► L'HEBERGEMENT D'INSERTION

Des demandes au POHI venant fréquemment de personnes hébergées chez un tiers

	2012
Nombre de ménages ayant adressé une demande au POHI	1 349
Nombre de personnes accueillies au CHRS La Boussole	38
Capacité d'accueil du CHRS La Boussole	20 places
Nombre de personnes accueillies au CHRS Henri Tarze	41
Capacité d'accueil du CHRS Henri Tarze	47 places

Source : CCAS de Grenoble

Le POHI⁹⁸ a reçu 1 589 demandes d'hébergement d'insertion en 2012 (30 dossiers par semaine en moyenne), de la part de 1 349 ménages. Elles proviennent d'abord de ménages isolés (54%), de ménages accompagnés d'enfants (40%) et enfin plus rarement de couples non accompagnés d'enfants (6%). A noter que 400 femmes seules accompagnées d'enfants et 96 hommes dans la même situation ont fait une demande au POHI. Les familles monoparentales représentent ainsi près d'un tiers des demandes en 2012.

Pour le reste, on sait que ce sont principalement des ménages âgés de 26 à 55 ans (à 77%). 18% des demandeurs ont entre 18 et 25 ans, avec un profil différent de ceux hébergés au CAI (voir l'encart sur les jeunes en urgence). Enfin, au moment de la demande, il est frappant de remarquer que 34% des demandeurs sont hébergés chez un tiers, ce qui renseigne sur ces situations de mal-logement évoquées à plusieurs reprises dans l'ABS. Une part non négligeable des demandeurs (19%) vit en logement ordinaire, tandis que seulement 10% vit dans la rue.

⁹⁸ Pôle Orientation Hébergement Insertion, créé fin 2011. Il centralise toutes les demandes d'hébergement d'insertion sur l'agglomération et oriente vers les trois segments de l'hébergement d'insertion : les CHRS (Centres d'hébergement de réinsertion sociale), les résidences sociales et les maisons relais.

La faible rotation des places en hébergement d'insertion complexifie les admissions et augmente le temps d'attente pour obtenir une place. Le taux d'admission est de 45,6% en 2012 (737 admissions) et, pour les deux tiers des ménages, la proposition de place a eu lieu deux mois après le dépôt de la demande. Mais le délai d'attente est très variable selon le profil du ménage. Il est par exemple plus important pour les demandeurs isolés. A l'inverse, les difficultés sont accrues pour les couples sans enfant, les familles monoparentales ou les femmes isolées, pour qui l'offre est rare. Une autre difficulté tient aux capacités financières des personnes. Une partie seulement des places sont gratuites et pour les autres, le reste à charge peut être trop important pour que les personnes puissent accéder à un hébergement. C'est le cas des jeunes sans revenus dans les résidences sociales de type foyer de jeunes travailleurs.

Une hausse des refus de la part des personnes

Une autre tendance se cache derrière le manque de places d'hébergement d'urgence et d'insertion : de plus en plus de ménages abandonnent ou refusent les propositions qui leur sont faites.

Plusieurs exemples le démontrent :

- Au SATIS, sur les 247 nouvelles personnes orientées vers le service en 2012, 40 ne se sont pas présentées au 1^{er} entretien (16%) et sont donc restées sans référent social.

- Dans le domaine de l'urgence, les professionnels du secteur remarquent une hausse des non demandeurs qui, plutôt que d'appeler le 115, restent dans la rue ou dans d'autres conditions précaires d'habitat. C'est vrai au niveau local comme national. L'étude précédemment citée de l'INSEE constate que la moitié des sans-abri n'a pas souhaité se rendre dans un centre d'hébergement la veille de l'enquête. Les raisons principales sont le manque d'hygiène et l'insécurité, le manque de place ou leur inadaptation (animaux domestiques interdits...).

- Dans le domaine de l'hébergement d'insertion, il y a eu 200 refus à l'admission observés au POHI en 2012 sur les 732 demandes orientées vers une unité d'habitation. 84% de ces refus seraient liés aux ménages. De précédentes données issues du COHPHRA soulignent la hausse croissante des refus du demandeur (de 9% en 2007 à 29% en 2010). Un Toit pour tous a étudié une quarantaine de situations et a isolé plusieurs motifs de refus : logement trop petit ou "mal" situé, ménage ayant trouvé un logement ou une autre solution, prix considéré comme trop élevé, délais d'attente trop longs.

Source : OHL ; CCAS de Grenoble ; INSEE

D

e l'hébergement au logement : un enjeu dans les années à venir

Comment se passe l'accès au logement pour les personnes hébergées en structure ? Quelle est la transition entre l'hébergement et le logement ? A ces questions, peu de réponses pour le moment. Or toute la chaîne du logement est bloquée, ce qui fait que le passage de l'hébergement au logement est rendu difficile. C'est pourtant un point important pour améliorer la situation des ménages mais également en accueillir de nouveaux, qui ont besoin d'hébergement et d'un accompagnement social.

L'amélioration du nombre de sorties vers le logement de ménages hébergés est une problématique qui va être traitée au niveau du CCAS de Grenoble et plus globalement de la Métro. Plusieurs axes de travail ont été identifiés dans ce sens (poursuivre l'étude sur les ménages en situation de séjour "anormalement long", améliorer l'adaptation de l'offre à partir des observations faites au POHI, améliorer la connaissance des agents du secteur de l'hébergement sur le secteur du logement, lien avec le DALO...).

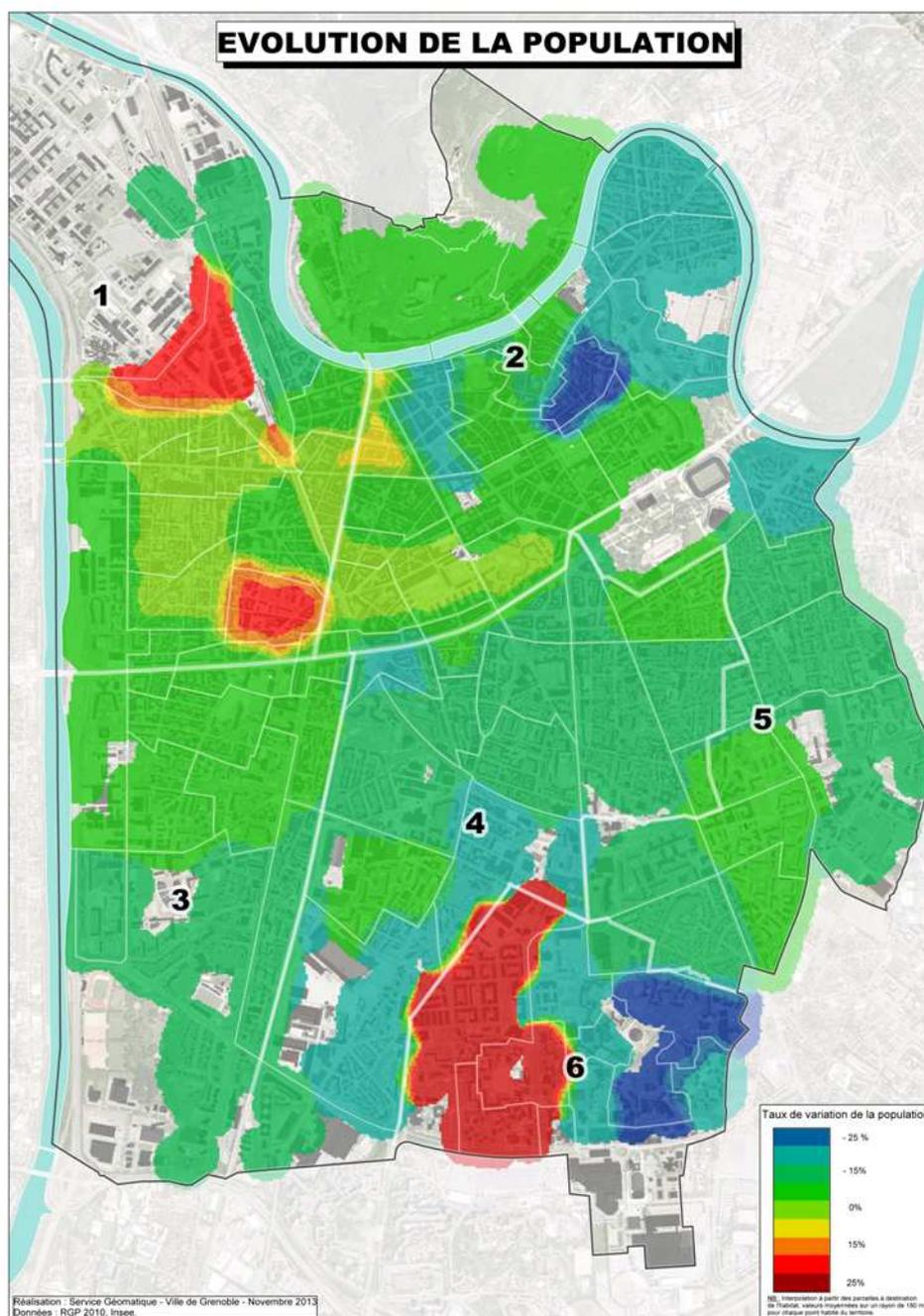


PARTIE 3

Approche territoriale : Atlas cartographique commenté

EN COMPLEMENT, VOIR AUSSI :

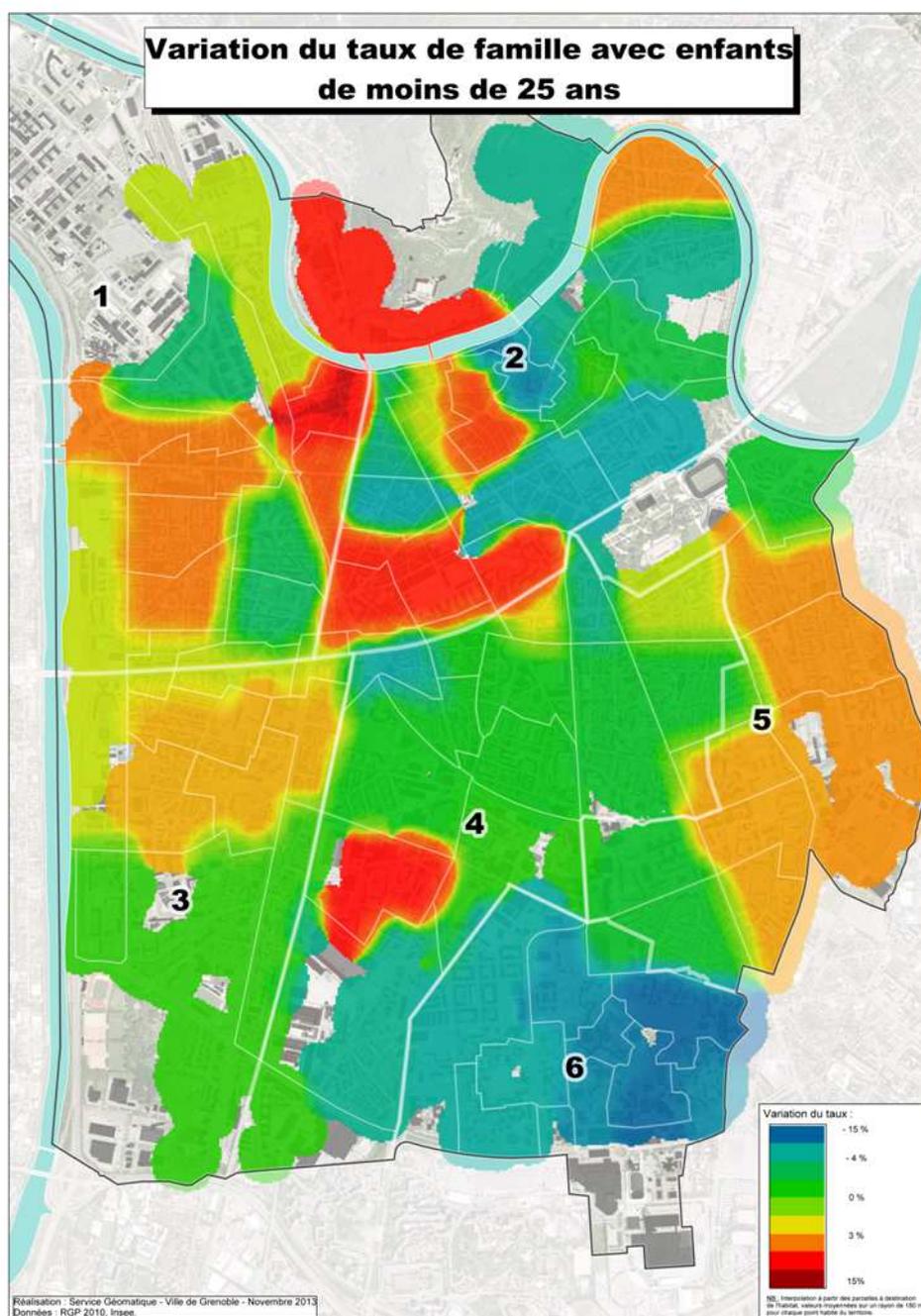
Fiches Secteurs



La population grenobloise a légèrement crû entre 1999 et 2010 : +0,1% par an. Les quartiers qui se sont développés depuis le début des années 2000 ressortent particulièrement (couleur rouge), comme Europole (2000-2005) et Lustucru (2001-2002) dans le secteur 1. Avec cette carte, le secteur 6 apparaît très contrasté avec une forte croissance de population à l'ouest (Vigny-Musset) et une baisse à l'est (Constantine, les Géants), peut-être due à la diminution de la taille des ménages, au vieillissement de la population et aux phénomènes de décohabitation des enfants.

EN SAVOIR + :

*voir le chapitre Démographie-Population
(Partie 1 de l'ABS)*

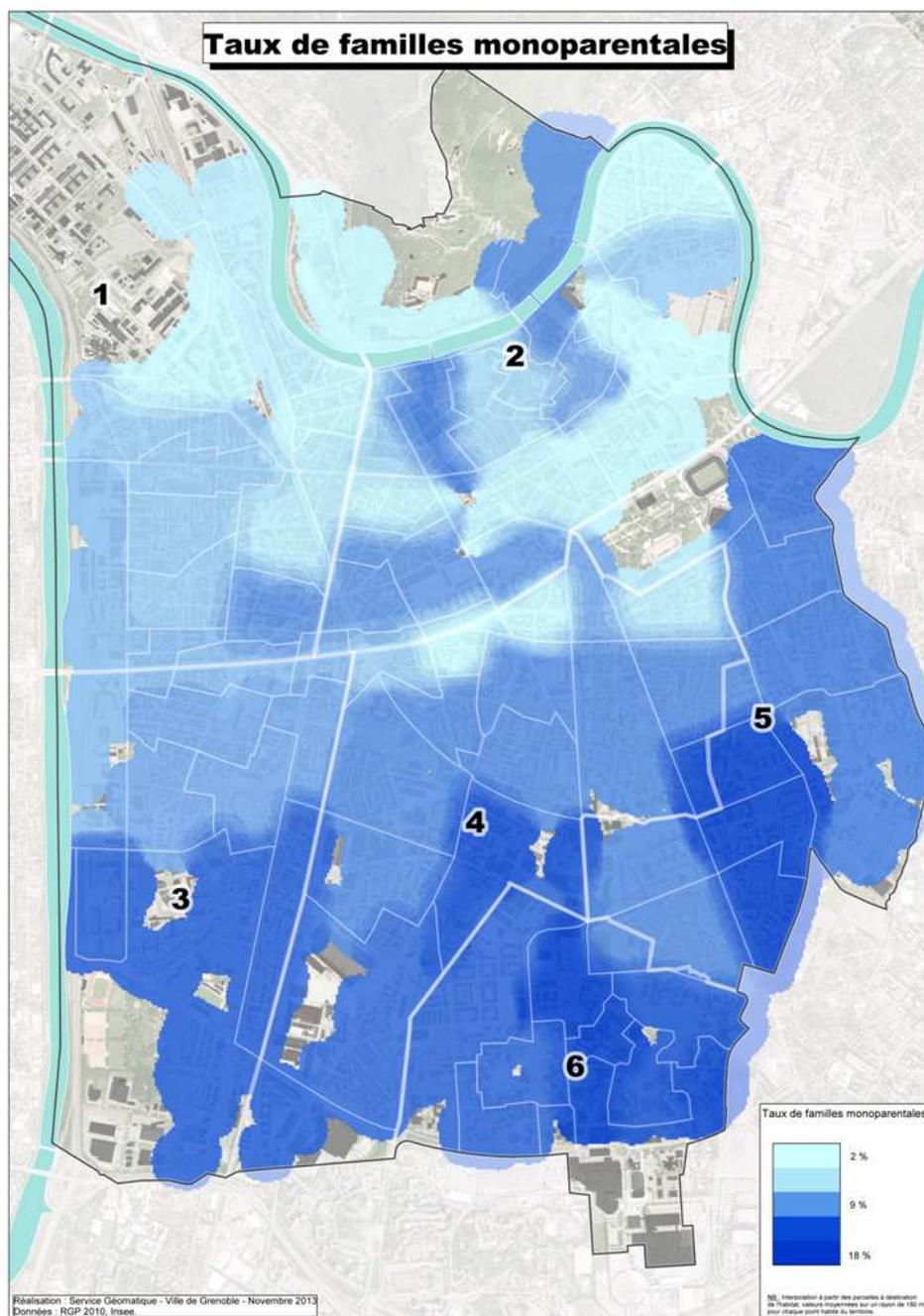


La carte de l'évolution des familles avec enfants (-0,6% par an à Grenoble) montre un très fort contraste entre les quartiers, parfois au sein d'un même secteur. C'est le cas du secteur 2 où Aigle, Championnet (Caserne de Bonne) et Hoche ont vu une augmentation de leur peuplement familial (arrivée de familles ou constitution de familles par des jeunes habitant auparavant le quartier). Le dynamisme du secteur 1 est également confirmé, en particulier autour de la gare, du Cours Berriat et de Saint Bruno.

EN SAVOIR + :

*voir le chapitre Enfance-Famille
(Partie 2 de l'ABS)*

Taux de familles monoparentales

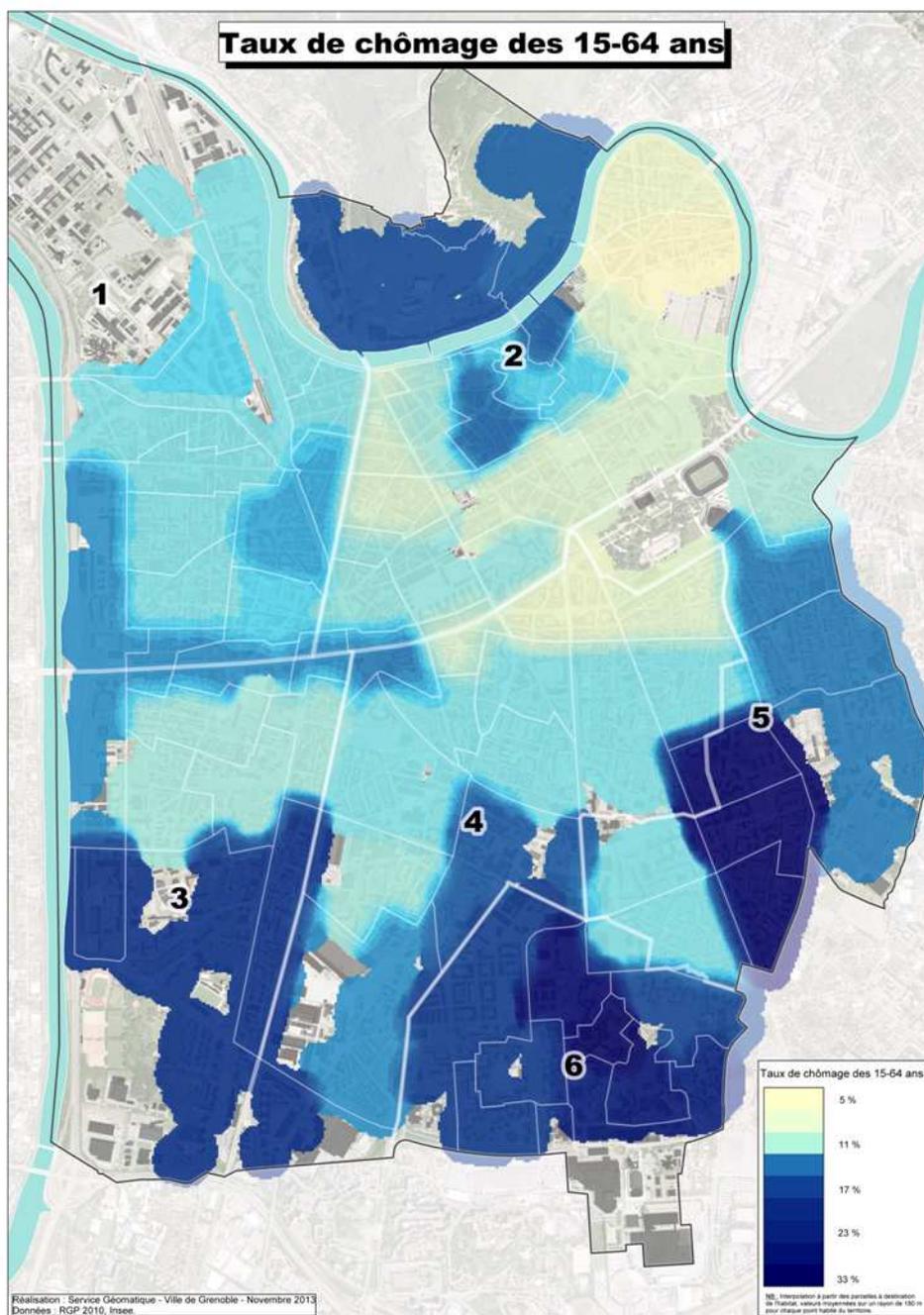


Le lien entre monoparentalité et précarité économique est net à Grenoble, puisque nous retrouvons l'essentiel des quartiers en difficulté sur ce plan. En l'occurrence, les situations de monoparentalité ne sont pas uniquement surreprésentées dans les Zones urbaines sensibles, mais également dans d'autres quartiers aux revenus plus faibles que la moyenne grenobloise : Saint Laurent et Championnet (secteur 2), Rondeau Libération et Abry (secteur 3), Alliés-Clos d'Or (secteur 4) et, entre autres, Valmy (secteur 5).

EN SAVOIR + :

*voir le chapitre Enfance-Famille
(Partie 2 de l'ABS)*

Taux de chômage des 15-64 ans

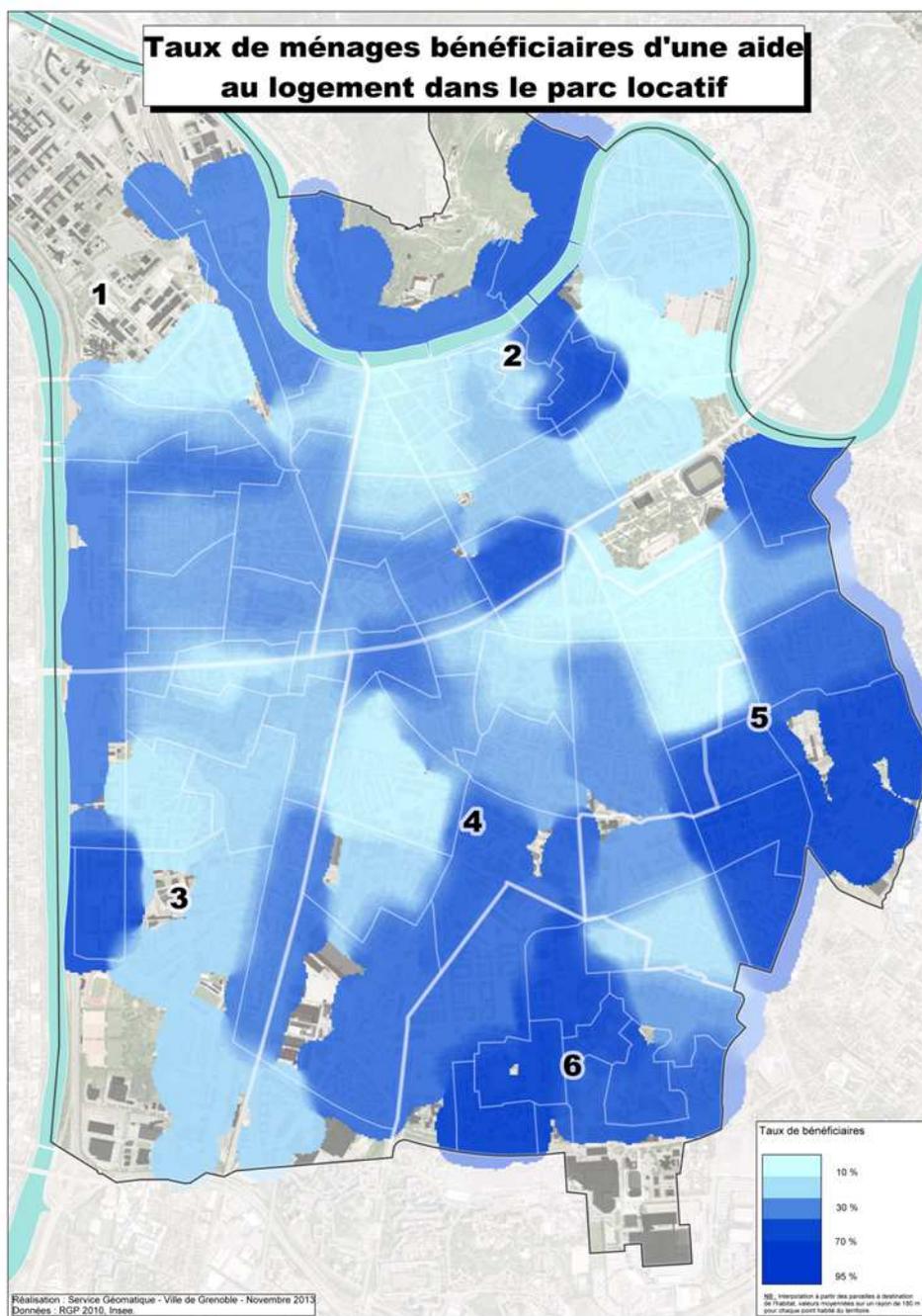


A l'exception de quelques quartiers dans le nord, le chômage se concentre dans la partie la plus au sud de la ville. Le taux de chômage est parfois plus du double de celui de Grenoble (14% au sens du recensement) dans le secteur 5, à Teisseire, Paul Cocat et Jouhaux, confirmant les difficultés des habitants de ce secteur. A noter que dans le secteur 3, le chômage ne concerne pas que les habitants de Mistral mais également ceux des quartiers avoisinants (Rondeau-Libération et Abry).

EN SAVOIR + :

*voir le chapitre Economie-emploi
(Partie 1 de l'ABS)*

Taux de ménages bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif



A Grenoble, les allocataires d'une aide au logement dans le parc locatif ne vivent pas que dans le parc social. En effet, 63% des bénéficiaires de ce type d'aide sont locataires du parc privé, qui joue donc un rôle important dans l'accueil de ménages modestes. C'est pourquoi nous retrouvons des allocataires dans les différents quartiers de la ville, par exemple dans une grande partie du secteur 1, à Saint Laurent dans le secteur 2 ou à Bajatière ouest dans le secteur 4.

EN SAVOIR + :

*voir le chapitre Logement
(Partie 1 de l'ABS)*



CONCLUSION

L'ABS s'apparente à une forme de radioscopie, proposant une image dynamique de Grenoble et de ses habitants. Elle offre une lecture chapitre par chapitre sur un ensemble de thématiques qui, sans être exhaustives, sont essentielles pour comprendre la ville. Au moment de refermer ce document, soulignons trois points relatifs aux caractéristiques démographiques de Grenoble, au caractère cumulatif des inégalités et aux enjeux dans les années à venir.

1/ Avec 155 400 habitants, Grenoble partage plusieurs traits communs aux grandes villes de France : sa population est plutôt jeune et diplômée, la vie seule y est marquée, le parc de logements locatifs et l'emploi tertiaire sont dominants.

Ces éléments ne suffisent pas à caractériser Grenoble ; Grenoble est également une ville en mouvement, une ville de mouvements. Au-delà des déplacements quotidiens, nombreux, ce qui est frappant c'est la mobilité résidentielle. Les ménages grenoblois restent très peu de temps dans leur logement. Cela traduit à la fois des mouvements internes à la ville, c'est-à-dire des déménagements/emménagements dans différents quartiers, mais aussi et surtout des échanges entre Grenoble et d'autres territoires. En cela Grenoble continue de jouer le rôle d'une ville d'accueil, comme la présence de différentes communautés étrangères en témoigne. Plus généralement, qui n'est pas surpris par la diversité des origines géographiques des Grenoblois ? Mais, fait nouveau, les départs sont plus nombreux que les arrivées. Sans les naissances, Grenoble perdrait en habitants. L'attractivité des jeunes, qui y restent pour fonder une famille, est ainsi essentielle au maintien démographique de la ville.

Enfin Grenoble est une ville faite de contrastes, en particulier du point de vue des revenus et de la pauvreté. Cette dernière est certes plus présente que dans d'autres communes de l'agglomération mais moins que dans la plupart des grandes villes françaises. Ainsi contrairement à une idée reçue, la pauvreté n'est pas massive à Grenoble. Non, ce qui caractérise plutôt cette ville, ce sont les inégalités socioéconomiques, la coexistence entre des habitants aux niveaux de revenus hétérogènes, parfois dans des mêmes quartiers comme en centre-ville. Un autre contraste concerne les diplômes. L'élévation des niveaux de diplôme est un changement invisible mais profond de la physionomie de la ville, avec des disparités s'accroissant entre le nord et le sud.

2/ En second lieu, l'ABS et notamment l'atlas cartographique permettent une compréhension de la dimension cumulative des inégalités sociales. Derrière les situations analysées séparément du mal-logement, du chômage, des faibles qualifications, de la pauvreté, ce sont bien souvent les mêmes quartiers et donc les mêmes personnes dont il est question. La santé le confirme et tient une place particulière. Les inégalités sociales observées dans ce domaine, visibles dès le plus jeune âge, sont l'effet d'un cumul de difficultés socioéconomiques. Ces constats invitent à une prise en charge globale des situations.

3/ En dernier lieu, l'ABS permet de pointer plusieurs enjeux à venir. Certains tiennent au statut même de ville. La France étant de plus en plus urbaine, les villes devront intégrer continuellement de nouveaux habitants.

D'autres enjeux sont plus spécifiques à Grenoble, à son histoire et à son profil. Nous revenons ici sur les plus prégnants :

Le vieillissement démographique

Si Grenoble se caractérise par une population jeune, les personnes âgées sont nombreuses et le seront davantage d'ici quelques années. Le grand âge va prendre une place particulièrement importante. Cette évolution démographique soulève les enjeux du soutien aux activités des séniors, du maintien à domicile et de la prise en charge de la dépendance, de l'aide aux personnes âgées aux faibles revenus et plus généralement de l'adaptation de la ville à ce vieillissement.

Les familles

La transformation générale des modèles familiaux s'observe à Grenoble avec les mises en couple tardives, la hausse du célibat et des séparations ou la réduction de la taille des familles. Tout cela a des conséquences sur la demande de logements ou de services comme l'offre de garde. On voit également que Grenoble compte beaucoup de jeunes enfants, mais s'ils naissent dans la ville-centre, ils poursuivent bien souvent leur adolescence ailleurs dans l'agglomération. Créer les conditions d'un maintien des familles en ville est ainsi essentiel. Enfin, on observe de nombreuses fragilités touchant les familles : une pauvreté infantile importante (souvent liée aux difficultés d'emploi des parents), une hausse des demandes d'hébergement et de logement de la part de familles, des ruptures familiales projetant les jeunes dans le secteur de l'hébergement d'urgence... Au-delà des problématiques individuelles, c'est bien la question des familles et de leurs vulnérabilités qui traverse l'ABS.

Le logement

Grenoble a la particularité de réunir un parc de logements chers, un parc social important et un parc privé dégradé, qui a une fonction sociale d'accueil de populations modestes. Mais ici comme ailleurs, les signaux de difficultés sur le front du logement se multiplient. Le budget alloué au logement par les ménages augmente, la précarité énergétique se développe tout comme le recours à l'hébergement chez des tiers ou aux campements de fortune, faute de mieux. Les caractéristiques du parc de logements et ses évolutions expliquent plusieurs constats faits dans cette ABS, comme la gentrification, et rappellent en quoi le logement et l'habitat sont de réels leviers pour réduire les inégalités territoriales.

Les inégalités socioterritoriales

Des cadres et des ouvriers qui vivent rarement aux mêmes endroits, une hausse des revenus concentrée dans quelques quartiers, une crise économique de 2008 qui a fortement touché les Grenoblois les plus précaires, une jeunesse aux réalités et aux destinées très différentes... certaines tendances montrent des inégalités qui se creusent et qui s'inscrivent sur le territoire de Grenoble. Une évolution visible dans les statistiques mais dont les conséquences restent encore trop peu connues, notamment sur les rapports sociaux et le vivre ensemble.

Autant d'évolutions et d'enjeux pour Grenoble dans les années à venir, dont certains, nous le voyons, dépassent l'échelle communale et nourrissent ainsi les réflexions en cours sur la future métropole .



REMERCIEMENTS

Comme chaque année, l'ABS est le fruit d'une réflexion collective et d'une démarche réunissant de nombreux contributeurs.

Nos sincères remerciements vont :

Au comité de direction du CCAS de Grenoble, ainsi qu'à l'ensemble des services de la Direction de l'Intervention et de l'Observation Sociales ; à la Direction Action Sociale Petite Enfance ; à la Direction des Établissements d'Hébergement ; à la Direction de l'Action Sociale Territorialisée

A la Direction du Logement, de l'Habitat et du Foncier ; au service Géomatique ; à la Direction Éducation Jeunesse ; à la Direction Santé Publique et Environnementale ; à la Direction Économie Insertion de la Ville de Grenoble

A l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

A la CAF de l'Isère

Au Conseil général de l'Isère

A la Métro

A Gaz Électricité Grenoble

A l'Association de gestion des centres de santé de Grenoble

A Médecins du Monde Grenoble

A Camille Tévenart, stagiaire au CCAS, pour son aide

A nnexe : Grenoble - nom des IRIS et découpage secteur



SOURCES
Fond de plan : Ville de Grenoble, AURG



Les IRIS (Ilots Regroupés pour la diffusion d'Informations Statistiques) : Entité statistique la plus fine déterminée par l'INSEE pour permettre la diffusion des résultats du recensement au niveau infra communal. Grenoble en compte 73. Le seuil de population imposé par l'INSEE est d'au moins 2 000 habitants par IRIS.